



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8648^e séance

Lundi 28 octobre 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M^{me} Pandor/M. Matjila (Afrique du Sud)

Membres :

Allemagne	M ^{me} Leendertse
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Zhang Jun
Côte d'Ivoire	M. Moriko
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Craft
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Indonésie	M. Djani
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Duclos
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Trullols Yabra
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Croatie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Israël, Japon, Jordanie, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Namibie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Tunisie, Turquie et Viet Nam.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

M. Mladenov participe à la présente séance par visioconférence depuis Jérusalem.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Neville Gertze, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; et S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui alors que l'évolution rapide de la situation au Moyen-Orient continue de souligner la menace croissante qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. Alors que de nouvelles zones de tension apparaissent dans la région, le conflit israélo-palestinien demeure également l'un des facteurs de l'extrémisme et de l'instabilité. L'occupation se poursuit et aucun progrès n'a été accompli en vue de la réalisation d'une solution négociée prévoyant deux États. Il s'agit d'une tragédie multigénérationnelle pour les peuples de cette région.

Le 26 septembre, à l'Assemblée générale (voir A/74/PV.7), le Président Abbas a annoncé son intention de fixer une date pour les élections palestiniennes. Si cette décision devait se concrétiser, ce serait les premières élections palestiniennes depuis 2006, ce qui donnerait une légitimité renouvelée aux institutions nationales. La communauté internationale doit appuyer ce processus s'il renforce l'unité nationale et non la division. Il faut pour cela un accord pour la tenue d'élections dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, conformément à la législation pertinente, aux meilleures pratiques internationales et à un programme politique national convenu, fondé sur les accords existants.

Le mois dernier a aussi vu la poursuite de la détérioration de la situation sur le terrain. Sans aucune perspective de négociations sur le statut final à l'horizon, les choses continuent de se détériorer, ce qui nous éloigne un peu plus d'une solution des deux États viable. Pendant le mois écoulé, les autorités israéliennes auraient lancé de nouveaux plans de construction de logements dans les colonies de la zone C. Le nombre exact reste à confirmer. Même sans ces nouveaux projets, le nombre de logements proposés ou approuvés en 2019 est déjà supérieur à celui de l'année 2018. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et demeurent un obstacle important à la paix. Il faut y mettre fin immédiatement.

Dans le même temps, les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens ont continué dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Invoquant l'absence de permis de construire délivrés par Israël, qu'il est pratiquement impossible aux Palestiniens d'obtenir, les autorités ont démoli ou saisi 51 structures, provoquant le déplacement de 80 Palestiniens, dont 40 enfants. Quatre des structures ont été démolies sur la base de l'ordonnance militaire 1797.

Les démolitions et les saisies d'infrastructures et de projets humanitaires financés par la communauté internationale dans la zone C se poursuivent également à un rythme préoccupant. Les autorités israéliennes doivent mettre fin à cette pratique, qui est contraire au droit international humanitaire, et indemniser la population affectée proportionnellement aux dommages subis.

La violence continue de faire partie intégrante de la réalité quotidienne du conflit. Ces dernières semaines, nous avons assisté à une réduction bienvenue de la violence à Gaza, y compris pour ce qui est des tirs de roquettes. Les trêves négociées par l'ONU et l'Égypte tiennent toujours. Cependant, en dépit de cette amélioration générale, trois Palestiniens ont été tués par les Forces de défense israéliennes et plus de 500 autres ont été blessés lors de manifestations à proximité de la clôture d'enceinte de Gaza.

Je saisis cette occasion pour répéter les préoccupations exprimées le 10 octobre par le Coordonnateur spécial adjoint et Coordonnateur de l'action humanitaire Jamie McGoldrick au sujet de l'impact que la violence dans le cadre de ces manifestations a eu sur les enfants. Les forces de sécurité israéliennes doivent exercer la plus grande retenue et n'utiliser la force létale qu'en dernier recours, en cas de stricte nécessité. Je réitère également l'appel lancé au Hamas pour qu'il s'acquitte de sa responsabilité de garantir la sécurité des enfants à Gaza, notamment en les empêchant d'être exploités et exposés à la violence.

Au cours de la période considérée, six roquettes ont été tirées de Gaza en direction d'Israël, sans faire de blessés. De plus, pour la première fois en un mois, aucun incendie n'a été causé par des ballons incendiaires. Dans le même temps, en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, deux Palestiniens, dont un nourrisson, sont morts par inhalation de gaz lacrymogène. En outre, 88 Palestiniens, dont 11 enfants, ont été blessés lors de divers incidents, notamment lors d'affrontements, d'opérations militaires et d'actes de violence de la part de colons. Six membres des forces de sécurité palestiniennes ont été blessés par des engins explosifs artisanaux durant des affrontements avec des Palestiniens. Quatre Israéliens ont également été blessés, dont deux membres des forces de sécurité israéliennes, l'un d'entre eux par des colons israéliens.

D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sur tous les incidents enregistrés, les actes de violence des colons se sont soldés par 11 Palestiniens et un Israélien blessés. En outre, 33 incidents ont

provoqué des dommages à des biens palestiniens, dont quelque 1 236 arbres et 63 véhicules, et un incident a endommagé un véhicule israélien.

Je suis particulièrement préoccupé par les attaques inquiétantes des colons en Cisjordanie occupée pendant la récolte annuelle des olives. Tandis que débute la récolte des olives, j'appelle les autorités à garantir aux agriculteurs palestiniens un accès sans heurt à leurs terres et à protéger les agriculteurs et leurs biens de toute attaque.

Le 16 octobre, au cours d'un incident extrêmement préoccupant, des agriculteurs palestiniens et des volontaires israéliens et étrangers qui récoltaient des olives près du village de Bourin ont été attaqués à coup de jets de pierre et de barres de fer par des habitants de la colonie de Yitzhar. Le 22 octobre, la zone de Yitzhar a été déclarée zone militaire fermée et des forces y ont été déployées. Un rabbin de 80 ans et quatre volontaires étrangers ont été blessés. L'un des auteurs présumés de ces attaques a été arrêté. À Qariyout, au sud de Naplouse, des Palestiniens ont également été empêchés d'accéder à leurs terres pour récolter les olives.

Au cours de la période considérée, malgré les efforts déployés pour parvenir à un accord entre les autorités israéliennes et les habitants du district d'Issaouiyé les tensions demeurent vives à Jérusalem-Est.

Le 26 septembre, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens a tenu sa réunion semestrielle à New York. L'ONU a souligné qu'il était indispensable de soutenir le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne et de promouvoir la solution des deux États, seule solution viable pour un règlement pacifique du conflit. En outre, à la réunion, les membres ont indiqué qu'il fallait tout faire pour éviter une nouvelle détérioration de la situation sécuritaire à Gaza et en Cisjordanie.

L'ONU a également fait part des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble de mesures humanitaires et économiques d'urgence en faveur de Gaza, approuvé par le Comité spécial en septembre 2018. Ces mesures ont eu des effets majeurs dans de nombreux secteurs. La disponibilité quotidienne moyenne d'électricité à Gaza a doublé, passant de 5,5 heures au premier semestre 2018 à près de 12 à 15 heures au premier semestre 2019. Cela a permis d'accroître le traitement de l'eau et des eaux usées, de réduire le recours au carburant coûteux pour faire fonctionner les hôpitaux et

de diminuer les coûts pour les entreprises privées et les familles.

Près de 450 000 personnes à Gaza ont bénéficié de soins de santé d'urgence et près de 400 000 ont reçu des médicaments et des fournitures médicales. À la date du mois d'octobre, les programmes de création d'emplois temporaires des Nations Unies ont permis de créer plus de 16 000 emplois, et 1 000 emplois supplémentaires sont attendus dans les semaines à venir. Je remercie les États Membres qui appuient jusqu'à présent la mise en œuvre des projets du Comité spécial et j'exhorte les autres à contribuer à ces initiatives primordiales.

Malgré ces efforts essentiels, la situation humanitaire à Gaza reste désastreuse. À la fin septembre, près de la moitié des médicaments essentiels et environ un tiers des produits médicaux essentiels à usage unique n'étaient toujours pas disponibles. Les prestataires de soins de santé continuent d'avoir du mal à soigner les blessés pendant les manifestations hebdomadaires. Les déplacements et l'accès continuent de faire l'objet de restrictions sévères, y compris pour ceux qui doivent être soignés en dehors de Gaza et pour le personnel national des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales travaillant à Gaza.

Le règlement de la crise humanitaire doit rester notre priorité, mais je réaffirme une fois de plus que la crise à Gaza est essentiellement politique. Il n'est pas possible d'améliorer véritablement et durablement la situation socioéconomique à Gaza sans un net assouplissement des restrictions à la circulation des biens et des personnes, le but étant à terme de les lever, conformément à la résolution 1860 (2009), et de réunir Gaza et la Cisjordanie sous une autorité nationale palestinienne unique et légitime.

À cet égard, j'appelle une fois de plus toutes les factions palestiniennes à collaborer avec l'Égypte dans le cadre des efforts de réconciliation.

Je juge encourageant l'accord conclu le 3 octobre entre Israël et l'Autorité palestinienne, qui a permis de transférer à l'Autorité palestinienne quelque 425 millions de dollars de recettes fiscales et douanières. Malgré la normalisation relative de la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne, les deux parties doivent s'engager de manière constructive en vue de rétablir intégralement les transferts de recettes, conformément au Protocole de Paris relatif aux relations économiques.

Autre note positive, je me félicite de la décision prise par le Cabinet palestinien le 21 octobre de proposer des amendements en faveur des femmes à la loi palestinienne sur l'état civil. Il s'agit notamment de relever l'âge minimum du mariage et d'accorder aux femmes le droit de gérer les comptes bancaires de leurs enfants. Ces derniers mois, les Palestiniennes ont réclamé activement la reconnaissance de leurs droits politiques, sociaux et économiques et la protection contre la violence faite aux femmes.

Je suis toutefois préoccupé par la décision que le Tribunal de première instance de Ramallah a rendue le 17 octobre, ordonnant le blocage d'une cinquantaine de sites Web palestiniens et arabes et de pages Facebook jugés critiques à l'égard de l'Autorité palestinienne et de ses responsables. Le droit fondamental à la liberté d'opinion et d'expression et la liberté de recevoir des informations qui y est associée sont importants et doivent être protégés. En réponse aux critiques du Syndicat des journalistes et à une pétition de l'institution nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme, l'interprétation du décret présidentiel sur la cybercriminalité, qui a servi de base juridique pour cette décision, a été renvoyée à la Cour constitutionnelle le 24 octobre.

Pour ce qui est de la situation dans la région, les manifestations populaires se poursuivent dans plusieurs pays, de la Jordanie à l'Iraq et au Liban, et les manifestants exigent l'amélioration de leurs conditions de vie et la fin de la corruption. Au Liban, 1,5 million de Libanais auraient participé à des manifestations restées généralement pacifiques contre la détérioration de la situation économique et la corruption. En réponse, le 21 octobre, le Conseil des Ministres a adopté une série de mesures de réforme et finalisé le budget national pour 2020, avec pour objectif de maintenir le déficit public à 0,6 %. Mais les manifestations se poursuivent, les manifestants réclamant la démission du Gouvernement.

En Iraq, du 1^{er} au 9 octobre, des manifestations antigouvernementales se sont déroulées dans tout le pays, notamment à Bagdad et dans les provinces du sud. Elles sont devenues violentes, faisant des dizaines de victimes. Le rapport publié le 22 octobre à l'issue d'une enquête gouvernementale évalue le nombre total de morts à 157, évoquant le manque de contrôle des hauts responsables au niveau local et le recours non autorisé à la force, y compris des balles réelles, par les forces de sécurité. Le Gouvernement à Bagdad a annoncé des mesures afin de répondre aux exigences légitimes des manifestants, notamment des offres d'emploi pour les

jeunes Iraquiens et des subventions au logement pour les pauvres.

Une deuxième vague de manifestations à grande échelle a commencé dans la nuit du 24 octobre à Bagdad et dans d'autres localités du sud et se poursuit à ce jour. De violents affrontements ont été signalés, ainsi que la destruction de biens publics et privés et la présence d'éléments perturbateurs armés. Au 27 octobre, la Haute Commission indépendante des droits de l'homme avait recensé 74 morts et 3 654 blessés – dont la plupart ont été pris en charge et ont quitté l'hôpital – ainsi que 90 bâtiments incendiés.

En Syrie, en près de neuf ans de conflit, nous en avons observé l'effet dévastateur sur les civils, notamment les violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, les crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés, les détentions et la torture systématiques, les attaques contre des installations médicales, des écoles et des camps de personnes déplacées et l'érosion des normes qui interdisent l'utilisation d'armes chimiques. Une génération entière d'enfants syriens a grandi dans un climat de guerre. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées et la moitié de la population du pays a été déplacée.

Le Secrétaire général et le Conseil de sécurité ont déclaré sans ambages qu'une solution durable ne pouvait être atteinte que sur la base d'un processus politique crédible facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous espérons que la mise en place de la Commission constitutionnelle à Genève sera la première étape d'un processus politique plus large qui répondra aux aspirations légitimes de tous les Syriens.

Pendant ce temps-là, dans le Golan occupé, la situation est restée calme. Le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie se poursuit dans un environnement qui reste instable. Les violations de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974, notamment les violations de la ligne de cessez-le-feu, se poursuivent.

Alors que nous luttons contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales au Moyen-Orient, nous ne devons jamais oublier que la diplomatie préventive est un des outils les plus importants dont nous disposons pour désamorcer les tensions avant qu'elles ne se transforment en confrontation. Les populations du Moyen-Orient ont connu assez de violence et d'injustice. La région ne peut se permettre une autre guerre et nous devons poursuivre nos efforts pour apaiser les tensions

et créer des ouvertures afin de parvenir à des solutions politiques dans l'intérêt de la paix. Dans ce contexte, je souhaite revenir sur la question israélo-palestinienne et rappeler à chacun qu'en dépit des efforts collectifs déployés pour éviter une guerre à Gaza, ces efforts ne peuvent se poursuivre sur une base purement humanitaire. Il faut leur insuffler une perspective politique qui montrera la voie à suivre pour unifier les Palestiniens et, à terme, réaliser la solution des deux États. Nous ne pouvons plus continuer de répondre aux besoins critiques de Gaza sur une base mensuelle sans nous confronter à la réalité politique générale, notamment les bouclages de plus en plus stricts, la violence et l'absence d'unité.

De même, nous ne pouvons plus ignorer les fissures qui se dessinent en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. La construction et l'expansion des colonies se poursuivent, la crise financière que travers l'Autorité palestinienne n'est pas réglée et l'économie continue de stagner. Nous devons donc réaffirmer que pour promouvoir l'objectif d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens, le seul moyen d'aller de l'avant est de se rasseoir à la table des négociations pour parvenir à une solution à deux États vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du droit international et des accords antérieurs.

En Israël et en Palestine, comme dans le reste du Moyen-Orient, nos efforts collectifs doivent être guidés par la Charte des Nations Unies. Pour chaque conflit qui touche la région, la diplomatie préventive et la désescalade sont des éléments cruciaux de notre engagement. Une paix durable à long terme ne peut cependant être basée que sur la justice, les droits de l'homme et le droit international.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à adresser mes félicitations et mes remerciements à la République sud-africaine pour sa direction très compétente des travaux du Conseil en sa qualité de Présidente pour le présent mois. Je tiens également à vous souhaiter la bienvenue, Madame la Ministre, et à vous remercier de présider cette séance. Je remercie également S. E. M^{me} Antje Leendertse, Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne.

Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Mladenov, de son exposé sur la situation actuelle en Palestine occupée, y compris Jérusalem-Est.

Chaque mois, nous prenons la parole au Conseil de sécurité pour l'implorer d'agir afin de garantir la mise en œuvre de ses résolutions relatives à la question de Palestine, car nous sommes certains que c'est là le seul moyen de nous éloigner du précipice, de mettre un terme à la souffrance humaine insensée et douloureuse que cause cette crise créée par l'homme et de préserver les perspectives d'une paix juste. Pourtant, chaque mois, nous sommes contraints d'écouter des exposés faisant état d'une aggravation de la situation alors qu'Israël, Puissance occupante, intensifie son occupation et sa colonisation illégales de notre terre et que les perspectives politiques d'un règlement pacifique restent sombres.

Il est impossible que le rôle du Conseil se réduise à se réunir pour exprimer des griefs, de la sympathie et de la solidarité, si importantes soient-ils, et à se tordre les mains en signe d'impuissance. Le peuple palestinien et la communauté mondiale veulent et attendent plus. Le mandat du Conseil de sécurité, qui est chargé par la Charte des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales, exige certainement davantage.

Alors que les appels à préserver le multilatéralisme contre les menaces croissantes se font de plus en plus nombreux, le renforcement du rôle du Conseil de sécurité dans le règlement pacifique des conflits doit être un objectif primordial. Cela exige de prendre des mesures urgentes pour défendre et appliquer le droit international afin de mettre un terme aux violations, de dissuader les violations futures et de promouvoir un environnement propice à la recherche et à l'instauration de la paix.

Dans le cas de la Palestine, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la résolution 2334 (2016) à toutes les résolutions antérieures relatives à la question, constituent une base solide à cette fin. Le consensus international est ferme, et les tentatives de le modifier ou de le nier ont échoué. En effet, nous avons souvent entendu dire qu'en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, il n'est pas nécessaire de réinventer la roue. Le droit international est clair, les paramètres d'un règlement juste sont clairs et il n'existe pas d'autre option que la vision de deux États, sur la base des frontières de 1967 et conforme au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU, au Mandat

de la Conférence de Madrid, notamment du principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la feuille de route du Quatuor. Toutefois, en l'absence d'une mobilisation sérieuse pour donner un sens concret à ce consensus, l'autre cas de figure s'illustre rapidement devant nos yeux, et il s'agit d'un État d'apartheid qui contrôle la vie de millions de personnes privées de façon abusive, violente et injuste de leurs droits fondamentaux, y compris leur droit à vivre en tant qu'êtres humains libres et égaux.

Après plus de 52 ans d'occupation illégale et sept décennies d'un exil cruel imposé à des millions de Palestiniens, il est manifeste que l'impossibilité de parvenir à une solution n'est pas due au manque d'attention accordée au conflit ni à l'absence de résolutions. C'est le manque d'efforts sincères pour faire respecter les règles, les décisions et les engagements humanitaires pris à maintes reprises. Comme l'a conclu le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés dans son dernier rapport :

« Aucune occupation dans le monde moderne n'a été menée avec la communauté internationale aussi attentive à ses nombreuses violations graves du droit international, aussi au fait de l'intention évidente et ouvertement signalée de l'occupant d'annexer et d'établir sa souveraineté permanente, aussi bien informée de l'ampleur des souffrances et des dépossessions endurées par la population protégée sous occupation, et pourtant si peu disposée à agir sur la base de ces preuves accablantes pour employer les innombrables outils juridiques et politiques concrets à sa disposition pour mettre fin à cette injustice. »

Sans responsabilité, la situation désastreuse à laquelle nous sommes confrontés ne fera qu'empirer, ouvrant la voie à davantage de souffrance, à davantage d'insécurité pour tous. Ce sont les civils innocents, notamment les enfants et les femmes, qui paieront le tribut le plus lourd et le plus déchirant de la négligence de la communauté internationale. En effet, bien que le monde suive la situation depuis des décennies, aucune des violations commises par Israël en Palestine occupée n'a cessé. La colonisation et l'annexion de fait de nos terres par tous les moyens, dont les colonies et le mur sont les exemples les plus insidieux; le blocus inhumain de la bande de Gaza conjugué au châtement collectif imposé à deux millions de Palestiniens depuis 12 ans, les plongeant dans une pauvreté et un désespoir ravageurs;

les civils palestiniens sans défense tués ou blessés par les forces d'occupation et les colons extrémistes; la destruction de maisons et de biens et le déplacement forcé de familles palestiniennes, en particulier à Jérusalem-Est occupée, où 140 maisons ont été démolies rien qu'au cours de cette année 2019, laissant 238 Palestiniens sans abri, dont plus de la moitié sont des enfants; les dangereuses provocations et agressions sur les lieux saints; la paupérisation et la détention de milliers de civils, ou encore le pillage flagrant de nos ressources naturelles et financières sont autant de violations qui se poursuivent sans relâche.

Le fait est que la Puissance occupante a été amenée à croire qu'elle a carte blanche pour agir en tant qu'État au-dessus de la loi, allant jusqu'à menacer ouvertement d'annexer nos terres en violation flagrante de l'interdiction universelle de l'acquisition de territoire par la force. Avec ou sans Gouvernement officiel, les politiciens et les candidats israéliens rivalisent sans vergogne pour savoir qui peut être le plus impitoyable et le plus répressif envers les Palestiniens et qui peut servir au mieux les groupes extrémistes israéliens dont la voracité ne sera jamais assouvie, comme en témoignent la campagne terroriste qu'ils mènent au quotidien contre nos civils, leur incitation à la violence et leur confiscation effrénée de terres. Que pouvait-on attendre d'autre en l'absence de conséquences pour des violations aussi graves que celles commises par cette occupation étrangère, la plus longue de l'histoire moderne? Seule l'application du principe de responsabilité peut changer cela. Je le répète : seule l'application du principe de responsabilité peut changer cela.

C'est pourquoi nous appelons une fois de plus le Conseil de sécurité et tous les États à agir. Nous exhortons tous les États Membres à mobiliser la volonté politique afin de s'acquitter de leurs obligations en prenant des mesures concrètes conformes au droit international et aux résolutions pertinentes, garants d'années de paix et de sécurité justes et durables. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et agir immédiatement conformément à ses résolutions, en vue de mettre fin aux crimes de cette occupation, d'éviter une nouvelle déstabilisation, de protéger les civils innocents et de préserver toute chance de paix. Les États, les organisations intergouvernementales et la société civile doivent également assumer leurs responsabilités et rôles respectifs.

Si Israël continue de défier le Conseil et la volonté de la communauté internationale, il doit supporter les

conséquences de ses violations. Tous les outils et mesures politiques et juridiques légitimes qui sont à disposition, y compris les sanctions et les poursuites en justice, doivent être mis en œuvre pour garantir l'application du principe de responsabilité. Des mesures doivent notamment être prises pour répondre à la demande de distinction formulée par le Conseil dans sa résolution 2334 (2016) et dans toutes ses autres résolutions pertinentes, y compris la résolution 478 (1980), sur Jérusalem, et la résolution 465 (1980), dans laquelle le Conseil demande expressément à tous les États de ne fournir à Israël aucune assistance qui serait utilisée spécifiquement pour ses colonies de peuplement des territoires occupés depuis 1967.

Nous exhortons les États à prendre des mesures concrètes à cet égard dans les cadres multilatéraux et bilatéraux, conformément à leurs obligations juridiques et à leur appui déclaré à la solution des deux États. Nous demandons à nouveau que soit publiée la base de données sur les entreprises se livrant à des activités liées aux colonies illégales, base qui a été mandatée par le Conseil des droits de l'homme et doit aider les États à s'acquitter de leurs obligations. Les États ont également le devoir de ne pas reconnaître toute décision ou mesure modifiant ou visant à modifier le caractère ou le statut géographique ou démographique du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en violation du droit, notamment de la quatrième Convention de Genève. Toutes ces décisions et mesures doivent être considérées comme illégales, nulles et non avenues, et entraîner des conséquences si elles ne sont pas annulées. Le statu quo juridique et historique des Lieux saints à Jérusalem-Est occupée, y compris le Haram el-Charif, doit être respecté, de même que le rôle de la Jordanie en tant que gardienne des lieux saints musulmans et chrétiens.

Enfin, nous renouvelons notre appel à un appui de principe aux droits du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et à la liberté. Tant que ces droits ne seront pas réalisés, nous continuerons d'en appeler à l'aide humanitaire afin d'alléger le sort de notre peuple, y compris celui des réfugiés palestiniens, et de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Nous sommes profondément reconnaissants de l'appui généreux que fournit la communauté internationale à cet égard par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'exhortons à appuyer fermement le renouvellement de son mandat. Ce sera là une expression importante de responsabilité et de solidarité, une source d'espoir

et de stabilité indispensable tant qu'une solution juste pour les réfugiés de Palestine ne sera pas trouvée, sur la base de la résolution 194 (II) de l'Assemblée générale. Seule une action déterminée, collective et coordonnée peut nous permettre de sortir de l'impasse et d'avancer enfin vers la cessation de l'occupation israélienne qui a commencé en 1967, afin de réaliser le droit du peuple palestinien à l'indépendance dans son État démocratique souverain et contigu de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, et d'instaurer la paix et la sécurité entre Palestiniens et Israéliens, pierre angulaire de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient, conformément au consensus international de longue date.

Dans l'intérêt de la paix, de tous les peuples de la région et de l'autorité du droit international, nous devons agir de concert pour changer de cap, restaurer l'espoir et parvenir à une paix juste et globale. Ne pas nous y atteler serait lourd de répercussions et détruirait des décennies d'efforts et d'investissements dans la concrétisation de nos nobles objectifs communs que sont la paix, la stabilité et la dignité humaine. Nous ne devons pas laisser une nouvelle génération subir cette injustice.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Tous les trois mois, nous nous réunissons ici pour discuter de la situation au Moyen-Orient, et je suis sûr que les membres du Conseil de sécurité choisiront, aujourd'hui encore, de parler d'Israël, malgré les horribles événements qui se produisent dans la région.

Depuis notre dernière séance sur ce point (voir S/PV.8583), Erdoğan a envahi le nord de la Syrie et provoqué l'instabilité dans la région. La récente agression livrée par Erdoğan est peut-être choquante, mais elle n'est guère étonnante. Depuis des années maintenant, Erdoğan déstabilise la région en recourant à la violence et en soutenant des organisations terroristes. Erdoğan entraîne la Turquie sur la voie dangereuse d'un nouvel impérialisme ottoman. Il menace les journalistes, persécute les minorités religieuses et encourage l'antisémitisme. Il n'a pas suffi à Erdoğan de persécuter les citoyens kurdes de son propre pays, il envoie désormais ses troupes massacrer le peuple kurde en Syrie également. Il est responsable de la mort de nombreux innocents et du déplacement de dizaines de milliers de personnes.

Ses violences en Syrie ont également entraîné le renforcement de l'État islamique d'Iraq et du Levant

(EIIL). Tout en s'affairant à assassiner ceux qui avaient aidé à protéger le monde contre les menaces de l'EIIL, il a permis aux membres de l'EIIL de s'évader de prison et d'exposer le monde à de futures attaques. Cela non plus ne devrait pas être étonnant, puisqu'Erdoğan a une longue histoire d'appui au terrorisme. Erdoğan a accordé au Hamas, une organisation terroriste, un soutien politique et financier. Il lui a permis de continuer à renforcer son leadership et ses infrastructures sur le sol turc. Il a fait de la Turquie un refuge pour les terroristes du Hamas et un centre financier servant à acheminer des subventions aux attaques terroristes. La Turquie d'Erdoğan ne montre aucune retenue morale ou humaine envers le peuple kurde. Erdoğan a transformé la Turquie en plaque tournante régionale du terrorisme.

Pendant qu'Erdoğan étend sa campagne de terreur à la Syrie, le Conseil de sécurité se focalise sur Israël. Compte tenu du mandat de cet organe, il est scandaleux que le Conseil continue de prendre Israël pour cible plutôt que les atrocités commises par Erdoğan. Recycler encore et toujours des arguments éculés visant Israël au lieu de se concentrer sur la désolation provoquée par Erdoğan, tandis que nous sommes réunis ici aujourd'hui, ne sauvera pas la vie du peuple kurde. Israël met en garde contre le nettoyage ethnique des Kurdes et appelle la communauté internationale à agir et à apporter son aide au peuple kurde.

Malheureusement, le soutien qu'Erdoğan accorde aux organisations terroristes non étatiques n'est pas unique. Depuis des années, la région ressent l'influence croissante de ces organisations et elles jouent désormais un rôle important dans l'évolution de la réalité au Moyen-Orient. Ces organisations terroristes ont été en mesure de se développer et d'agir de manière de plus en plus audacieuse parce qu'elles ont été appuyées par certains pays. Ce n'est un secret pour personne que certains dans la région souhaitent mener des politiques et se forger des capacités à même de mettre la communauté internationale en danger. Dans certains cas, ces pays défient ouvertement la communauté internationale pour développer leurs capacités, comme nous l'avons vu avec la poursuite du développement des programmes nucléaires et de missiles balistiques de l'Iran. Dans d'autres cas, cependant, ces pays souhaitent poursuivre leurs dangereuses ambitions sans en paraître responsables. Voilà pourquoi la Turquie soutient le Hamas et renforce l'EIIL sans se soucier des conséquences. Voilà pourquoi l'Iran a formé des milices. Le régime iranien, dont les ambitions nucléaires représentent la plus grande menace pour la paix dans le monde, se sert de ces organisations comme

de supplétifs pour faire avancer ses plans dangereux. Lesdites organisations font sa sale besogne et donnent à l'Iran la possibilité de nier toute implication.

Ces organisations ont proliféré et se sont propagées comme un dangereux virus. Elles sont désormais présentes en Syrie, en Iraq, au Liban, au Yémen, à Gaza, dans la péninsule du Sinaï, en Libye et ailleurs. Par exemple, il y a longtemps que les milices chiites Hachd al-Chaabi ont cessé de lutter contre l'EIIL pour s'atteler, sous l'influence de l'Iran, à compromettre la stabilité de l'Iraq. Le fief de la milice à la frontière iraquo-syrienne, maillon crucial du pont terrestre iranien à travers le Moyen-Orient, fait peser une menace sur la sécurité des citoyens iraqiens et sur la stabilité du Gouvernement du pays. En Syrie, l'EIIL a récemment été renforcé par l'attaque menée par Erdoğan contre les Kurdes dans le nord de la Syrie et continue de représenter une menace pour la paix et la stabilité de la région. Le Hezbollah continue de renforcer son emprise sur l'ouest de la Syrie et de s'armer au Liban. Les houthistes d'Ansar Allah continuent de se livrer à la violence aussi bien au Yémen que dans le reste de la région, comme nous l'avons vu récemment en Arabie saoudite. À Gaza, le Hamas et le Jihad islamique palestinien continuent de prendre pour cibles des civils innocents des deux côtés de la frontière et de défier les efforts déployés par les parties dans la région pour mettre un terme à la violence.

Ces organisations terroristes ont beau ne pas toutes avoir la même idéologie et différer dans leur interprétation perverse de textes religieux, elles partagent toutes le même objectif principal : éliminer des États-nations de la région et installer une unique autorité religieuse dans le monde. Ces organisations portent atteinte à la souveraineté des États, bafouent les droits des citoyens et provoquent l'instabilité. Elles ne croient pas aux droits des femmes, aux droits de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, ou à la liberté de religion. Ces organisations recourent à la force brute contre les populations civiles pour mener leurs objectifs à bien. Elles assassinent; elles violent. Elles pillent des villes et recrutent des enfants pour servir de soldats et de boucliers humains. Leur empressement à mettre tout en œuvre est déjà dangereuse lorsqu'elles ne représentent qu'une seule des parties à un conflit, mais lorsque de nombreuses parties agissent de cette façon dans une région déjà instable, les conséquences peuvent être et se sont révélées épouvantables. Tels sont les acteurs qui jouent aujourd'hui un rôle de premier plan dans l'orientation des réalités au Moyen-Orient.

Nombre de ces organisations se sont implantées aux frontières d'Israël : au nord, au Liban, le Hezbollah; en Syrie, les milices iraniennes et le Hezbollah; à Gaza, le Hamas et le Jihad islamique palestinien; sur la péninsule du Sinaï, l'EIIL. Israël continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour venir à bout de ces organisations et assurer la sécurité de nos civils. Cependant, ce ne sont pas la sécurité et le bien-être d'un seul pays, ou même d'une seule région, qui sont en jeu. L'absence de stabilité est lourde de conséquences pour la communauté internationale tout entière.

Les récentes attaques iraniennes contre l'Arabie saoudite, que l'Iran a fait revendiquer par les houthistes, n'ont pas seulement déclenché des troubles dans la région, elles ont également touché l'économie mondiale. Le prix du pétrole a bondi après les attaques contre les installations pétrolières. Les consommateurs du monde entier ont littéralement dû supporter le coût des dégâts causés à l'approvisionnement mondial en pétrole brut. Les organisations terroristes non étatiques de la région agissent d'une manière qui met l'économie mondiale en danger et leurs effets se font sentir bien au-delà de la région.

L'économie n'est pas la seule voie par laquelle ces organisations ont une incidence sur la communauté internationale. Lorsque des citoyens sont persécutés chez eux et terrorisés par ces organisations, ils ne restent pas sur place. Ils cherchent à fuir le plus loin possible et deviennent des réfugiés. Parfois, ils restent au Moyen-Orient, mais, comme nous l'avons vu ces dernières années, beaucoup se rendent en Europe. Fin 2016, près de 5,2 millions de réfugiés et de migrants avaient atteint les côtes européennes au terme d'un horrible voyage en provenance de Syrie, d'Iraq et d'autres pays.

Beaucoup d'autres n'ont hélas pas réussi à atteindre ces côtes. En 2018, plus de 138 000 personnes ont risqué leur vie en essayant de rejoindre l'Europe par la mer. Plus de 2 000 d'entre elles se sont noyées. Au Yémen, 3 millions de personnes ont été forcées de fuir leur foyer en raison de l'augmentation de la violence. Beaucoup ont fui vers les pays voisins comme l'Arabie saoudite, Djibouti et l'Éthiopie. La crise de l'immigration est une conséquence directe du pouvoir grandissant des organisations terroristes non étatiques dans la région. Les alliés de l'Iran et d'autres États soutenant le terrorisme contraignent les populations à partir de chez elles, laissant le reste du monde s'occuper de ces personnes.

Le Conseil de sécurité a été créé pour promouvoir la stabilité et la sécurité dans le monde. Mais le monde

dans lequel il a été fondé – un monde où la violence faisait rage entre les États – n'existe plus. La communauté internationale tente de vaincre des acteurs d'un nouveau genre en utilisant de vieilles stratégies alors que le jeu a évolué depuis longtemps. S'il veut vraiment remplir son mandat de promotion de la sécurité et de la stabilité, le Conseil doit s'adapter à un monde où prolifèrent les acteurs non étatiques.

Cela fait des années qu'Israël doit faire face à des organisations terroristes non étatiques qui cherchent à le détruire. Grâce à son expérience, Israël a mis au point des méthodes pour s'attaquer à ces organisations et entend les partager avec le monde entier. La communauté internationale doit s'unir pour rétablir la stabilité dans la région en prenant immédiatement les quatre mesures suivantes.

Premièrement, nous devons tous reconnaître ce que sont vraiment ces organisations non étatiques : des organisations terroristes. La communauté internationale doit les désigner comme telles et les condamner publiquement, ainsi que leurs agissements.

Deuxièmement, nous devons empêcher le financement de ces organisations, notamment en ayant recours à nos services de renseignement pour recenser toutes leurs sources de revenus et les couper. Cela veut dire également qu'il faut forcer certains régimes à cesser de financer ces organisations et imposer davantage de sanctions.

Troisièmement, nous devons encourager les pays dans lesquels se trouvent ces organisations terroristes à prendre des mesures contre elles, et nous devons les aider dans ces efforts.

Enfin, si tout le reste échoue, nous devons passer à l'action militaire pour stopper ces organisations terroristes. Israël félicite son cher ami, les États-Unis, de sa récente opération couronnée de succès. Al-Baghdadi, le chef de l'État islamique d'Iraq et du Levant, représentait une menace pour la sécurité du monde entier. Nous remercions les États-Unis d'avoir rendu notre monde plus sûr.

Les quatre mesures que j'ai mentionnées ne suffisent pas. S'il veut servir son objectif de promotion de la sécurité et de la stabilité dans le nouvel ordre mondial, le Conseil doit s'adapter. Nous devons œuvrer de concert pour promouvoir de nouvelles méthodes et formes de coopération. Le Conseil a été créé pour garantir la sécurité et la stabilité des États Membres de l'ONU. Les organisations terroristes non étatiques

représentent la plus grande menace pour la sécurité et la stabilité. Il est de notre devoir en tant qu'êtres humains de nous battre pour la vie des civils innocents; il est de notre devoir moral de lutter en faveur des droits de l'homme pour tous; il est de notre devoir en vertu de notre mandat de veiller à ce que les États-nations ne soient pas pris en otage par les organisations terroristes et les pays qui les soutiennent. J'invite mes collègues à unir leurs forces dans la lutte contre cette menace.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des relations internationales et de la coopération de la République d'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud est fermement convaincue que la question de la paix au Moyen-Orient ne sera pas réglée tant que la question de Palestine ne sera pas résolue. Aujourd'hui, nous débattons du plus ancien sujet inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Notre incapacité de trouver une solution aux souffrances du peuple palestinien et de garantir sa paix et sa liberté entache fortement notre mission et nos objectifs déclarés. Depuis notre dernier débat, la situation s'est nettement détériorée, l'espoir de paix s'envolant un peu plus.

Le Conseil a un devoir envers le peuple palestinien, qui est clairement défini dans la Charte des Nations Unies, et il est essentiel que nous consacrons toute notre attention à obtenir enfin les résultats énoncés dans les nombreuses résolutions des organes de l'ONU.

L'Afrique du Sud estime qu'il est toujours possible de trouver des solutions aux problèmes qui semblent insurmontables. Nos propres luttes ont été facilitées par l'action et la détermination de l'ONU à mettre fin à un crime contre l'humanité. Nous avons besoin d'une solidarité internationale tout aussi vigoureuse et nous devons exprimer notre indignation et nous engager en faveur de la Palestine. Le Conseil sait pertinemment que c'est précisément en son sein que réside la solution si difficile à trouver, que seuls quelques-uns des membres présents ici sont en mesure de garantir la paix et la sécurité en Palestine et dans tout le Moyen-Orient.

Les résolutions du Conseil ont été violées et ignorées. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il ne reconnaîtrait aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations. Pourtant, ces décisions et négociations convenues d'un commun accord ont été sapées par des décisions unilatérales

visant à déterminer à l'avance l'issue des négociations. Cela témoigne de la mauvaise foi de certains et ne conduira jamais à la paix.

Plus préoccupant encore, le peuple palestinien semble être devenu un peuple oublié dont les espoirs se dissipent face au déclin de l'appui mondial et à l'absence de réelle tentative d'engager des négociations honnêtes et sincères. En Afrique du Sud, nous sommes gravement préoccupés par le mépris persistant pour le processus de paix de longue date au Moyen-Orient, mépris qui consiste à empêcher systématiquement le traitement des questions relatives au statut final, notamment celles des frontières, du retour des réfugiés, du statut de Jérusalem et de l'expansion incessante des colonies illégales. Ceux qui agissent de la sorte n'ont manifestement pas l'intention de rechercher ou d'obtenir la paix. Comment avoir foi dans le Conseil, dans la paix et en la sécurité quand ses décisions sont violées de manière aussi flagrante de?

Le Conseil doit trouver des moyens de restaurer sa crédibilité entamée et en perte de vitesse afin de garantir la paix et la sécurité. Premièrement, il doit demander régulièrement des rapports écrits sur la mise en œuvre de ses décisions, notamment la résolution 2334 (2016). Deuxièmement, il doit manifester haut et fort sa solidarité envers le peuple martyr de Palestine, en faisant en sorte que les membres du Conseil qui y sont disposés effectuent enfin la visite tant attendue dans le territoire palestinien occupé. Troisièmement, il doit prendre de nouvelles mesures contre les violations persistantes des droits de l'homme et le non-respect du droit international.

L'Afrique du Sud appuie pleinement la solution des deux États et le processus de paix convenu visant à assurer la coexistence de deux États viables vivant côte à côte, ce qui donnera espoir et servira d'exemple aux personnes qui souffrent de la haine et de l'insécurité. Une telle solution bénéficierait énormément à la région tout entière. Nous condamnons aussi totalement les violations des droits de l'homme des Palestiniens, ainsi que la violence dirigée contre les habitants de Gaza et de Cisjordanie via l'occupation et l'agression israéliennes.

Le Conseil ne doit pas donner l'impression qu'il cautionne les actes de violence et d'hostilité comme la construction de barrières et de murs supplémentaires, la fermeture d'écoles et le meurtre de civils. Le Conseil doit agir en prenant des mesures qui redonnent espoir et instaurent la confiance entre les parties. Ceci requiert, comme premier pas, l'adoption d'une déclaration pour

dire qu'il ne tolère pas les violations brutales et autres actions négatives.

Cette institution, l'Organisation des Nations Unies, a été fondée sur des principes garantissant la présence et la pratique des droits de l'homme, le respect de la valeur et de la dignité de tous, l'égalité entre riches et pauvres, puissants et faibles, et un monde de justice, de paix et de respect du droit international. S'agissant de la Palestine, nous avons clairement failli à ces principes. Nos engagements n'ont pas été à la hauteur, et les souffrances se poursuivent sans discontinuer. Il nous faut faire davantage avant notre prochain débat.

Nombreux sont ceux qui vont prendre la parole sur ce sujet aujourd'hui, signe que cette inadéquation troublante est synonyme de grandes difficultés et de grand intérêt. Nous devons garder à l'esprit que si les débats sont importants, nous perdons notre crédibilité en tant qu'institution si les paroles ne s'accompagnent pas d'actes. Le peuple de Palestine veut des actes.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne est fermement attachée à un ordre international et à une coopération internationale basés sur des règles, ce pourquoi l'Allemagne a, de concert avec la France et d'autres États, organisé ici à New York un événement ministériel durant la semaine des réunions de haut niveau sous les auspices de l'Alliance pour le multilatéralisme, avec la participation de ministres de plus de 50 États. Les défis mondiaux doivent être relevés ensemble, dans un effort conjoint et dans un cadre multilatéral qui soit à même de défendre ce qui a été convenu.

Ce qui s'applique au niveau mondial l'est aussi au niveau régional, notamment lorsqu'il s'agit du conflit israélo-palestinien. Le meilleur et unique moyen de parvenir à une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien est que la communauté internationale œuvre de concert, reste attachée à un ensemble de règles et de valeurs communes, et qu'elle le fasse dans le cadre de l'ONU.

C'est pourquoi l'Allemagne reste totalement et fermement engagée en faveur d'une solution à deux États négociée sur la base des paramètres convenus au plan international. Nous croyons fermement qu'une solution à

deux États est l'unique réponse viable au conflit israélo-palestinien qui réponde aux besoins d'Israël et de la Palestine en matière de sécurité et aux aspirations des Palestiniens à un État et à la souveraineté, qui mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967, qui règle toutes les questions liées au statut final, et qui garantisse des droits égaux pour tous les habitants.

Le conflit israélo-palestinien est d'abord et avant tout un conflit politique qui requiert une solution politique. S'attaquer aux seuls aspects économiques du conflit ne saurait remplacer une solution politique négociée par les parties aux fins d'une paix durable. En phase avec l'Union européenne et nos partenaires européens, nous saluons et appuyons toute initiative visant à relancer le processus de paix pour autant qu'elle soit fondée sur un engagement en faveur d'une solution à deux États viable, comme convenu au plan international, et pour autant qu'elle soit acceptable pour les deux parties, israélienne et palestinienne.

Des efforts conjoints visant à restaurer une perspective politique pour la reprise du processus de paix sont urgents et nécessaires. C'est pourquoi nous appuyons toute tentative visant à relancer des pourparlers et des négociations directs et constructifs en vue de parvenir à une solution juste et durable. Il ne saurait et ne pourrait y avoir de raccourci pour la paix. Ignorer les questions les plus controversées du processus de paix en les retirant de la table des négociations ou en créant des faits sur le terrain ne mènera pas à une paix durable. C'est pourquoi nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de mesures unilatérales et de contrer ensemble les évolutions négatives sur le terrain qui sapent la viabilité d'une solution à deux États au conflit israélo-palestinien, négociée sur la base des paramètres convenus au plan international.

L'un des principaux obstacles à un règlement politique du conflit israélo-palestinien est, à notre sens, la poursuite des activités de peuplement dans les territoires occupés depuis 1967. Nous réitérons notre position qui est que les activités de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international et sapent les perspectives d'une solution à deux États négociée. Nous appelons Israël à mettre fin à l'extension des implantations, à la légalisation des avant-postes, à la démolition et à la saisie de structures appartenant à des Palestiniens et à l'expulsion de ces derniers. L'Allemagne ne reconnaîtra aucune modification aux lignes du 4 juin 1967, notamment celles concernant Jérusalem, autres que

celles convenues entre les deux parties. La résolution 2334 (2016) doit être pleinement mise en œuvre, et non seulement ses dispositions concernant les activités de peuplement. Les obligations qu'elle prescrit s'agissant des actes de terreur, de la violence contre les civils, de l'incitation, des actes de provocation et de la rhétorique incendiaire doivent être honorées aussi.

L'Allemagne condamne dans les termes les plus forts possibles toutes les attaques contre Israël, notamment les tirs répétés de roquettes depuis Gaza par le Hamas et d'autres groupes qui doivent arrêter de tirer des roquettes sur Israël depuis Gaza. Ils doivent renoncer à la violence et permettre à l'Autorité palestinienne de retourner à Gaza. Dans ce contexte, l'Allemagne se félicite que le Président Abbas ait annoncé la tenue d'élections dans un proche avenir. L'Allemagne reste fermement attachée à la sécurité d'Israël en tant qu'État juif et démocratique. Nous ne nous tairons pas chaque fois que la sécurité d'Israël ou son droit d'exister seront remis en question ou compromis.

Le regain de violence, de rhétorique et d'actes de provocation reste profondément préoccupant. Nous demandons instamment à toutes les parties de désamorcer les tensions, de faire preuve de retenue et de s'abstenir de toute rhétorique et d'actes de provocation. Après les récents événements survenus au Haram el-Charif/mont du Temple, nous rappelons l'importance primordiale de maintenir le statu quo convenu aux fins de la préservation de la paix dans ces lieux saints.

La détérioration de la situation humanitaire et économique à Gaza, en particulier la situation du secteur de la santé, reste profondément inquiétante. Nous appelons aussi Israël et l'Autorité palestinienne à faire le nécessaire pour améliorer la difficile situation humanitaire à Gaza. Nous invitons les États Membres de l'ONU à renforcer leur appui financier afin de combler les déficits de financement actuels du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et d'assurer la fourniture de services de santé de base à Gaza.

L'UNRWA reste indispensable pour répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés palestiniens. En fournissant une assistance humanitaire, des services de santé et éducatifs, l'UNRWA est essentielle au maintien de la stabilité dans la région. L'Allemagne, en tant que principal donateur bilatéral, reste fermement attachée à l'UNRWA et continue de contribuer de manière

significative à son budget. Nous encourageons d'autres pays à poursuivre aussi leur appui politique et financier au travail crucial de l'UNRWA. Mais nous attendons aussi de l'UNRWA qu'il œuvre d'arrache-pied pour faire aboutir les enquêtes internes en cours.

M^{me} Craft (États-Unis) (*parle en anglais*) : La question dont nous sommes saisis est l'une des plus complexes que le Conseil doit régler. C'est pourquoi je voudrais remercier le Coordonnateur spécial de ses efforts de bonne foi et de la perspective équitable qu'il apporte à ces séances d'information.

Avant d'aborder le thème d'aujourd'hui, je voudrais parler brièvement de l'événement important qui a eu lieu au cours du week-end. Comme le Président Trump l'a indiqué, le monde est un endroit plus sûr après l'opération menée par les forces spéciales américaines qui a abouti à la mort d'Al-Baghdadi. Je voudrais remercier les Américains – des femmes et des hommes en uniforme intrépides –, nos services de renseignement et nos partenaires qui ont mené sans coup férir cette mission, pour leurs efforts visant à faire répondre le dirigeant de l'État islamique d'Iraq et du Levant de ses actes.

Dans mes observations sur cette question le mois dernier (voir S/PV.8625), j'ai essentiellement mis l'accent sur Israël, qui fait l'objet d'une attention disproportionnée de la part de l'ONU lorsqu'il s'agit de débattre de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Cette attention est injustement négative et inique. Ces deux dernières années, il y a eu 20 résolutions à l'Assemblée générale critiquant implicitement ou explicitement Israël.

Aujourd'hui, je voudrais, par le biais de mes remarques, mettre en lumière un acteur qui, d'une manière ou d'une autre, fait l'objet de beaucoup moins de critiques qu'Israël et dont le comportement n'a jamais été sérieusement examiné par le Conseil ou par l'Assemblée générale : le Hamas, une organisation terroriste qui opprime le peuple palestinien à Gaza par l'intimidation et la violence directe tout en incitant à la violence contre Israël.

Le Hamas est l'un des plus grands obstacles à une paix et une prospérité réelles pour les Palestiniens et à la résolution de ce conflit. Si cette institution se préoccupe réellement de la paix, nous devrions être impatients d'examiner de plus près le comportement du Hamas. Pour commencer, le Hamas fait preuve d'un manque flagrant de respect pour les principes démocratiques. Ces derniers mois, alors que les habitants frustrés de

Gaza ont exprimé leur opposition aux conditions de vie intolérables créées par le régime du Hamas, celui-ci a brutalement battu des manifestants pacifiques, perquisitionné des maisons et détenu des organisateurs et des journalistes pour avoir demandé de meilleures conditions de vie. Je condamne ce comportement. Nous devrions tous le faire.

Le mépris du Hamas pour la volonté et les droits du peuple palestinien n'a d'égal que son mépris pour les vies humaines innocentes. Nous savons tous que le Hamas tire aveuglément des roquettes sur Israël, comme il l'a fait des centaines de fois en 2019. Mais il est important pour nous de comprendre ce que cela signifie au niveau humain. La grande majorité des roquettes tirées par le Hamas ne sont pas guidées, ce qui signifie que ces armes létales risquent tout autant de frapper une classe pleine d'enfants que de frapper un objectif militaire. Nous n'imaginons pas les craintes des mères israéliennes qui savent que leurs enfants peuvent passer la récréation à courir du terrain de jeu à l'abri anti-bombes, ni les pères palestiniens qui savent que des fusées non guidées survolent leurs toits pendant que leurs enfants dorment. Je condamne ces attaques aveugles. Nous devrions tous le faire.

S'il y a quelque chose de plus méprisable que les attaques du Hamas contre des zones civiles, c'est la façon dont il traite ses propres enfants comme des pions dans un jeu politique. Tous les vendredis, le Hamas encourage les mineurs à se joindre aux émeutes à la barrière de sécurité, en espérant que la violence éclatera et que des enfants seront blessés ou même tués, alimentant ainsi leur machine de propagande. On ne saurait imaginer une approche plus cynique et honteuse. C'est purement et simplement de la maltraitance d'enfants, que je condamne. Nous devrions tous le faire.

Nous avons la responsabilité de dire ce qui est tout à fait vrai au sujet du Hamas, ainsi que du Jihad islamique palestinien et d'autres acteurs militants à Gaza, tout comme nous avons l'obligation de dire ce qui est tout à fait vrai des auteurs de violations des droits humains dans le monde. Dans ce cas, garder le silence serait un acte contraire aux principes et une insulte au peuple palestinien. J'espère donc sincèrement que cette salle et, en fait, les salles de l'Organisation des Nations Unies résonneront un jour de la vérité que nous avons évoquée à propos du Hamas. Une paix durable au Moyen-Orient et un avenir meilleur pour tous les Palestiniens en dépendent.

M. de Rivière (France) : La France, de même que l'Union européenne, apporte son soutien indéfectible à la solution des deux États. Nous continuons de défendre cette position non seulement parce qu'elle est juste et conforme au droit international, mais également parce qu'elle est réaliste. Elle constitue la seule voie à même de répondre aux aspirations des Israéliens et des Palestiniens et, in fine, d'apporter une paix durable à la région. Elle doit permettre la création d'un État palestinien de plein exercice, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël, au sein de frontières sûres et internationalement reconnues tracées sur la base des lignes de 1967, et avec Jérusalem pour capitale des deux États.

Pour sa part, la France continuera, comme elle l'a toujours fait, à défendre la création d'État palestinien. Elle continuera aussi, comme elle l'a toujours fait, à s'opposer à tous ceux qui s'en prennent à la sécurité, voire à l'existence même d'Israël.

On le constate chaque jour, l'absence de perspective politique alimente le désespoir, la radicalisation sous toutes ses formes et les risques d'une déstabilisation régionale. Les parties doivent donc s'abstenir de toute mesure contraire au droit international qui mettrait en danger la viabilité de la solution des deux États.

Forte de ces convictions, la communauté internationale, et en particulier le Conseil, a défini et entériné cette solution des deux États. Toutes les résolutions du Conseil demeurent valides et pertinentes, de la 242 (1967) et la 338 (1973) jusqu'à la résolution 2334 (2016) sur la colonisation, en passant par la résolution 1515 (2003) adoptée à l'unanimité du Conseil de sécurité et qui entérine la solution des deux États. La jurisprudence du Conseil est un tout; ce n'est pas un menu à la carte.

À l'heure où la perspective de la solution des deux États pourrait sembler s'éloigner, il est plus important que jamais de rappeler aux parties qu'il n'existe pas d'alternative viable : tout plan de paix visant à s'en éloigner est illusoire, les aspirations d'un peuple ne pouvant se réaliser durablement au détriment des droits et des aspirations de l'autre peuple. Le développement économique des territoires palestiniens occupés est une condition nécessaire, et c'est la raison pour laquelle la France et l'Union européenne soutiennent l'action du Comité spécial de liaison. Mais elle n'est pas suffisante, et il n'y aura pas de paix sans réelle solution politique globale.

Il convient de regarder les derniers développements à l'aune de cet objectif collectivement défini de la solution des deux États. La France salue l'annonce faite par le Président Abbas devant l'Assemblée générale sur la tenue d'élections générales (voir A/74/PV.7). Afin que celles-ci soient plurielles et inclusives, il importe qu'elles se tiennent dans tous les territoires palestiniens, y compris dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est. En tout état de cause, l'annonce du Président Abbas doit participer de la réconciliation inter-palestinienne, alors qu'elle constitue l'une des conditions pour parvenir à la paix. Je tiens à rappeler les efforts déployés par l'Égypte à cet égard.

L'arrangement trouvé début octobre entre Israël et l'Autorité palestinienne sur le transfert des revenus est également le bienvenu dans l'attente de la conclusion d'un accord global et durable. Malgré cela, la situation sur le terrain continue de se dégrader et rend la paix plus difficile. En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, la poursuite de la colonisation, illégale en droit international comme l'a réaffirmé la résolution 2334 (2016), attise les tensions et sape la viabilité de la solution des deux États. Les récentes déclarations sur la possible annexion de certaines zones de la Cisjordanie sont également très préoccupantes. Cela constituerait, à n'en point douter, une violation grave et sans précédent du droit international. Avec nos partenaires européens, nous continuerons de suivre la situation de près, notamment toute évolution vers une annexion, et nous agirons en conséquence.

À Gaza, malgré le maintien d'un calme précaire et le respect de la trêve depuis mi-septembre, la situation humanitaire reste catastrophique. Au-delà des réponses d'urgence, il n'y aura pas d'amélioration durable de la situation à Gaza sans une solution politique impliquant le retour de l'Autorité palestinienne et la levée du blocus, assortie de garanties de sécurité crédibles pour Israël. Nous appelons au respect du droit de manifester pacifiquement et à l'usage proportionné de la force.

Dans l'attente d'une paix durable, qui apporte une réponse juste à la question des réfugiés, notre soutien collectif à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient reste primordial. Ce soutien est d'autant plus important à l'approche du renouvellement de son mandat pour trois ans cet automne par l'Assemblée générale.

En conclusion, je souhaite redire que la France continuera d'œuvrer en faveur de la solution des deux États. Parce qu'elle est l'amie d'Israël comme

des Palestiniens, elle se tient prête à les encourager à reprendre le dialogue.

Depuis le printemps 2014, il n'y a plus de processus de paix, juste l'annonce sans cesse repoussée d'initiatives qui ne viennent jamais. Le Conseil de sécurité a tout son rôle à jouer, à la fois en veillant à la mise en œuvre de ses résolutions passées et en accompagnant l'émergence d'une solution qui ne pourra venir que des parties elles-mêmes.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous tenons à vous souhaiter la bienvenue au Conseil, Madame la Présidente, pour présider la présente séance. Nous souhaitons également la bienvenue à la Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne. Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, de son exposé et lui renouvelons tout notre appui à ses efforts tandis qu'il s'acquitte avec tact de son mandat dans un contexte politique et de sécurité difficile et délicat.

Lorsqu'ils rejoignent l'Organisation, les États Membres font leurs buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, y compris en ce qui concerne le mandat singulier du Conseil de sécurité, en vertu de l'Article 24 de la Charte aux termes duquel les Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce dernier agissant ce faisant en leur nom. En outre, l'Article 25 dispose que les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la Charte. Nous voulons donc aujourd'hui mettre en avant le caractère contraignant de l'application des résolutions du Conseil de sécurité, alors qu'Israël, Puissance occupante, continue non seulement de ne pas respecter les résolutions de la légitimité internationale, mais les violent et les foulent au pied, rendant le règlement de la question palestinienne impossible. Là réside le nœud même du conflit israélo-palestinien qui empêche la réalisation d'une paix juste et globale.

Premièrement, la Charte des Nations Unies est un traité international. Les Articles qui la composent ont le même poids que tout instrument international pour ce qui est de leur caractère contraignant et obligatoire, notamment s'agissant des principes régissant les relations internationales, à savoir la souveraineté égale des pays et l'illégalité du recours à la force contre d'autres États. Depuis la création de l'Organisation en 1945, le Conseil de sécurité a adopté des dizaines

de résolutions concernant la question palestinienne, la majorité d'entre elles appelant Israël, Puissance occupante, à mettre un terme à son occupation et à ses violations dans le Territoire palestinien occupé. Mais toutes ces résolutions sont restées lettre morte, en dépit du fait que toute résolution du Conseil s'applique de manière contraignante à tous les pays.

Deuxièmement, bien que les Membres de l'Organisation aient délégué au Conseil une partie importante de leurs prérogatives, celui-ci s'est hélas montré incapable d'obliger la Puissance occupante à appliquer ses résolutions. Plus préoccupant encore, c'est le mépris avec lequel la Puissance occupante traite le Conseil et ses résolutions, en particulier celles qui visent à protéger les droits légitimes du peuple palestinien et à mettre un terme à tous les pratiques illégales et illégitimes qui lui sont infligées à lui, ses biens, ses lieux saints et ses droits fondamentaux.

Troisièmement, le Conseil de sécurité étant l'organe qui, en vertu de la Charte, est censé maintenir la paix et la sécurité internationales, les résolutions qu'il adopte tirent leur force du fait qu'aucun pays n'a le droit de se soustraire à son obligation de les respecter, surtout lorsque le Conseil agit pour mettre fin à un conflit.

Quatrièmement, les résolutions du Conseil sur la question palestinienne revêtent une importance particulière parce que le consensus international sur cette question constitue le socle incontournable de tout accord de paix dans ce domaine ainsi que la base juridique et le point de référence de tous les efforts et de toutes les négociations visant à trouver une issue à ce conflit, qui doit notamment être fondée sur la solution des deux États vivant côte à côte dans la paix durable.

Cinquièmement, il est tout à fait déplorable de voir Israël, la Puissance occupante, continuer d'agir comme si les résolutions du Conseil ne le concernaient pas. Israël tente de modifier la situation historique et démographique sur le terrain, y compris à Jérusalem, en recourant à la force militaire et à des politiques colonialistes et expansionnistes, alors que la résolution 2334 (2016) exige la fin de ces pratiques. Israël démolit des maisons et bâtiments palestiniens, provoquant le déplacement de force des familles qui y vivent. Les colons israéliens se livrent à des violences contre les populations locales. Gaza est soumise à un siège et la mosquée Al-Aqsa est régulièrement visée par des attaques. Parallèlement, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui depuis tant de décennies

fournit des services essentiels aux réfugiés palestiniens, traverse de très grandes difficultés financières. Nous saisissons donc cette occasion pour exprimer à nouveau notre soutien sans réserve au mandat de l'UNRWA et pour condamner toutes les pratiques visant à s'approprier des territoires par la force, en violation du droit international et de la quatrième Convention de Genève de 1949.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, agissant ce faisant au nom de tous les Membres en tant qu'organe exécutif de l'Organisation. Les résolutions qu'il adopte sont par conséquent contraignantes et les États Membres ont donc l'obligation internationale de tenir pour responsables les pays qui ne respectent pas ses résolutions, en l'occurrence ici l'État d'Israël, Puissance occupante. Voilà en effet des décennies qu'Israël se moque de la valeur juridique des résolutions du Conseil et fait fi de la Charte des Nations Unies et des droits fondamentaux de la personne.

Mon collègue le représentant de la Palestine a évoqué tout à l'heure les outils dont dispose le Conseil pour faire en sorte qu'Israël respecte et applique ses résolutions, à commencer par l'imposition de sanctions en vertu de l'Article 41 de la Charte. Nous appelons une nouvelle fois dans cette salle les membres du Conseil à se rendre dans le Territoire palestinien occupé pour voir de leurs propres yeux les effets de l'occupation et ses tragiques conséquences sur le peuple palestinien, mais également pour prendre les dispositions et les mesures qui s'imposent afin de mettre fin à cette occupation.

Pour terminer, en dépit du fait que l'occupant israélien continue de faire fi de la volonté de la communauté internationale, nous restons attachés à la position arabe et musulmane, qui est aussi celle de la communauté internationale, par laquelle la paix demeure un choix stratégique et toute solution globale, durable et juste doit être fondée sur la solution des deux États, conforme aux critères agréés, à savoir les résolutions pertinentes du Conseil, le principe de l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe. Ce n'est qu'ainsi que le peuple palestinien pourra être sûr de jouir de tous ses droits politiques légitimes, y compris l'établissement d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue votre participation, Madame la Présidente, en votre qualité de Ministre des relations internationales

et de la coopération de la République d'Afrique du Sud, à la présente séance et se félicite de vous voir présider nos travaux. De même, nous saluons la présence de S. E. M^{me} Antje Leendertse, Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne. Ma délégation félicite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour la qualité de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le 24 octobre a marqué la célébration du soixante-quatorzième anniversaire de l'adoption de la Charte fondatrice des Nations Unies, dont les principaux objectifs sont de construire un monde de paix, de sécurité et de progrès social. Depuis l'adoption de cette Charte, la communauté internationale, à travers le Conseil de sécurité notamment, n'a cessé d'œuvrer à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. Toutefois, en dépit des nombreux succès enregistrés, de nombreux foyers de tensions continuent d'agiter le monde et représentent aujourd'hui de véritables menaces à la sécurité collective.

Le différend israélo-palestinien, qui dure depuis des décennies, est représentatif de ces conflits dont les répercussions régionales et internationales mettent continuellement à mal la paix et la sécurité à l'échelle mondiale. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire reste profondément préoccupée par l'impasse politique qui prévaut depuis la signature des Accords d'Oslo, ainsi que les violences épisodiques, qui contribuent à éloigner l'espoir d'une résolution pacifique et durable de ce conflit.

Ma délégation salue la tenue de ce débat consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui lui offre, une fois de plus, la possibilité d'affirmer sa ferme conviction que seul un dialogue constructif entre les deux parties sur l'ensemble des problématiques cristallisant les divisions actuelles, pourrait permettre d'aboutir à une solution durable et mutuellement acceptable.

La Côte d'Ivoire lance de nouveau un appel pressant à la reprise de négociations sans préalable entre Israéliens et Palestiniens, et exhorte la communauté internationale, y compris les Nations Unies, à œuvrer de concert avec les parties prenantes, à la réalisation de la solution des deux États, coexistant pacifiquement dans le cadre des frontières de 1967. À cet égard, ma délégation salue la visite de M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation

de la paix, du 5 au 11 octobre, au Moyen-Orient, notamment à Jérusalem, où elle a évoqué la nécessité de relancer le dialogue entre Israéliens et Palestiniens, afin de promouvoir cette solution des deux États. Il importe par conséquent que chacune des parties se garde d'actions unilatérales de nature à envenimer un climat sécuritaire déjà délétère et à compromettre tous les efforts d'apaisement et de rapprochement déployés par la communauté internationale.

Mon pays voudrait réaffirmer son attachement aussi bien à la sécurité de l'État d'Israël qu'au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Ce sont-là deux exigences fondamentales qui, loin de s'exclure, se complètent et s'inscrivent dans la droite ligne de la solution des deux États.

Ma délégation est d'avis que la situation humanitaire dans les territoires palestiniens continue de se dégrader et de nourrir à la fois les dissensions entre le Fatah et le Hamas, ainsi que les ressentiments des Palestiniens à l'égard de l'État d'Israël. Cette situation fort préoccupante est indéniablement exacerbée par la persistance du chômage des jeunes et les pénuries d'eau et d'électricité, le tout dans un contexte de crise économique aiguë dans les territoires palestiniens. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire exhorte la communauté internationale à apporter l'assistance humanitaire nécessaire aux populations palestiniennes en détresse, mais aussi à œuvrer au relèvement économique et à la reconstruction de la bande de Gaza, par des financements et des investissements adéquats. Elle salue, à cet égard, les annonces de contributions au budget de l'Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en vue de réduire le déficit budgétaire auquel l'Office est confronté.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire tient à réaffirmer son soutien aux actions menées par M. Nikolay Mladenov en faveur de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient en général, et entre Israéliens et Palestiniens en particulier. Elle souscrit sans réserve à l'objectif d'une paix globale et durable au Moyen-Orient, et réitère sa disponibilité à œuvrer de concert avec l'ensemble des membres du Conseil à un règlement pacifique de la crise israélo-palestinienne, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue à la Ministre des relations internationales et de la coopération de la République d'Afrique du Sud, qui préside la séance d'aujourd'hui,

et je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

En tant que cause profonde des troubles au Moyen-Orient, la question palestinienne doit être placée au centre des préoccupations internationales. Le processus de paix au Moyen-Orient est actuellement au point mort. Le conflit concernant le statut final de Jérusalem se poursuit, la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé demeure grave et l'implantation de colonies de peuplement se poursuit. La Chine trouve tous ces éléments très préoccupants. Ce qui nous manque, ce n'est pas un plan d'action, mais c'est le courage de tenir nos engagements et la conscience de faire respecter la justice. Je souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons promouvoir l'objectif global de la solution des deux États. Cette solution et le principe de l'échange de territoires contre la paix représentent l'objectif ultime de la justice internationale, auquel nous ne pouvons nous soustraire davantage. La création d'un État indépendant est un droit national inaliénable du peuple palestinien, un droit qui ne peut être marchandé. Dans un esprit de responsabilité à l'égard des peuples palestinien et israélien et en vue de parvenir à la paix régionale, la communauté internationale, en particulier les pays ayant une influence sur la Palestine et Israël, doit appuyer la solution des deux États, les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, le principe de l'échange de territoires contre la paix et les autres accords internationaux fondés sur le consensus, afin de remettre le processus de paix au Moyen-Orient sur les rails.

Deuxièmement, nous devons nous en tenir à l'orientation générale d'un dialogue pacifique. Il s'agit d'agir pour prévenir l'escalade des tensions et de relancer dès que possible les pourparlers de paix israélo-palestiniens. Nous devons immédiatement mettre fin à toutes les actions qui compromettent les pourparlers de paix et la confiance mutuelle, appliquer sérieusement la résolution 2334 (2016), et mettre un terme à l'implantation de colonies et à la violence contre les civils innocents. Les récents affrontements survenus à la mosquée Al-Aqsa sont préoccupants. Toutes les parties doivent rester attachées aux résolutions pertinentes de l'ONU et régler la question du statut final de Jérusalem par la voie de négociations politiques. Nous devons progressivement rétablir et renforcer la confiance mutuelle, et créer des conditions favorables aux pourparlers de paix.

Troisièmement, nous devons continuer de rechercher une solution globale. Nous devons promouvoir les négociations politiques et nous concentrer sur le développement. Nous devons également suivre de près et améliorer la situation économique et humanitaire du peuple palestinien, et soutenir sans relâche la promotion de la paix par le développement. La Chine encourage la Palestine et Israël à régler par la concertation la question de la collecte de l'impôt, et elle appelle à la mise en œuvre effective du Protocole de Paris, des autres traités internationaux pertinents et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Nous demandons également que soit levé officiellement et dès que possible le blocus imposé à Gaza.

La communauté internationale doit continuer d'appuyer fermement l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et améliorer les conditions humanitaires des réfugiés palestiniens. La Chine est prête et disposée à poursuivre sa coopération avec la Palestine dans les domaines de l'économie, de la finance, de la culture, de l'éducation et de la santé, et à prendre des mesures concrètes pour promouvoir la stabilité nationale et le développement de la Palestine.

Le monde est aujourd'hui confronté à la menace prédominante de l'unilatéralisme et du protectionnisme. Les tensions au Moyen-Orient s'intensifient et leurs effets de contagion deviennent de plus en plus apparents. En outre, le terrorisme présente des difficultés supplémentaires. À ce stade critique, où l'avenir et le destin du monde sont en jeu, les grands pays ont une responsabilité particulière dans le maintien de la stabilité internationale. À cet égard, les membres permanents du Conseil de sécurité doivent montrer l'exemple. Dans la déclaration qu'il a faite lors du débat général à l'Assemblée en septembre, le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, S. E. M. Wang Yi, a présenté une proposition en trois points sur la situation au Moyen-Orient et dans le Golfe (voir A/74/PV.9). La Russie a elle aussi publié récemment son concept de sécurité collective pour la région du Golfe.

La Chine accueille avec satisfaction toute initiative de dialogue susceptible de contribuer à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient, et maintiendra des voies de communication ouvertes avec toutes les parties. Comme toujours, la Chine se rangera du côté de la paix et de la justice, et s'engage à régler les différends par le dialogue et la concertation et à faire face aux menaces communes

par la coopération internationale. Nous nous engageons également à promouvoir un monde de paix durable et de sécurité universelle, et à jouer un rôle constructif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à saluer la présence de S. E. M^{me} Naledi Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de la République d'Afrique du Sud, au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je saisis cette occasion pour lui exprimer, ainsi qu'à sa délégation, nos sincères félicitations pour le succès de leur présidence du Conseil. Nous saluons également de la présence de S. E. M^{me} Anje Leendertse, Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne.

Dans le même esprit, nous remercions une fois de plus l'équipe représentée par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov, pour ses importantes contributions. Nous nous félicitons également de la présence des délégations d'Israël et de la Palestine, ainsi que des autres délégations présentes dans cette salle et qui, en raison de l'importance qu'elles attachent à cette question, se sont inscrites sur la liste des orateurs.

Deux mois avant la fin de l'an 2019, le Conseil est de nouveau réuni pour le débat mensuel consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, alors que l'insurrection et l'absence de volonté politique n'ont toujours pas cessé de faire des morts, de détruire des infrastructures et de déplacer par la force des millions de personnes innocentes de leurs foyers et de leurs propriétés.

Il est décevant de constater qu'en dépit de nombreuses initiatives et des efforts multilatéraux, régionaux et unilatéraux déployés pour tenter de mettre fin au conflit entre Israéliens et Palestiniens, nous sommes encore loin d'avoir trouvé une solution pacifique mutuellement acceptable. La solution des deux États reste la seule option viable pour mettre fin à ce conflit. Il n'y a pas d'autre solution raisonnable qui puisse la remplacer.

Depuis que l'ONU a commencé à examiner cette question en 1947, question qui a des répercussions indéniables sur la région, tel est le souhait de l'écrasante majorité des Membres de l'Organisation, comme en témoignent les diverses résolutions adoptées à ce sujet jusqu'à ce jour. Diverses personnalités éminentes du monde entier, qui se sont exprimées devant le Conseil

et devant l'Assemblée générale, ont insisté sur ce point. Cette solution est dans l'intérêt à long terme des Israéliens et des Palestiniens. La rejeter reviendrait à rejeter le multilatéralisme qui a mené à la création de l'Organisation après la Seconde Guerre mondiale.

La Guinée équatoriale est pour une solution des deux États négociée directement entre Israéliens et Palestiniens. Il est possible que cette solution implique des concessions douloureuses pour les deux parties, car l'essence même du dialogue est précisément la capacité et la nécessité de faire des concessions. Toutes les négociations doivent s'inscrire dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe. Le statut final de Jérusalem devra découler de ces négociations. À l'heure actuelle, ces négociations sont dans l'impasse depuis plusieurs années et, dans l'intervalle, des faits surviennent, telle la politique israélienne de construction et d'expansion des colonies de peuplement, qui alimentent les tensions sur le terrain, encourageant plus encore la haine entre les parties. Selon divers rapports, cette politique compromet la viabilité de la solution des deux États et les perspectives d'une paix durable dans la région.

Par ailleurs, les actions des groupes armés depuis Gaza doivent cesser. Les provocations et les attaques contre Israël ne concourent en rien à trouver une solution au conflit. Au contraire, elles peuvent exacerber les tensions entre les parties, mettant en danger la vie d'enfants, de femmes et de la population des deux côtés. Compte tenu de cette situation, nous insistons une fois encore sur la nécessité d'appuyer les efforts de l'Égypte pour la réconciliation interpalestinienne et ainsi, de faciliter la réunification de la Palestine sous un gouvernement unique, légitime et démocratique qui tienne non seulement compte des aspirations du peuple palestinien, mais permette aussi d'améliorer sensiblement les conditions socioéconomiques et de sécurité sur place.

Je ne saurais conclure sans rendre hommage aux services humanitaires précieux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et demander à la communauté internationale de continuer à lui apporter le soutien financier dont il a besoin, et qu'il mérite, pour rendre ses services plus efficaces.

Dans le droit fil du mandat de l'Organisation des Nations Unies tel que défini dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, la Guinée équatoriale réaffirme son appui à toute initiative reposant sur le droit

international en vigueur, ainsi que sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et les autres dispositions convenues sur le plan international. Pour nous, le plus important est de trouver une solution négociée entre Israéliens et Palestiniens et appuyée par la communauté internationale. Cette solution ne peut être que celle de deux États indépendants vivant en paix - avec des garanties de sécurité pour les deux parties et pour les autres États de la région. La Palestine et Israël doivent respecter leur droit mutuel à l'existence.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous souhaiter la bienvenue, Madame la Présidente, au débat d'aujourd'hui. Je souhaite également la bienvenue à la Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne. Je tiens aussi à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient Mladenov de son exposé circonstancié.

Je voudrais commencer par réaffirmer l'attachement de la Pologne à un règlement global du conflit israélo-palestinien par le biais d'une solution des deux États et d'un accord mettant fin à l'occupation, qui a commencé en 1967, ainsi qu'à toutes les revendications et qui répondrait aux aspirations des deux parties, y compris les besoins en matière de sécurité des Israéliens et des Palestiniens et les aspirations des Palestiniens à un État et à la souveraineté sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des paramètres internationalement convenus.

Nous devons continuer d'essayer de mettre fin au conflit israélo-palestinien en relançant le processus de paix. Le retour à des négociations bilatérales constructives, fondées sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et le droit international, ne peut qu'apporter une contribution positive au processus. C'est la seule façon de concrétiser la solution des deux États et de régler toutes les questions relatives au statut final. Dans le même temps, nous encourageons les parties au conflit à prendre des mesures pour assurer la réconciliation et préserver la dignité et le caractère sacré des lieux saints, notamment à Jérusalem. Nous sommes fermement convaincus que les aspirations des deux parties concernant Jérusalem doivent être satisfaites et qu'il faut trouver une solution négociée pour régler le statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États. Le statut de Jérusalem devrait également tenir compte de la reconnaissance mutuelle des liens historiques et des droits nationaux qui unissent les deux

parties à la ville. Un dialogue sincère entre les trois grandes religions monothéistes serait un élément clef dans ce contexte.

Nous continuons de suivre de près l'évolution de la réconciliation interpalestinienne. À cet égard, nous avons pris note de l'appel à des élections générales lancé par l'Autorité palestinienne, les premières depuis 13 ans. La question est d'une grande importance, alors que le processus de réconciliation est dans l'impasse, malgré tous les efforts déployés par l'Égypte pour le faciliter.

En ce qui concerne Gaza, je tiens à souligner que la situation reste déplorable et continue d'alimenter l'extrémisme et la radicalisation et de favoriser l'instabilité. Nous appelons toutes les parties à prendre des mesures de toute urgence pour impulser un changement fondamental en vue d'améliorer la situation humanitaire, politique et économique et les conditions de sécurité à Gaza, ainsi que pour mettre fin à la politique de bouclage et pour ouvrir durablement les points de passage importants pour la vie quotidienne des Gazaouites, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Nous saluons les efforts déployés par l'Égypte, le Qatar et le Coordonnateur spécial pour améliorer la situation humanitaire à Gaza, dans le cadre d'un futur État palestinien. Qu'il me soit permis de souligner l'importance de l'accord que l'Autorité palestinienne a conclu avec Israël afin que lui soit restituée une partie de ses recettes fiscales. Nous sommes fermement convaincus que des recettes supplémentaires atténueront la crise financière et permettront - au moins partiellement - de verser les salaires des fonctionnaires. Plus de 160 000 employés de l'Autorité palestinienne recevront leur salaire.

Aujourd'hui, je voudrais souligner également notre attachement à l'unité, à la stabilité, à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban. Compte tenu des difficultés auxquelles se heurte l'économie libanaise, exacerbées par les troubles dans la région et la crise des réfugiés, nous apprécions vivement les efforts déployés par le Gouvernement à Beyrouth pour remédier à ces problèmes. Il est parfois difficile d'engager des réformes, mais leur mise en œuvre est nécessaire pour éviter une nouvelle dégradation des conditions socioéconomiques du pays. Dans ce contexte, nous pensons que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) apporte la stabilité nécessaire dans la zone relevant du mandat de la mission. Aujourd'hui, il est difficile d'imaginer l'environnement sécuritaire dans le sud du Liban sans la présence de la FINUL. La

communauté internationale doit apprécier à sa juste valeur la contribution de la FINUL à la stabilité du Liban et, pour notre part, nous sommes heureux de contribuer à nouveau à cet effort puisque la Pologne va redéployer des contingents au sein de la FINUL.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous souhaitons la bienvenue, Madame la Présidente, alors que vous présidez le Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous remercions M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Aujourd'hui, nous débattons une fois de plus de la situation au Moyen-Orient. Qu'est-ce que le Moyen-Orient? Est-il même possible de considérer cette région sans considérer également l'Afrique du Nord ou le golfe Persique? À notre avis, la réponse est évidente. Cependant, le règlement du conflit israélo-palestinien est au cœur de tous les problèmes au Moyen-Orient. Récemment, nous avons été témoins de tentatives visant à détourner l'attention de ce problème fondamental vers d'autres questions dont l'importance est souvent exagérée artificiellement. En outre, le dossier palestinien est caractérisé par des tendances dangereuses visant à élargir les mesures unilatérales et à réviser agressivement les accords conclus par le passé. Pour être tout à fait clairs, en ce qui nous concerne, le cadre internationalement reconnu pour un règlement au Moyen-Orient, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe et les principes de Madrid, est immuable.

Nous sommes convaincus qu'aujourd'hui plus que jamais, il importe de prendre des mesures concrètes pour sortir le processus de paix de cette impasse dangereuse. La Russie poursuit ses efforts, au niveau bilatéral et dans d'autres formats, en vue de la reprise d'un dialogue direct entre les Palestiniens et les Israéliens. Nous sommes profondément préoccupés par l'analyse que fait M. Mladenov de la situation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, où selon lui, on parvient à peine à prévenir une nouvelle détérioration, et encore moins à améliorer la situation. Tôt ou tard, mais probablement plus tôt qu'on ne le pense, cet état de fait finira par effacer la frontière virtuelle déjà inacceptable entre une stabilité fragile et le chaos. Par conséquent, des mesures concrètes s'imposent pour améliorer la situation, et la voie à suivre est évidente. Tout d'abord, les activités de colonisation d'Israël en Cisjordanie et sa politique de confiscation de biens palestiniens doivent cesser. Les Palestiniens et les Israéliens doivent s'abstenir de toute

violence et de toute déclaration agressive et provocatrice. Il en va de même en ce qui concerne les annonces de plans visant à annexer des zones résidentielles en Cisjordanie.

Nous sommes fermement convaincus qu'aucune percée ne peut être réalisée dans l'isolement, comme l'histoire du Moyen-Orient l'a confirmé à maintes reprises. Malgré cela, on persiste à tenter de remédier à cette situation en imposant d'autres schémas de solutions qui sapent les paramètres du règlement de la question de Palestine établis depuis longtemps et reconnus par la communauté internationale. La décision du Gouvernement américain concernant Jérusalem et sa reconnaissance illégitime de la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé constituent des violations flagrantes du droit international, et de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité en particulier. Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer que le Golan est sans conteste un territoire syrien occupé par Israël à la suite de la guerre de 1967 et annexé illégalement 14 ans plus tard. Il est clair pour nous, comme pour la plupart de nos collègues, que le seul moyen de régler cette situation est de conjuguer les efforts régionaux et internationaux, l'ONU et le Conseil de sécurité jouant un rôle central.

Des mesures actives s'imposent pour améliorer la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza. Nous continuerons d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont l'action a une dimension non seulement humanitaire mais aussi politique et a un effet stabilisateur important dans le territoire palestinien et les pays du Moyen-Orient.

Israël et la Palestine revêtent une grande importance sur le plan religieux pour des centaines de milliers de fidèles des religions monothéistes. L'instauration d'une paix durable dans ces pays est dans l'intérêt de tous les chrétiens, de tous les musulmans et de tous les juifs. Dans le même temps, la déstabilisation de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a gravement touché les minorités religieuses et ethniques de la région. Les extrémistes exploitent les facteurs ethniques et religieux pour inciter à la haine et gonfler leurs rangs. Nous devons prendre des mesures immédiates pour faire cesser l'exode massif de chrétiens et d'autres minorités du Moyen-Orient et pour préserver l'équilibre unique qui sous-tend la coexistence des peuples de la région depuis des siècles.

La question palestinienne non réglée, ainsi que des années d'instabilité dans la région, ont créé des

conditions propices à des griefs et à la radicalisation. Cette situation exige des efforts concertés de la part des membres responsables de la communauté internationale. Le Secrétaire général a pour mandat d'œuvrer à cette fin, en vertu de la résolution 598 (1987), et les pays de la région y ont intérêt. Il est de plus en plus urgent de mettre en place un mécanisme durable de sécurité collective dans la région, sur la base d'un dialogue entre égaux. L'initiative russe en la matière vise à débloquent les situations de conflit et à élaborer des mesures de confiance et de contrôle. Nous exhortons nos partenaires internationaux et régionaux à examiner attentivement l'initiative iranienne sur les mesures de confiance et de sécurité dans le détroit d'Ormuz. Il s'agit d'une invitation à un dialogue sérieux en vue d'améliorer la situation dans la région, que nous appuierons toujours fermement.

Sans la consolidation des efforts de toutes les parties concernées, notamment les pays de la région et leurs voisins immédiats, il sera impossible de créer les conditions nécessaires pour mettre fin à l'effusion de sang en Libye et avancer vers le dialogue en vue d'un règlement politique et diplomatique du conflit, sous les auspices de l'ONU.

Nous suivons de près la situation actuelle au Liban et nous espérons que ce pays parviendra à surmonter les difficultés qu'il traverse et à sortir de cette épreuve plus uni encore qu'auparavant. Au Yémen, on observe des signes d'une désescalade relative de la situation et des perspectives de progrès vers un règlement pacifique, avec l'aide de l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Nous contribuerons au renforcement de ces tendances.

La Russie déploie des efforts considérables et agit dans un esprit constructif, inclusif et honnête, sans politique de deux poids, deux mesures, pour réorienter le conflit en Syrie vers la voie politique. Nous espérons vivement que des progrès seront réalisés en vue du règlement de ce conflit sur la base d'accords conclus par les Syriens eux-mêmes. C'est à eux, et à eux seuls, qu'incombe la responsabilité première du destin de leur pays.

Nous sommes prêts à coopérer dans un esprit constructif avec nos partenaires sur toutes les questions relatives au Moyen-Orient. Nous estimons qu'il est essentiel d'améliorer notre coordination et d'élaborer des approches consolidées et objectives dans l'intérêt non pas des acteurs extérieurs, mais des États et des peuples du Moyen-Orient.

M. Duclos (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous saluons votre présence, Madame la Présidente, alors que vous dirigez ce débat public trimestriel. Nous remercions également M. Mladenov de son exposé détaillé.

Le Pérou suit avec une profonde préoccupation la situation en Palestine. La rigidité des positions, l'absence de dialogue entre les parties et les épisodes de violence constants créent un environnement très instable aux conséquences imprévisibles, notamment la persistance d'actes terroristes. Dans ce contexte, nous déplorons que le nombre de morts continue d'augmenter, dont un grand nombre de mineurs, et que les conditions de sécurité se détériorent considérablement pour des millions de Palestiniens et d'Israéliens. Nous soulignons la nécessité pour les parties de mettre fin à la violence et de rendre des comptes pour les nombreuses violations graves du droit international et du droit international humanitaire. L'impunité exacerbe le conflit et contribue à normaliser le mépris des droits de l'homme.

Dans les circonstances actuelles, la solution des deux États avec des frontières sûres, négociées directement par les parties et internationalement reconnues, sur la base des résolutions pertinentes et des accords conclus, est la seule solution viable et conforme au droit international. Par conséquent, nous estimons qu'il est essentiel de mettre fin aux mesures qui sapent la confiance nécessaire. Nous pensons en particulier aux pratiques néfastes que sont les colonies de peuplement, les démolitions de bâtiments et les expulsions dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui compromettent cette solution et sont contraires aux dispositions de la résolution 2334 (2016). Ces pratiques illégales doivent cesser. Nous estimons également qu'il est impératif de rejeter les discours de haine, l'antisémitisme et la discrimination sous toutes ses formes. Les dirigeants des deux parties doivent faire montre de retenue et d'un engagement en faveur de la paix. À cet égard, nous soulignons la nécessité pour le Conseil de parvenir à un consensus minimal et de se prononcer lorsque la situation sur le terrain l'exige, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Le Pérou note avec consternation la détérioration croissante des conditions de vie dans le territoire palestinien occupé, qui contribue à la radicalisation et à l'extrémisme des populations. Nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire à Gaza. Nous estimons que la fourniture de biens et de services de base dans cette zone et la levée du blocus imposé à des millions de

Palestiniens doivent être des questions prioritaires pour la communauté internationale. À cette fin, nous estimons indispensable de progresser dans le processus de réconciliation inter-palestinienne, afin que l'Autorité palestinienne légitime puisse reprendre le contrôle effectif de Gaza. Cela permettrait d'améliorer la situation humanitaire et de jeter les bases d'une reprise du dialogue avec Israël.

Nous soulignons également le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il est important de lui assurer un financement stable et prévisible et de permettre le fonctionnement normal de ses bureaux à Jérusalem-Est, conformément au cadre juridique en vigueur.

Mettre un terme à la détérioration des conditions politiques et humanitaires qui sous-tendent la question palestinienne est une entreprise complexe, certes, mais urgente. Le risque d'une nouvelle escalade de la situation au Moyen-Orient doit être considéré par le Conseil comme une menace grave au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, c'est un honneur de vous avoir ici pour présider cet important débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Ma délégation salue également la présence de S. E. Mm^e la Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, qui a contribué à ce débat.

Nous remercions aussi le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé circonstancié. Nous sommes d'accord avec bon nombre des points qu'il a soulevés, en particulier l'importance de donner la priorité à la diplomatie préventive.

L'Indonésie saisit cette occasion pour réaffirmer son appui sans équivoque à la cause palestinienne, comme elle l'a fait il y a quelques jours encore aux côtés d'autres membres du Mouvement des pays non alignés au Sommet du Mouvement, tenu à Bakou. Comme nombre d'orateurs l'ont dit ce matin, cette question est l'une des questions inscrites depuis le plus longtemps à l'ordre du jour du Conseil. La question a été posée de savoir combien d'autres débats seront nécessaires pour la régler. Nous convenons qu'il est nécessaire de clore cette question, mais tant que le peuple palestinien n'aura pas accédé à l'indépendance, nous continuerons à nous exprimer haut et fort.

Il est d'une importance toute particulière que le débat de ce matin fasse suite aux nouvelles menaces inquiétantes proférées par Israël concernant son intention d'annexer officiellement les terres palestiniennes dans le territoire occupé, y compris Jérusalem-Est. Il s'agit là d'une menace grave et claire pour la solution des deux États. Cela étant posé, qu'il me soit permis de faire les observations suivantes.

Premièrement, Israël doit répondre de ses actes illicites. L'Indonésie condamne la poursuite de l'expansion des colonies israéliennes illégales et l'annexion prévue du territoire palestinien occupé. Selon un rapport récent du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 547 Palestiniens ont perdu leur logement rien que cette année à cause des démolitions en Cisjordanie. Qui plus est, 443 structures ont été prises pour cible dans plus de 80 communautés de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ce qui représente une augmentation de 43 % par rapport à la même période en 2018.

Nous sommes également très préoccupés par les provocations incessantes des colons et du personnel de sécurité israéliens dans les lieux saints. Ces agissements constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016), ainsi qu'un obstacle majeur à un règlement pacifique de la question. Je renouvelle l'appel lancé à maintes reprises par l'Indonésie au Conseil pour qu'il s'acquitte de son obligation de demander des comptes à Israël.

Deuxièmement, il est indispensable de maintenir l'aide humanitaire. Le blocus de Gaza, parallèlement à l'expansion incessante des colonies de peuplement, à la violence et à la démolition de biens en Cisjordanie, a malheureusement continué de dégrader la situation humanitaire des Palestiniens. Le blocus de Gaza représente un châtement collectif infligé à tous les Palestiniens. Il est injuste et ne contribue pas à régler le conflit. Il doit être levé.

Je voudrais également appeler l'attention sur la grave situation financière à laquelle l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de se heurter et qui entrave sa capacité de s'acquitter de son mandat vital. L'Indonésie souligne une fois de plus que le rôle de l'UNRWA est essentiel, non seulement en tant que bouée de sauvetage mais aussi en tant que garantie du droit au retour des Palestiniens. Nous devons donc renforcer notre appui au peuple palestinien, notamment en assurant la poursuite de l'action de l'UNRWA.

Troisièmement, il est nécessaire de consolider nos efforts pour inverser les tendances négatives. Chaque jour qui passe, les tendances négatives qui prévalent dans le conflit israélo-palestinien continuent d'exacerber les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il faut mettre fin à ces tendances et les inverser. Nous ne pouvons nous permettre de rester les bras croisés. Notre inaction aura de lourdes conséquences non seulement sur les perspectives d'un règlement pacifique et durable du conflit israélo-palestinien, mais aussi sur la paix et la stabilité dans toute la région.

À cet égard, je tiens à réaffirmer le profond attachement et l'appui fort de l'Indonésie à tous les efforts visant à remettre le processus de paix sur les rails, sur la base des paramètres convenus au niveau international, des résolutions pertinentes de l'ONU et des accords précédents.

Convaincus que l'unité et la réconciliation sont d'une importance capitale, nous encourageons à nouveau toutes les factions palestiniennes à redoubler d'efforts en vue de leur réconciliation, car l'unité fait la force.

Pour terminer, il n'est pas d'autre solution viable au conflit que celle des deux États. Renoncer à cette solution ne peut que conduire à un cycle sans fin de violence et d'instabilité dans la région et ailleurs, menaçant d'une catastrophe humanitaire. Nous pouvons et devons faire beaucoup mieux que cela. En tant que Conseil, nous avons le pouvoir, le devoir et l'obligation morale de faire ce qui est juste dans l'intérêt du peuple palestinien.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni demeure préoccupé par les tendances négatives sur le terrain en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Nous restons profondément troublés par l'expansion des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, en violation du droit international. Nous exhortons Israël à s'acquitter des obligations qui lui incombent en tant que Puissance occupante en vertu de la quatrième Convention de Genève.

Je voudrais également réaffirmer ici la position du Royaume-Uni selon laquelle l'annexion de toute partie de la Cisjordanie ne ferait que détruire les efforts de paix et ne saurait être tolérée. L'annexion de territoire par la force est interdite dans le droit international.

La montée de la violence des colons ne laisse de nous inquiéter. De nombreux incidents récents, notamment des agressions contre des agriculteurs

palestiniens, l'incendie d'oliviers et le vol de produits ont coïncidé avec la récolte des olives palestiniennes, qui a commencé au début du mois. Il incombe aux autorités israéliennes d'offrir une protection appropriée à la population civile palestinienne.

Nous constatons également avec une vive inquiétude que le nombre de structures démolies cette année a augmenté de près de 40 % par rapport à la même période l'an dernier. Nous condamnons la démolition des biens palestiniens et l'expulsion des Palestiniens de leurs maisons. Les tensions constantes et périodiques autour du Haram el-Charif, ou mont du Temple, sont une autre source de préoccupation. Nous savons l'immense importance de Jérusalem et son caractère sacré pour les juifs, les musulmans et les chrétiens, et réaffirmons l'impérieuse nécessité de maintenir le statu quo dans les lieux saints.

S'agissant de Gaza, nous nous félicitons de la réduction de la violence à la barrière frontalière et appelons au maintien du calme. Les attaques aveugles visant les civils sont inacceptables et injustifiables. Le Hamas et les autres groupes terroristes doivent cesser tout acte violent ou provocateur. Le Royaume-Uni appuie pleinement le droit d'Israël à défendre ses citoyens contre de tels actes de terreur.

Je voudrais également me faire l'écho de la préoccupation exprimée par le Coordonnateur spécial selon laquelle le Hamas fait courir aux enfants des risques de violence lors des manifestations à la barrière de Gaza. Les enfants ne doivent jamais être la cible de violence. Ils ne doivent jamais être exposés à la violence ni encouragés à y participer. Il est totalement inacceptable que le Hamas et ses agents exploitent cyniquement les manifestations pour servir leurs propres intérêts. Le Hamas doit cesser tous les actes qui encouragent de manière proactive la violence ou qui mettent en danger la vie des civils.

Le Royaume-Uni souligne les effets délétères que les restrictions israéliennes ont sur le niveau de vie des Palestiniens ordinaires de Gaza. Nous appelons Israël, l'Autorité palestinienne et l'Égypte à œuvrer de concert pour trouver une solution durable.

Pour évoquer des faits nouveaux plus positifs, nous nous félicitons de l'accord conclu entre Israël et l'Autorité palestinienne concernant le transfert des recettes fiscales. Nous invitons Israël et l'Autorité palestinienne à continuer d'œuvrer de concert pour honorer les obligations contractées au titre des

Accords d'Oslo. Nous continuons d'exhorter l'Autorité palestinienne à réformer le système de rémunération des détenus, en veillant à ce qu'il soit fondé sur les besoins, transparent et abordable.

Nous saluons le travail accompli par les responsables palestiniens pour organiser des élections nationales authentiques et démocratiques pour tous les Palestiniens.

Nous avons besoin d'un accord de paix israélo-palestinien viable, qui réponde aux préoccupations légitimes des deux parties. Cela signifie que les Israéliens et les Palestiniens doivent faire preuve d'une mobilisation sincère et déterminée, notamment en mettant fin aux mesures qui sapent la confiance et qui menacent la viabilité de la solution des deux États.

M. Trullols Yabra (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions à notre tour le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov, de son exposé.

La République dominicaine nourrit toujours les préoccupations profondes dont elle a déjà fait part face au conflit entre Israël et la Palestine et à ses conséquences démesurées pour la population civile. Les tendances conflictuelles persistantes dans le territoire palestinien occupé, ainsi que la détérioration de plus en plus marquée des conditions humanitaires et socioéconomiques, exacerbent l'incertitude autour de l'avenir du processus de paix israélo-palestinien. Dans cette même veine, nous faisons écho aux préoccupations exprimées par le Secrétaire général s'agissant d'une annexion possible par Israël de la vallée du Jourdain et de la partie septentrionale de la mer Morte, ce qui constituerait une violation grave du droit international et pourrait être catastrophique pour la reprise des négociations entre les parties.

Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016), qui appelle toutes les parties à mettre fin aux revendications de territoire, à respecter le principe de souveraineté et à libérer les territoires occupés. Toutefois, nous constatons toujours des démolitions et des saisies, par les autorités israéliennes, de structures détenues par des Palestiniens.

La République dominicaine considère qu'il est impératif de redoubler d'efforts pour parvenir, grâce à un dialogue constructif et équitable, à la conciliation entre les parties, avec l'appui de la communauté internationale, afin de remédier aux nombreux obstacles qui menacent le droit inaliénable du peuple palestinien

à l'indépendance et la souveraineté nationales. Il en va de même s'agissant du droit d'Israël de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri des menaces et des actes de violence. Les tir de roquettes et de mortiers sur les populations civiles sont des actes inhumains. Le Hamas et les autres groupes doivent immédiatement cesser cette pratique.

La République dominicaine se dit très préoccupée par la gravité de la situation humanitaire actuelle dans la bande de Gaza; c'est pourquoi elle appelle la communauté internationale à répondre effectivement aux besoins urgents des populations touchées. Les réfugiés palestiniens sont confrontés à de nombreux problèmes de santé en raison de la surpopulation et de l'insuffisance des infrastructures, de l'accès limité aux médicaments, des pénuries alimentaires et du manque d'hygiène. La malnutrition sévit dans tous les camps de réfugiés palestiniens, où qu'ils se trouvent, mais c'est un problème particulièrement aigu à Gaza. Nous avons conscience du travail accompli, malgré les difficultés, par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui a besoin d'un financement adéquat pour poursuivre son action essentielle.

La République dominicaine continue de défendre le consensus international en vigueur, selon lequel la seule voie à suivre pour les Palestiniens et les Israéliens passe par la négociation d'une solution à deux États, avec des frontières négociées sur la base de celles de 1967. Nous encourageons toutes les parties à mettre fin aux actions qui vont à l'encontre d'un appui à la solution des deux États et qui, en fin de compte, rendent plus difficile l'avènement de la paix.

Pour finir, nous réaffirmons qu'il importe de créer un environnement propre à favoriser la paix et qui permette d'ouvrir la voie à un vaste processus de négociations sur toutes les questions relatives au statut final, y compris Jérusalem.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, pour son exposé.

Je voudrais porter mon attention sur deux développements récents. Premièrement, la récente annonce par le Président Abbas qu'une date serait fixée pour la tenue de nouvelles élections en Cisjordanie, en ce compris Jérusalem-Est, et à Gaza. Un processus électoral crédible, qui garantit notamment la pleine

participation, égale et significative des femmes, est indispensable pour mettre sur pied des institutions démocratiques et inclusives dans la perspective de la création d'un État palestinien démocratique, viable et souverain. Nous attendons de toutes les factions palestiniennes qu'elles s'investissent dans ce processus, dans le plein respect des droits humains et de l'état de droit. Dans cette perspective, nous réitérons également notre appel aux factions palestiniennes à s'engager de bonne foi dans le processus de réconciliation. En tant que partie intégrante d'un futur État palestinien, il est indispensable que la bande de Gaza retourne sous le contrôle de l'Autorité palestinienne.

Deuxièmement, nous avons pris note des négociations, entre les Palestiniens et les Israéliens, qui ont conduit à un transfert de recettes fiscales. Nous encourageons les deux parties à poursuivre les négociations afin de trouver une solution durable.

La poursuite de la politique de colonisation et ses mesures connexes, en Cisjordanie – en ce compris à Jérusalem-Est – nous rapprochent toujours davantage d'un point de non-retour pour la solution à deux États. Elle est illégale au regard du droit international, y compris la résolution 2334 (2016) du Conseil. Les récents événements aux alentours de la colonie de Yitzhar et du village palestinien de Burin nous démontrent que la politique de colonisation induit des tensions et des violences sur le terrain. Nous condamnons tout recours à la violence; nous appelons à une désescalade des tensions; et nous demandons que ces actes de violence ne restent pas impunis. Par ailleurs, il est impératif de préserver le statu quo sur les Lieux saints à Jérusalem.

Enfin, nous exprimons à nouveau notre profonde préoccupation devant l'augmentation inquiétante des démolitions et des confiscations d'infrastructures et de projets humanitaires en zone C. Nous exhortons les autorités israéliennes à mettre fin à ces démolitions et à restituer ou à accorder des compensations suite aux dommages encourus, au bénéfice de la population palestinienne.

En ce qui concerne la situation dans la bande de Gaza, nous sommes fortement préoccupés par l'impact des manifestations sur les enfants. Si nous reconnaissons le droit d'Israël à assurer sa sécurité, nous condamnons l'usage disproportionné et indiscriminé de la force. Nous exhortons Israël à respecter le droit des Palestiniens à manifester pacifiquement. Pour autant, il n'est évidemment pas acceptable que les manifestations à Gaza soient détournées par des éléments extrémistes.

Par ailleurs, nous tenons à saluer le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont nous soutenons pleinement le mandat et l'action.

Je voudrais conclure mon intervention en soulignant qu'il n'y a pas d'autre solution que la solution à deux États, avec la ville de Jérusalem comme future capitale de ces deux États, conformément aux paramètres internationalement agréés. La paix ne peut être globale, juste et durable que si elle rencontre l'aspiration légitime de chacune des parties à réaliser son destin national dans la paix et la sécurité, au sein d'une région stabilisée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices de bien vouloir limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Tous les trois mois, nous nous réunissons ici pour débattre du point de l'ordre du jour suivant : « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Pour que ces débats soient vraiment utiles, nous devons commencer par leur trouver un intitulé plus approprié et plus réaliste. Je suggère l'intitulé suivant : « La situation au Moyen-Orient, y compris les souffrances du peuple palestinien aux mains d'un gouvernement qui foment la terreur ». Ou, si nous voulons être plus précis, nous pouvons parler de « La situation au Moyen-Orient, y compris les crimes contre l'humanité commis par Israël ».

Nous devons opérer ce changement car, pendant toutes ces séances, nous entendons des histoires portant sur la façon dont le Gouvernement israélien viole quotidiennement les droits fondamentaux des Palestiniens. Nous apprenons le nombre d'enfants tués par les extrémistes qui dirigent le Gouvernement israélien. Nous apprenons le nombre de Palestiniens qui ne peuvent pas recevoir de soins médicaux ou aller à l'école uniquement en raison de l'état d'esprit terroriste qui anime le Gouvernement israélien. Nous apprenons combien de Palestiniens sont en prison pour avoir manifesté contre Israël et combien de Gazaouites meurent de faim simplement parce que l'actuel Gouvernement israélien croit que

des politiques inhumaines l'aideront à étendre ses frontières. Et comme si toutes ces histoires ne suffisaient pas, nous devons entendre, pendant toutes ces séances, les excuses délirantes du représentant de ce gouvernement de terreur, qui nous explique en quoi tuer un enfant est conforme au droit international. Aujourd'hui, nous avons de nouveau eu notre dose quotidienne de mensonges. Lorsque ces mensonges sont prononcés par le représentant d'un gouvernement de terreur, ils ne sont qu'une perte de temps. Eh bien non, les personnes qui veulent faire avancer leur carrière politique au prix de la vie d'enfants ne peuvent pas nous donner des leçons sur le droit international et les droits de l'homme.

Récemment, la commission d'enquête internationale indépendante sur les manifestations dans le Territoire palestinien occupé a indiqué que pendant la Grande Marche du retour, les soldats israéliens avaient commis des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, dont certaines pouvaient constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Au fil des semaines, plus de 6 000 manifestants non armés ont été abattus par des tireurs d'élite militaires sur les lieux de manifestation le long de la barrière de séparation. Des tireurs d'élite israéliens ont tiré sur des journalistes, des travailleurs sanitaires, des enfants et des personnes handicapées, alors qu'ils étaient clairement reconnaissables. Il est peut-être temps que les représentants d'Israël nous disent à quoi servent ces assassinats? Pourquoi tuer un enfant ou une personne handicapée? En quoi cela renforce-t-il la sécurité d'Israël?

Qui plus est, Israël doit mettre immédiatement fin à toutes ses activités de peuplement, ainsi qu'aux démolitions de maisons, aux confiscations de terres et aux autres politiques qui privent les Palestiniens de leur droit au développement. Les tentatives visant à nier les droits historiques et juridiques du peuple palestinien violent le droit international. Ces droits, notamment le droit de retour, ne peuvent être refusés. La poursuite de ces pratiques ne fera qu'exacerber le sentiment d'injustice et engendrer le désespoir. Cela n'est dans l'intérêt de personne.

La tragédie en cours a été provoquée par l'actuel Gouvernement israélien, qui veut à présent discréditer et dissoudre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Mais nous n'allons pas le laisser faire. Cela fait sept décennies que l'UNRWA est indispensable au bien-être des réfugiés palestiniens

et à la stabilité et à la sécurité de la région. Alors que la région est le théâtre de conflits et d'une grande instabilité, l'impact d'une éventuelle interruption des services de l'UNRWA serait terrible. Peut-on imaginer les tragiques répercussions que pourrait avoir la fermeture des 700 écoles de l'UNRWA. Nous ne pouvons pas laisser tomber les 530 000 enfants réfugiés palestiniens. Le mois prochain, nous devrions, ensemble, charger l'UNRWA de continuer à offrir assistance et protection aux quelque 6 millions de réfugiés palestiniens. Nous avons le devoir d'appuyer l'UNRWA jusqu'à ce qu'une solution politique juste et durable soit trouvée. Nous en avons la responsabilité collective.

La solution des deux États, avec la création d'un État de Palestine indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, ayant Jérusalem-Est pour capitale, est le seul moyen d'instaurer une paix juste, globale et durable. C'est aussi le seul moyen de protéger les Palestiniens contre l'idéologie terroriste de l'actuel Gouvernement israélien. Tous les plans ou initiatives de paix doivent reposer et reposeront sur ces paramètres établis. Cela exige de l'unité, du courage et de la résilience, en particulier de la part du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

M^{me} Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que l'Afrique du Sud, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et vous remercier pour la sagesse avec laquelle vous en dirigez les travaux. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la Secrétaire d'État allemande aux affaires étrangères et remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein, gardien des lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem, a déclaré ce qui suit :

« Quel terrible paradoxe qu'une terre sainte portant trois religions, qui ont en commun le grand commandement d'aimer son prochain, soit un lieu de conflit. C'est la terre que les prophètes ont foulée et sur laquelle des générations de musulmans, de chrétiens et de juifs ont tenté de vivre dans l'obéissance à Dieu, enseignant à leurs enfants la compassion, la miséricorde et le respect des autres. La ségrégation, les déplacements

forcés, la violence et la méfiance n'ont pas leur place en Terre sainte » (*A/74/PV.3, p. 43*).

Fortement convaincu de ces principes, le Royaume hachémite de Jordanie continue de s'efforcer de protéger Jérusalem et ses lieux saints – tant islamiques que chrétiens – et de préserver son identité arabe, islamique et chrétienne, ainsi que son statut juridique et historique. Jérusalem a toujours été la clef de la paix.

Par ailleurs, nous continuerons d'œuvrer de concert avec la communauté internationale pour sortir le processus politique de l'impasse et mettre fin à l'occupation israélienne en vue d'instaurer une paix globale et juste. Cependant, les agissements quotidiens d'Israël – violations des droits du peuple palestinien, activités illégales de peuplement, confiscation de biens et attaques contre les lieux saints islamiques et chrétiens, entre autres – compromettent toute chance d'instaurer la paix conformément à la solution des deux États, seule voie vers une paix juste et globale. La violation continue par Israël des résolutions de la légitimité internationale, ainsi que son occupation, son oppression et sa répression persistantes, ne permettront ni d'instaurer la paix et le développement dans notre région, ni de garantir la sécurité ou la stabilité.

Le mois prochain, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation de l'Assemblée générale examinera le point de son ordre du jour relatif à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). À cet égard, nous appelons tous les États frères et amis à voter pour la prorogation du mandat de l'UNRWA et à s'employer à répondre à ses besoins financiers et à préserver son rôle et son mandat jusqu'à ce qu'une solution juste soit trouvée à la question des réfugiés palestiniens, conformément au droit international et de manière à garantir aux réfugiés le droit au retour et à une indemnisation.

Préserver l'UNRWA et ses services dans ses cinq zones d'opérations revient à protéger le droit des 5,5 millions de réfugiés palestiniens à une vie digne, le droit d'un demi-million d'enfants d'âge scolaire à l'éducation et le droit de centaines de milliers de personnes d'accéder à des soins de santé et à de nombreux autres services sociaux essentiels. Telle est notre responsabilité internationale collective jusqu'à ce que nous trouvions une solution juste à la question des réfugiés palestiniens dans le cadre d'une solution globale et conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions

internationales pertinentes, en premier lieu la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948.

Nous réaffirmons qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise syrienne. Nous devons intensifier nos efforts pour mettre un terme à cette crise grâce à une solution politique conçue et acceptée par les Syriens qui protégerait ce pays frère et son peuple, préserverait son unité, son intégrité territoriale et sa souveraineté, restaurerait la sécurité et la stabilité, éliminerait du terrorisme et garantirait le retour volontaire et dans la dignité des citoyens syriens qui ont dû se déplacer du fait de la crise. Nous voudrions également souligner la nécessité pour la Syrie sœur de recouvrer la santé et de retrouver son rôle de pilier de la sécurité, de la stabilité et du développement au Moyen-Orient et de l'action arabe collective.

La Jordanie a toujours été une destination pour toutes les personnes en détresse, et nous avons ouvert nos portes, nos cœurs et nos demeures à toutes les personnes qui cherchent refuge chez nous. Nous sommes confrontés à de nombreux défis, et ce depuis le début de la crise syrienne, et nous assumons depuis le tout début, à la place de la communauté internationale, une part importante du fardeau de la crise humanitaire qui en a résulté. La Jordanie accueille aujourd'hui, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le deuxième plus grand nombre de réfugiés au monde par rapport au nombre d'habitants. De cette salle, nous demandons de nouveau à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et de continuer d'aider la Jordanie et les pays qui accueillent des réfugiés. Les réfugiés syriens sont les victimes de la catastrophique crise syrienne, et c'est à nous tous ici, et non seulement aux pays qui accueillent des réfugiés, qu'il incombe d'assumer la responsabilité de leur offrir les conditions d'une vie digne jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans leur pays.

Une action collective sérieuse et une diplomatie multilatérale assidue réussiront très certainement à régler les questions internationales pressantes, à parvenir à des solutions politiques pacifiques aux crises, à appuyer les efforts visant à réaliser le développement durable, à offrir davantage de possibilités et à redonner espoir, en particulier aux jeunes, garçons et filles, afin d'éviter l'enracinement du désespoir et la propagation de la violence, de l'extrémisme et du terrorisme - fléaux qui trouvent un terreau fertile dans la misère, l'oppression, l'injustice et le désespoir.

Enfin, la crise centrale au Moyen-Orient reste la question palestinienne. Et la région ne connaîtra ni

sécurité ni stabilité ni paix tant que l'occupation ne cessera pas et qu'un règlement ne sera pas trouvé au conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États, qui garantisse aux Palestiniens leur droit à la liberté, à un État et à une vie digne, et qui pourvoie à la création d'un État palestinien indépendant et souverain sur les lignes du 4 juin 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Jordanie de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne (*parle en arabe*) : Je salue la participation de S. E. M^{me} Naledi Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de la République d'Afrique du Sud, un pays ami. Je la remercie de présider cette importante séance du Conseil de sécurité, ainsi que des positions de son pays fondées sur les principes du droit international et des dispositions de la Charte. Je remercie aussi tous ceux qui se sont concentrés sur l'essence de ce point de l'ordre du jour sans en dévier, à savoir la question palestinienne et le conflit arabo-israélien, et rien d'autre. Voilà ce qu'est l'essence de ce point.

En créant l'Organisation des Nations Unies, les pères fondateurs ont veillé à le faire en s'appuyant sur les principes du droit international, notamment le respect de l'égalité souveraine entre États, le refus de l'ingérence dans leurs affaires intérieures et le rejet des actes d'agression, de l'occupation et de l'hégémonie. Les pères fondateurs ont confié à l'Organisation la mission de répondre aux aspirations de nos peuples à la paix et à la sécurité, au développement et à la prospérité. Mais les choses ne se sont pas passées comme on l'espérait, ni comme l'espéraient les pères fondateurs, et ce parce qu'une poignée d'États occidentaux influents se sont attachés à prendre le contrôle du bateau de la paix et à le dévier de sa route pour le transformer en outil au service de leurs agendas basés sur la piraterie et l'hégémonie. C'est pourquoi nous observons, depuis la création de l'ONU, une augmentation importante du nombre de crises, de guerres et de pratiques d'agression, plutôt qu'une réduction de leur nombre. L'Organisation a malheureusement adopté la position de spectateur devant nombre de ces crises et guerres. Pis, elle a été parfois utilisée pour promouvoir des accusations infondées et pour inventer des prétextes aux fins d'actes d'invasion et d'occupation, comme cela a eu lieu dans

plus d'un endroit. Ce sont les peuples de notre région arabe qui ont le plus pâti et qui pâtissent encore de ces pratiques d'agression et de ces crises artificielles, dont l'une continue depuis 70 ans d'avoir des répercussions catastrophiques et de jeter une ombre sur notre réalité actuelle – je veux parler de l'occupation israélienne de territoires arabes en Palestine, au Golan syrien et au Sud-Liban, alors que l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, continue d'être incapable d'imposer la mise en œuvre de leurs résolutions appelant à la fin de cette occupation.

Face à cette réalité et aux défis existants, de nombreux diplomates et personnes intéressées en sont venus à s'interroger légitimement sur ce qu'est devenue l'Organisation, qui est aujourd'hui incapable d'appliquer et de faire respecter les principes du droit international et les dispositions de la Charte. Est-ce que son rôle va se limiter à pleurer les victimes des guerres et des actes d'agression et d'occupation? Va-t-elle se contenter de débattre des droits des peuples qui ploient sous le joug de l'occupation en Palestine dans le Golan syrien et au Sud-Liban dans le cadre de réunions d'information organisées juste pour désarmer les tensions, jeter de la poudre aux yeux et manœuvrer en vue d'entraver la solution? Peut-on accepter que le Secrétariat continue d'être indifférent au fait que le Coordonnateur spécial Mladenov continue de passer sous silence la question du Golan syrien occupé dans ses exposés? Et qu'en est-il de l'importance de la Charte si certains de ceux qui en sont les gardiens sont ceux-là mêmes qui la violent de façon directe ou via leurs instruments? Et est-ce que les dispositions de la Charte ont été élaborées pour n'être appliquées qu'aux petits pays et pour qu'elles soient manipulées à des fins contraires aux buts de ceux qui l'ont établie? N'est-il pas temps que l'on reconnaisse tous que l'ONU n'est qu'un beau rêve qui s'est brisé et qui a pris fin et que l'on commence enfin à réfléchir à une solution de remplacement?

Plutôt que de voir une voie s'ouvrir vers la paix et la stabilité dans notre région, nous avons été les témoins dernièrement d'un nouveau chapitre dans l'escalade israélienne, provoquant des niveaux de tension sans précédents dans la région. En effet, les autorités d'occupation israéliennes ont commis des agressions répétées contre le territoire syrien et les territoires de pays arabes voisins, en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité. Israël, Puissance occupante, a aussi poursuivi ses tentatives visant à déformer l'histoire du Golan syrien occupé, à piller ses objets archéologiques

et ses ressources et à modifier son caractère démographique et son identité nationale syrienne, en procédant notamment à la confiscation des terres des citoyens syriens qui continuent de résister en vue d'étendre ses colonies d'implantation illégales et de lancer de nouveaux projets d'occupation, comme la construction d'une centrale éolienne pour la production d'électricité. Israël contraint aussi nos ressortissants dans le Golan à enregistrer les terres qu'ils ont héritées de leurs pères et de leurs grands-pères au registre foncier israélien au risque de voir les voir confisquées en cas de refus. Israël organise aussi de prétendues élections locales pour installer des représentants qui sont à sa botte et qu'il manipule telles des marionnettes, et ce en violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire - des droits que certains appliquent d'ailleurs en appliquant « deux poids, deux mesures » et avec une hypocrisie qui dépasse toutes les limites.

Ces violations israéliennes ne se seraient pas poursuivies et ne se seraient pas accentuées sans le soutien aveugle apporté aux autorités d'occupation par les gouvernements de pays connus, qui doivent donc assumer l'entière responsabilité des conséquences des crimes et des atteintes que commet Israël. La décision des États-Unis de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé et, avant cela, celle de reconnaître Jérusalem occupée comme capitale d'Israël et d'y transférer leur ambassade, et leurs efforts acharnés visant à liquider la question palestinienne ne sont que la manifestation odieuse de ce soutien. Toutes ces décisions sont répréhensibles, non fondées dans la forme et dans le fond, n'ont aucune incidence et représentent le plus haut niveau de mépris pour la légitimité internationale.

Enfin, le Gouvernement de mon pays réaffirme que le Golan syrien occupé est partie intégrante du territoire de la République arabe syrienne et que son retour jusqu'aux lignes du 4 juin 1967 par tous les moyens consacrés par le droit international restera la priorité de la politique syrienne et le cap dont nous ne dévierons pas. Le Gouvernement de mon pays demande encore une fois qu'Israël soit amené à libérer le « Mandela syrien » Sidqi el-Maqt et tous les détenus syriens qui croupissent dans les geôles de l'occupant israélien. Nous réaffirmons aussi notre appui au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur l'ensemble de son territoire national, avec pour capitale Jérusalem-Est, et au droit des réfugiés de retourner chez eux, conformément à la résolution 194 (III) de 1948 de l'Assemblée générale. Nous réitérons aussi notre demande tendant à ce que l'on accorde

à l'État de Palestine le statut de Membre à part entière de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je demande à tous les orateurs de limiter leur déclaration à un maximum de quatre minutes.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de prendre quelques instants pour évoquer la situation dans la région.

La Norvège est profondément préoccupée par la situation dans le nord de la Syrie. Nous prenons note de l'accord conclu récemment entre la Turquie et la Russie, mais nous restons préoccupés par ses conséquences, tant pour la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) que pour la situation humanitaire, qui se détériore déjà. La protection et l'accès demeurent essentiels pour la réponse humanitaire dans le nord-est de la Syrie. Quiconque exerce un contrôle dans le nord-est de la Syrie sera confronté à l'attente et à l'examen attentif de la communauté internationale, notamment en ce qui concerne le maintien des centres de détention des prisonniers de l'EIIL. Nous appuyons fermement les travaux de l'Envoyé spécial Geir Pedersen et nous nous félicitons de la convocation de l'importante première réunion de la Commission constitutionnelle.

La montée des tensions dans la région du Golfe est extrêmement préoccupante. Nous exhortons tous les acteurs à s'abstenir de toute action ou déclaration susceptible de contribuer à une nouvelle escalade. La Norvège est profondément préoccupée par la crise humanitaire au Yémen. Nous prenons acte des récentes promesses d'aide humanitaire tout en notant qu'il subsiste un déficit de financement important. Toutefois, la Norvège est encouragée par les informations faisant état de progrès dans les pourparlers de Djedda. Nous sommes encouragés par la récente diminution de la violence et la libération des prisonniers, et nous appuyons les efforts de l'Envoyé spécial Martin Griffiths. La participation d'un plus grand nombre de femmes aux pourparlers politiques sera importante. Seule une solution politique inclusive peut résoudre le conflit et apporter une paix et une stabilité durables au Yémen et à la région.

Le groupe international de donateurs à la Palestine, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, s'est réuni au niveau ministériel à New York le 26 septembre. La réunion – qui était organisée par l'Organisation des

Nations Unies et présidée par le Ministre norvégien des affaires étrangères – a mis l'accent sur le large soutien international en faveur d'une solution négociée prévoyant deux États comme base du règlement du conflit israélo-palestinien. Les membres du Comité spécial de liaison ont appelé à la mise en œuvre de mesures immédiates pour reprendre le transfert des recettes perçues par Israël à l'Autorité palestinienne. À cet égard, la Norvège se félicite de l'accord conclu récemment entre les parties. Nous encourageons Israël et l'Autorité palestinienne à élargir leur dialogue en vue de trouver des solutions durables aux autres questions économiques en suspens. En outre, les membres du Comité spécial de liaison ont exhorté les donateurs à accroître leur aide humanitaire à Gaza. Mettre fin au blocus de Gaza, faciliter les échanges commerciaux et ouvrir la zone C en Cisjordanie à l'usage des Palestiniens sont autant de conditions préalables à la réalisation d'une économie palestinienne durable.

La Norvège est préoccupée par les récents appels d'Israël à annexer de vastes zones de la Cisjordanie. Comme l'a décidé le Conseil de sécurité, toute décision future d'Israël de modifier le statut de la Cisjordanie occupée ou d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans la région sera sans aucun effet juridique international. Des actions telles que l'expansion des colonies de peuplement, la démolition de maisons, le recours à la violence et le recours unilatéral à la force sont inacceptables, y compris à Jérusalem-Est. De telles actions compromettent la solution des deux États, le processus de paix et l'économie palestinienne et menacent la stabilité régionale. Nous appelons les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international. La Norvège s'est engagée de longue date et de façon constante à créer et à améliorer les conditions propices à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. La promotion du règlement et de la médiation des conflits dans la région reste une priorité centrale de la politique étrangère norvégienne. Si nous sommes élus au Conseil de sécurité pour la période 2021-2022, nous accorderons la plus haute priorité à cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. De Souza Monteiro (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat trimestriel sur le Moyen-Orient.

Le Moyen-Orient continue d'occuper une grande partie de l'attention du Conseil à mesure que de nouveaux défis apparaissent et que les crises actuelles

continuent de se développer. L'absence de progrès dans le règlement des conflits et l'amélioration des conditions de vie des populations est source de frustration, en particulier chez les jeunes, qui quittent de plus en plus la région pour aller chercher des opportunités ailleurs. La stabilité politique à long terme et la prospérité économique sont liées, et nous espérons que la communauté internationale pourra agir de concert pour mettre en œuvre des stratégies efficaces axées sur la réalisation de ces objectifs.

Le conflit israélo-palestinien demeure l'une des principales causes d'instabilité dans la région. Le Brésil souhaite réitérer son appui à une solution à deux États au conflit, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Brésil encourage les parties à rechercher un climat politique constructif propice à la reprise de véritables négociations. La situation humanitaire à Gaza reste extrêmement fragile et souligne la nécessité d'une solution politique juste, équitable et mutuellement acceptable au conflit. Dans la même veine, le Brésil encourage toutes les parties concernées à consentir des efforts diplomatiques novateurs dans un esprit d'ouverture, en vue de parvenir à un règlement juste et global. La paix ne pourra être instaurée que si toutes les parties prennent des décisions difficiles et font des concessions.

En ce qui concerne la situation en Syrie, le Brésil demeure préoccupé par l'escalade de la violence dans tout le nord du pays. Nous encourageons le Conseil à trouver un terrain d'entente afin d'instaurer un cessez-le-feu durable dans la province d'Idlib. En ce qui concerne l'évolution de la situation dans le nord-est du pays, le Brésil exhorte toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue et à garantir un accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire dans la région. Nous insistons sur l'obligation qu'ont toutes les parties de respecter le droit international humanitaire et nous condamnons fermement toute attaque susceptible d'avoir des répercussions sur la vie et les infrastructures civiles, y compris sur les installations médicales et le personnel sanitaire, qui doivent être protégés en permanence.

Le Brésil rappelle son appui au travail de l'Envoyé spécial Geir Pedersen et se félicite de la création de la Commission constitutionnelle, qui constitue un pas encourageant vers une solution politique urgente, basée sur les paramètres énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil, en particulier la résolution 2254 (2015) et la Déclaration de Sotchi. Le Brésil se

félicite de la convocation de la première réunion de la Commission constitutionnelle syrienne, qui se tiendra à Genève. Nous restons convaincus que seul un processus politique facilité par l'ONU et contrôlé et dirigé par les Syriens, permettra d'instaurer une paix durable et de soulager les souffrances de la population syrienne sur le plan humanitaire.

Le Brésil condamne avec la plus grande fermeté les frappes contre les installations pétrolières en Arabie saoudite qui ont eu lieu en septembre et félicite le Gouvernement saoudien d'avoir invité des experts internationaux, notamment de l'ONU, à prendre part aux enquêtes. Ces attaques ont accru la possibilité que la guerre au Yémen se transforme en un conflit régional plus vaste. Nous appelons donc les parties à s'abstenir de toute action susceptible d'entraîner une nouvelle recrudescence des hostilités et à prendre les mesures nécessaires à la pleine application de l'Accord de Stockholm. En outre, nous exhortons les parties à continuer de travailler avec l'Envoyé spécial Martin Griffiths pour trouver une solution politique globale au conflit et fournir une assistance humanitaire continue et sans entrave. Le Brésil réaffirme son attachement au suivi du cessez-le-feu par la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, pour laquelle nous avons accepté de déployer des militaires et des policiers brésiliens. Nous espérons que l'activation du mécanisme de surveillance tripartite du cessez-le-feu pourra contribuer davantage à prévenir une escalade militaire dans cette ville portuaire.

Le Brésil suit de près l'évolution de la situation en Libye et exhorte toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter une escalade de la violence et à collaborer avec l'ONU, l'Union africaine et les parties prenantes concernées en vue de parvenir à une cessation totale et complète des hostilités dans tout le pays. Nous condamnons les attaques récentes contre la population libyenne et le personnel des Nations Unies. Le Brésil exhorte toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et à s'acquitter de leur obligation de protéger les civils. Nous demeurons convaincus que l'instauration de la paix et de l'unité nationale en Libye et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale dans la région exigent en fin de compte un processus politique ouvert à tous, dirigé et contrôlé par les Libyens, conformément à l'Accord politique libyen et au Plan d'action des Nations Unies pour la Libye. Nous appelons donc toutes les parties à travailler avec le Représentant spécial, Ghassan Salamé, afin de trouver une solution politique globale à la crise

sécuritaire et à la situation humanitaire catastrophique en Libye. Nous continuons d'espérer que la conférence nationale libyenne se tiendra le plus tôt possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je demande aux orateurs de bien vouloir respecter le temps imparti.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

Le Japon reste déterminé à appuyer une solution prévoyant deux États. Le statut final de Jérusalem doit être réglé par des négociations fondées sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les paramètres connus. Nous devons continuer d'encourager les parties à trouver une solution par la négociation. Le Japon restera engagé aux côtés des deux parties et continuera de promouvoir des mesures de confiance. La poursuite des activités de colonisation ainsi que la démolition des structures appartenant à des Palestiniens, dont M. Mladenov a parlé aujourd'hui, compromettent la viabilité d'une solution prévoyant deux États. Le Japon exhorte une fois de plus Israël à cesser ces activités. Nous sommes également profondément préoccupés par la poursuite de la violence à Gaza et en Cisjordanie. Nous condamnons fermement la violence et le terrorisme contre des civils innocents et appelons les parties à prendre sans délai des mesures pour prévenir tous les actes de violence, de provocation et d'incitation.

Le mois dernier, à l'Assemblée générale, le Président Abbas de la Palestine a annoncé son intention de tenir des élections générales (voir A/74/PV.7). Les élections sont fondamentales pour la démocratie. Nous appelons toutes les parties à prendre les mesures requises pour la tenue d'élections libres et régulières et espérons que ces élections contribueront à la paix et à la stabilité dans la région. Le Japon est fermement convaincu que nous pouvons éclairer le chemin qui mènera à la paix et à la sécurité en redonnant aux Palestiniens confiance dans leur avenir et en les aidant à préserver leur dignité. À cet égard, le Japon estime que l'assistance fournie par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle crucial. Nous avons déjà versé plus de 32 millions de dollars des États-Unis cette année et nous fournirons bientôt une aide supplémentaire d'environ 11 millions de dollars pour l'éducation, l'eau et l'assainissement, ainsi que l'aide alimentaire. Bien que l'Office traverse une période difficile, le Japon continuera de l'appuyer,

de concert avec d'autres partenaires internationaux, au moyen de contributions multidimensionnelles.

Nous pensons que chaque pays peut contribuer à créer un environnement propice aux efforts de paix. En 2013, le Japon, en collaboration avec des partenaires régionaux, a lancé la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine pour aider la Palestine dans son développement économique en mettant à profit les ressources et les expériences des pays de l'Asie orientale. Un nombre croissant de pays et de partenaires de la société civile et du secteur privé rejoignent cette initiative, et nous espérons qu'ils seront suivis par d'autres.

Qu'il me soit permis de conclure en abordant brièvement d'autres grandes questions régionales. Étant donné que les ressources énergétiques et de nombreuses autres marchandises proviennent du Moyen-Orient ou transitent par cette région, la paix et la sécurité dans la région, y compris la sécurité de la navigation, sont extrêmement importantes pour la paix et la prospérité internationales, y compris celle du Japon. Les fortes tensions actuelles dans la région sont par conséquent très préoccupantes. Le Japon estime que des efforts diplomatiques continus sont nécessaires pour réduire les tensions et stabiliser la situation. En coopération avec les parties concernées, nous poursuivrons nos efforts diplomatiques à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la présidence sud-africaine du Conseil d'avoir organisé cet important débat.

Dans ma toute première déclaration au Conseil sur la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.7430), en avril 2015, j'avais parlé d'une vague grandissante de défis complexes et interdépendants qui menaçait de faire basculer la région dans un nouveau tourbillon de violence et d'instabilité. Aujourd'hui, alors que je prends la parole à l'occasion de ce qui sera ma dernière déclaration sur la question, je me dois de dire, le cœur lourd, que la sombre situation qui règne sur le terrain semble bien confirmer certaines de nos pires craintes. Déchiré par des conflits prolongés ou émergents, par une escalade de la violence et par des crises humanitaires qui s'aggravent, le paysage géostratégique du Moyen-Orient est assombri par les intérêts divergents et concurrents des grandes puissances régionales. Le rôle des acteurs

extérieurs vient ajouter un degré supplémentaire de complexité à une situation régionale déjà tendue.

Pendant ce temps, des acteurs non étatiques et des organisations terroristes ont cherché à profiter de la tourmente pour prendre pied dans la région. Les activités de ces groupes terroristes, y compris le Parti des travailleurs du Kurdistan et ses affiliés, ont suscité des préoccupations légitimes en matière de sécurité pour les États de la région. En ce moment précaire de l'histoire, la réconciliation au sein de la région est impérative pour éviter une plus grande instabilité. Elle est également indispensable pour concrétiser notre vision commune d'un Moyen-Orient pacifique et prospère.

Le cadre de la paix régionale doit reposer sur les vertus immuables que sont le respect mutuel et la coexistence pacifique, qui ne sont pas seulement des principes du droit international ou consacrés par la Charte des Nations Unies, mais qui constituent également l'essence même des préceptes d'amitié, de bonne volonté et de fraternité de l'islam. Guidé par ces considérations, le Premier Ministre Imran Khan a engagé des consultations avec les dirigeants de l'Arabie saoudite et de l'Iran pour créer l'unité au sein de l'Oumma, la communauté musulmane à travers le monde. Le Pakistan continuera d'apporter sa pierre à l'édifice de la paix et de la stabilité dans la région. À cet égard, nous considérons que les points suivants revêtent une importance capitale.

Premièrement, une paix durable ne peut être instaurée que par des solutions politiques inclusives. Le respect du dialogue et de la diplomatie doit donc être prioritaire.

Deuxièmement, des mesures de désescalade et des mesures de confiance sont impératives pour réduire les tensions et prévenir l'éclatement de nouveaux conflits. À cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés récemment pour faire avancer le processus politique syrien. Nous jugeons également encourageantes les ouvertures positives faites par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen concernant la situation politique dans le pays. Il faut maintenir la dynamique.

Troisièmement, il est primordial de renoncer aux intérêts nationaux étroits et d'investir au contraire dans une stabilité durable. Toute tentative de redessiner la région en fonction de préférences politiques particulières est contre-productive et doit être évitée.

Quatrièmement, même si la stabilité du Moyen-Orient a toujours été une question d'intérêt mondial, l'engagement de la communauté internationale doit

reposer sur un attachement sans équivoque aux solutions multilatérales et aux processus politiques. Non seulement la menace ou l'imposition de sanctions, d'embargos et autres interventions est un retour aux tactiques impériales, mais l'histoire récente de la région démontre que les mesures unilatérales n'ont fait qu'accroître la souffrance des populations qui y vivent.

Nulle part cela n'est plus évident que dans le cas des territoires palestiniens occupés, où les normes établies du droit international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité, continuent d'être délibérément et systématiquement bafouées. Pendant ce temps, la poursuite de l'occupation militaire, l'expansion des activités de colonisation dans le territoire occupé, y compris à Jérusalem-Est, et la menace imminente de l'annexion de la Cisjordanie n'ont pas seulement compromis l'objectif d'une solution prévoyant deux États, mais ont aussi mis en péril la paix et la sécurité au Moyen-Orient et au-delà.

La solidarité du Pakistan avec le peuple palestinien est ferme et inébranlable. Après tout, l'histoire nous enseigne implacablement que toutes les tentatives de réduire au silence ou d'assujettir les peuples vivant sous occupation étrangère et de les priver de leurs droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination, sont vouées à l'échec. Hier, les Cachemiriens du monde entier ont commémoré le soixante-douzième anniversaire de l'occupation illégale du Jammu-et-Cachemire par l'Inde. Le mois prochain, pour les Palestiniens, ce sera le soixante-douzième anniversaire d'un plan de partage qui prévoyait la création d'un État palestinien indépendant. Bien que la tragédie persistante des Palestiniens et des Cachemiriens n'a toujours pas été réglée, ils sont néanmoins rassurés par leur conviction que la nuit sombre et sinistre de l'occupation cédera un jour à la lumière de la liberté et de la dignité pour eux et les autres peuples vivant sous occupation étrangère.

Je voudrais conclure en disant que votre propre lutte contre l'apartheid, Monsieur le Président, est en soi un témoignage vivant de cette prophétie éternelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite à la représentante du Pakistan plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie, qui va s'exprimer au nom de son pays et en sa qualité de Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur ce sujet important qu'est la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé sur la situation dans la région.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis ma dernière déclaration devant le Conseil de sécurité sur cette question fondamentale concernant la paix et de la sécurité internationales (voir S/PV.8583), la situation sur le terrain n'a pas changé. En outre, comme le Coordonnateur spécial l'a souligné dans son onzième exposé au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil, aucune mesure concrète n'a été prise pour appliquer cette résolution et aucune mesure n'a été prise pour arrêter immédiatement et complètement toutes les activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Au contraire, les autorités israéliennes ont proposé des plans de construction de quelque 3 000 logements en Cisjordanie occupée, dont environ 400 à Jérusalem-Est. Je saisis cette occasion pour réaffirmer que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et représentent un obstacle à la paix et à la réalisation de la solution des deux États. En outre, nous sommes extrêmement préoccupés par les déclarations concernant l'annexion par Israël de la vallée du Jourdain. L'annexion de territoires est strictement interdite au titre du droit international. Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens par les autorités israéliennes constituent également un obstacle à la paix. Ces actes se sont poursuivis sans relâche, provoquant le déplacement d'hommes, de femmes et d'enfants.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle fondamental dans la région. L'UNRWA fournit des services à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie, en Cisjordanie et à Gaza. Cette prestation de services vitaux représente un élément stabilisateur dans une région qui continue d'être victime de violence. La Namibie demeure préoccupée par le déficit financier auquel l'UNRWA continue de faire face. Nous saisissons également cette occasion pour réaffirmer l'appui

de la Namibie à l'UNRWA et attendons avec intérêt le renouvellement de son mandat.

Nous notons que le niveau général de la violence à Gaza a diminué. Nous voudrions saisir cette occasion pour condamner toutes les formes de violence commises contre des civils. La Namibie se félicite de l'augmentation de l'approvisionnement en énergie des ménages à Gaza, qui a plus que doublé selon le rapport du Coordonnateur spécial. L'assouplissement par Israël des restrictions à l'importation et à l'exportation et l'extension de la zone de pêche autorisée à 15 milles marins de la côte sont également des évolutions positives. Malgré ces mesures positives, la situation humanitaire reste extrêmement préoccupante. La Namibie est particulièrement préoccupée par l'état du système de santé, qui est au bord de l'effondrement. En juillet, à Gaza, 44 % des médicaments essentiels étaient complètement épuisés et il restait moins d'un mois d'approvisionnement pour 26 % des produits médicaux essentiels jetables. Ces chiffres choquants soulignent l'importance fondamentale du maintien de la présence des centres de santé de l'UNRWA, qui accueillent en moyenne 100 patients par jour.

Il faut régler d'urgence la crise budgétaire que connaît l'Autorité palestinienne. Cette crise persistante a des répercussions sur une économie palestinienne déjà fragile et menace de déstabiliser une situation déjà explosive. Nous exhortons les parties à mettre en œuvre et à respecter leurs accords bilatéraux.

Près de trois ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016), un document historique qui a donné aux Palestiniens l'espoir qu'une solution à ce conflit qui s'éternise allait être trouvée. Toutefois, depuis son adoption, la situation humanitaire, sociale et politique n'a fait qu'empirer et les tensions ont considérablement augmenté. Des mesures qui ont gravement porté atteinte au processus visant à parvenir à un règlement juste, durable et mutuellement acceptable ont été prises. Le peuple palestinien a un droit fondamental à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous devons instaurer une paix juste, durable et globale entre Israéliens et Palestiniens, grâce à la création de deux États qui coexistent dans un climat de paix et de sécurité. Aucune aide humanitaire et économique ne peut se substituer à une solution négociée prévoyant deux États, qui est la seule solution permettant de répondre aux aspirations légitimes et aux besoins de sécurité tant des Israéliens que des Palestiniens.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en vertu de l'article 39.

D'emblée, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens à féliciter la délégation sud-africaine pour le leadership dont elle a fait preuve dans sa direction des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Alors que nous sommes réunis à l'occasion de notre débat trimestriel au Conseil pour examiner collectivement la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, je ne peux que déplorer la poursuite de l'occupation illégale du territoire palestinien et la détérioration de la situation sur le terrain, qui ont des répercussions négatives sur les droits des Palestiniens, notamment des enfants, mais aussi sur la sécurité des Israéliens et sur la perspective d'une solution pacifique et juste à la question de Palestine, qui se fait attendre depuis trop longtemps. La violence et les pertes en vies humaines se sont poursuivies, les colonies de peuplement israéliennes illégales se sont étendues, les démolitions de maisons palestiniennes et les expulsions de leurs habitants se sont accélérées, et la situation humanitaire et économique en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza, a continué de se détériorer sous le poids de l'oppression et en raison des pratiques illégales mises en œuvre pendant 52 ans d'occupation militaire israélienne.

Je voudrais réaffirmer avec force que les colonies de peuplement israéliennes dans les zones occupées sont illégales au regard du droit international et que, comme cela a été notamment réaffirmé dans la résolution 2334 (2016), Israël doit arrêter immédiatement et complètement leur expansion. Le Comité se joint aux appels demandant à ce que les rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) soient présentés par écrit et comprennent les rapports des États Membres sur la manière dont ils se conforment au paragraphe 5, qui demande aux États Membres de faire une distinction, dans leurs échanges, entre le territoire de l'État d'Israël et le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces mesures de distinction sont essentielles pour faire respecter le droit international, y compris les résolutions pertinentes de l'ONU, et pour faire en sorte que cette situation illégale ne bénéficie ni d'appui ni de reconnaissance. À cet égard, le Comité attend avec intérêt la publication par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

de la base de données pertinente, comme le Conseil des droits de l'homme l'a demandé dans sa résolution 31/36.

Le Comité se déclare profondément préoccupé par l'intensification des déclarations et des menaces de la part des responsables israéliens concernant l'intention d'annexer des zones d'habitation et la vallée du Jourdain. La vallée du Jourdain représente 30 % de la Cisjordanie occupée et abrite plus de 65 000 Palestiniens. L'annexion est strictement interdite par le droit international et doit être rejetée par la communauté internationale, ce qui oblige le Conseil à agir si une telle agression était commise. Comme l'a récemment déclaré le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme, Michael Lynk,

« En annexant ces zones, Israël confinerait les Palestiniens dans de petits cantons fragmentés et déconnectés, tandis que d'autres continueraient à vivre sous le régime militaire israélien. L'annexion, si elle se concrétise, aura pour effet... d'enraciner la réalité d'un État unique, avec des systèmes juridiques, des droits politiques et des perspectives sociales distincts et très inégaux. »

La communauté internationale doit prendre conscience de ce que cela impliquerait pour la viabilité du consensus international de longue date sur la solution des deux États, fondée sur les frontières d'avant 1967, à laquelle une telle mesure mettrait effectivement fin.

Le Comité exprime également sa vive préoccupation concernant les tensions récurrentes et croissantes sur les lieux saints à Jérusalem, y compris les provocations, les incitations et les violations persistantes à la mosquée Al-Aqsa. Le Comité prie instamment les autorités israéliennes de respecter le droit international et d'éviter toute action susceptible de saper une situation déjà fragile, et appelle au respect du statu quo historique et juridique et du caractère sacré des lieux saints.

À Gaza, la situation demeure également instable, car les manifestations hebdomadaires de la Grande Marche du retour et les pertes civiles palestiniennes qui en ont résulté se sont poursuivies, parallèlement aux tirs aveugles de roquettes sur Israël. La situation économique désastreuse, en particulier l'insuffisance de l'approvisionnement énergétique, combinée à la pénurie de médicaments essentiels, provoque une crise sanitaire, le système de santé étant, selon les rapports, sur le point de s'effondrer. Nous demandons de nouveau à Israël, Puissance occupante, de respecter les normes internationales en ce qui concerne le recours à la force. Nous

exhortons également les militants palestiniens de Gaza à cesser les tirs aveugles de roquettes sur le sud d'Israël.

Le Comité se félicite des mesures prises par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, telles que présentées dans son rapport de septembre, pour porter secours à la population grâce à un ensemble d'interventions humanitaires et économiques urgentes ciblant Gaza. Ces mesures doivent être conjuguées aux efforts déployés pour faire face à la crise budgétaire persistante à laquelle est confronté le Gouvernement palestinien, laquelle entrave sa capacité à fournir des services à la population.

En septembre, l'UNRWA a pu rouvrir 709 écoles, permettant à 530 000 enfants réfugiés de poursuivre leurs études. Toutefois, la situation financière de l'Office reste difficile, même si elle s'est améliorée suite à la conférence ministérielle pour les annonces de contributions tenue le 26 septembre à New York. Le Comité demande à nouveau à tous les États Membres de fournir à l'Office le financement fiable et durable dont il a besoin pour offrir des services humanitaires essentiels aux réfugiés palestiniens dans les cinq zones d'opérations, contribuant ainsi à leur développement et à leur protection et à la stabilité dans la région. Le Comité demande également instamment aux États Membres de continuer d'appuyer fermement le mandat que lui a confié l'Assemblée générale et qui doit être renouvelé en novembre.

Nous félicitons l'Égypte et d'autres pays pour les efforts qu'ils déploient actuellement afin de faire avancer le processus de réconciliation, et nous appelons les parties palestiniennes à s'engager activement dans cette voie. La réconciliation et la tenue d'élections générales, qui seront organisées prochainement, comme l'a annoncé le Président Mahmoud Abbas au débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session (voir A/74/PV.7), seraient des avancées positives en vue de la réconciliation du peuple palestinien sous un seul gouvernement palestinien national et légitime.

Enfin, la seule solution juste et viable pour apporter la paix et la prospérité dans la région demeure le consensus international sur la manière de résoudre le conflit : deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État palestinien.

Nous sommes rendus à un moment critique, et il est temps que les parties et le reste de la communauté

internationale mettent fin à l'inertie et joignent le geste à la parole. Nous devons mettre en œuvre toutes les résolutions adoptées dans cette salle et assumer notre responsabilité collective vis-à-vis des générations passées et futures de Palestiniens et d'Israéliens.

Nous savons tous qu'il faut concrétiser la solution des deux États pour qu'adviennent la paix et la stabilité dans la région. Il est temps d'agir pour mettre fin à l'occupation israélienne, pour réaliser les droits des Palestiniens niés depuis longtemps, notamment l'autodétermination et la liberté, et pour faire de la paix une réalité. L'inaction ne fera qu'accélérer l'obsolescence de la solution des deux États et accroître les conflits et les souffrances.

Le Président (*parle en anglais*) : En notre nom à tous, je tiens à remercier les interprètes, le personnel de sécurité et les ingénieurs d'avoir donné 15 minutes de leur temps pour la paix et l'espoir au Moyen-Orient.

Il reste quelques orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance, suspendue à 13 h 15, est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur déclaration à quatre minutes afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays ami à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous vous souhaitons plein succès.

Nous remercions également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de ses efforts inestimables et de l'exposé qu'il a présenté ce matin.

La communauté internationale suit de près l'évolution rapide des événements et de la situation au Moyen-Orient. Cependant, le conflit arabo-israélien, qui dure depuis plus de 70 ans, reste au cœur des crises qui frappent la région. Le temps continue de s'écouler et nous n'avons toujours pas trouvé de solution juste et globale à la question palestinienne. Cela pourrait

provoquer une détérioration de la situation et avoir de graves répercussions sur la stabilité et la sécurité régionales et mondiales.

La communauté internationale est consciente du fait que le règlement du conflit arabo-israélien est une condition préalable au rétablissement de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Par conséquent, il incombe à l'ONU de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et de veiller à ce qu'il recouvre ses droits et réalise ses aspirations légitimes. Étant donné que plusieurs solutions envisagées n'ont pas donné les résultats escomptés par le Conseil et le monde, il est désormais évident que le règlement de la question palestinienne ne sera possible que sur la base du mandat convenu par la communauté internationale, en particulier la fin de l'occupation israélienne de territoires palestiniens et arabes, notamment le Golan syrien occupé et les territoires libanais occupés; l'acceptation d'une solution des deux États; la création d'un État palestinien viable et indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et à l'Initiative de paix arabe; le retour des réfugiés; la fin des activités de colonisation; le démantèlement des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire occupé; et la levée du blocus imposé à la bande de Gaza et à d'autres territoires palestiniens.

L'État du Qatar est conscient de la responsabilité qui lui incombe en vue de l'instauration de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. C'est pour cette raison qu'il ne reste pas les bras croisés. En dépit des obstacles au processus de paix, nous déployons des efforts inlassables et concrets pour améliorer la situation humanitaire, ce qui contribuera à apaiser les tensions et à instaurer la paix. Cette année, l'État du Qatar a versé une contribution de 480 millions de dollars au budget de l'Autorité palestinienne. Nous fournissons une aide humanitaire à la bande de Gaza, ainsi que du carburant pour améliorer l'approvisionnement en électricité. Nous appuyons également les programmes de recrutement de l'ONU visant à créer des emplois dans la bande de Gaza. L'État du Qatar continue de coopérer avec ses partenaires au sein de la communauté internationale en n'épargnant aucun effort pour trouver une solution globale, juste et durable à la question palestinienne, qui permettra de rétablir la stabilité et la paix dans toute la région.

Le peuple syrien frère continue de rechercher la sécurité, la paix et une vie digne grâce à un règlement politique qui répondra à ses aspirations légitimes, sur la

base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015), tout en préservant l'unité, l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de la Syrie. Nous nous réjouissons à la perspective du lancement des travaux de la Commission constitutionnelle et nous en attendons beaucoup. L'État du Qatar continuera d'appuyer tous les efforts visant à éliminer tous les obstacles à la paix et à la mise en œuvre d'une solution politique, sur la base du cadre juridique de référence établi par l'ONU.

En Libye, les opérations militaires lancées par les milices contre Tripoli, qui visent le Gouvernement légitime et internationalement reconnu, menacent l'unité et la stabilité de la Libye. Nous appelons tous les acteurs à s'acquitter de leurs responsabilités et à respecter le souhait du peuple libyen frère de parvenir à une solution pacifique. Nous voudrions attirer l'attention sur le fait que toute ingérence dans la situation en Libye ne ferait que compliquer la crise, ferait obstacle à un consensus international et serait contraire aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous appuyons pleinement les efforts de M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

En ce qui concerne le Yémen, nous soulignons une fois de plus que le règlement du conflit exige la participation de toutes les parties prenantes à un dialogue en vue de parvenir à une solution politique et à la réconciliation nationale, conformément à la résolution 2216 (2015), afin de préserver l'unité du Yémen et de garantir sa sécurité et sa stabilité. Nous appuyons l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Nous soulignons la nécessité urgente de répondre aux besoins essentiels de tous les Yéménites, en facilitant l'acheminement de l'aide humanitaire et en protégeant les droits de l'homme.

La gravité de la situation et les nombreuses crises au Moyen-Orient illustrent la nécessité de respecter le droit international, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il ne peut y avoir de compromis ni de retard à cet égard. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin aux violations et désamorcer les tensions, qui pourraient avoir de nouvelles conséquences catastrophiques pour la paix et la sécurité internationales et imposer un fardeau supplémentaire à l'ONU, en l'empêchant de s'acquitter de ses tâches principales. Pour cette raison, il faut s'abstenir de provoquer des crises et de lancer des accusations à des fins

illégitimes, afin de contribuer à renforcer la capacité de l'ONU et du Conseil de sécurité à faire face à tous les défis qui se posent.

À cet égard, les mesures unilatérales illégales et le blocus injuste dont fait l'objet l'État du Qatar depuis plus de deux ans de la part d'États assiégeants, ainsi que les cybercrimes commis contre l'agence de presse qatarienne pour justifier la campagne de chantage et d'extorsion visant l'État du Qatar, vont à l'encontre des efforts que déploie l'ONU en matière de diplomatie préventive et de règlement pacifique des crises. Qui plus est, ces mesures illégales constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des droits de l'homme. Les sombres desseins qui se cachent derrière l'imposition du blocus, conjugués à la volonté d'insulter le Qatar, ne sont que trop évidents, étant donné qu'à ce jour, les États responsables du siège n'ont fourni aucune preuve à l'appui de leurs allégations et refusent toujours de s'asseoir à la table des négociations. L'État du Qatar est attaché à la stabilité et à la sécurité dans cette région si vitale pour le monde. Nous sommes également déterminés à mettre en œuvre notre politique bien connue de respect du droit international et de règlement des différends et des conflits par des moyens pacifiques, conformément à la Charte. Nous avons clairement indiqué que nous étions prêts à régler la crise par un dialogue sans conditions sur la base du respect mutuel. À cet égard, nous tenons une fois de plus à remercier de ses efforts sincères le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État frère du Koweït.

Pour terminer, les défis auxquels nous sommes confrontés dans notre région découlent de politiques contraires à la volonté internationale et au droit international. Elles exigent dès lors que nous agissions rapidement et efficacement pour y mettre fin et pour amener ceux qui en sont responsables à rendre des comptes, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte, tout en continuant à œuvrer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe d'Égypte.

M. Ahmed (Égypte) (*parle en arabe*) : À l'entame de mon propos, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter du succès de la présidence du Conseil que votre pays frère assure ce mois-ci. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier de son exposé M. Nickolay

Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous nous réunissons aujourd'hui alors que la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient continuent de se détériorer sous l'effet des diverses crises qui frappent la région. Cela est particulièrement vrai des territoires palestiniens occupés, où la situation en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est s'aggrave du fait des pratiques et politiques de l'occupation israélienne, ainsi qu'il est décrit dans les rapports de l'ONU et des organisations internationales compétentes. L'Égypte a toujours souligné que nous ne pouvions parvenir à la stabilité et à la sécurité au Moyen-Orient sans une solution juste et durable à la question palestinienne, une solution qui réponde aux aspirations du peuple palestinien à créer un État indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux autres mandats, notamment l'Initiative arabe de paix, qui constitue toujours une base viable pour une solution à la question palestinienne.

L'Égypte est préoccupée par l'annonce faite par Israël concernant son intention d'annexer des territoires de Cisjordanie, notamment la vallée du Jourdain et la partie nord de la mer Morte, ainsi que par les nouvelles unités de logement qu'il envisage de construire dans le cadre de ses activités expansionnistes de colonisation, compromettant la possibilité d'une solution à deux États et violant les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016).

Le maintien par Israël du blocus de la bande de Gaza et la fermeture de tous les points de passage entre Israël et Gaza ont entraîné une détérioration du niveau de vie des citoyens palestiniens et une diminution, voire une interruption des services de base qui leur sont fournis. L'Égypte est déterminée à aider ses frères palestiniens et à alléger leurs souffrances. Nous nous employons à maintenir le calme et la stabilité dans la bande de Gaza et à créer les conditions propices à la réconciliation interpalestinienne. Nous ne pouvons pas ne pas mentionner ici les pratiques israéliennes qui visent à modifier le statut historique et juridique de Jérusalem-Est, une ville d'une importance fondamentale pour le monde islamique et arabe, ni les incursions répétées dans la mosquée Al-Aqsa. Ces pratiques israéliennes, qui se poursuivent, contreviennent aux droits du peuple palestinien ainsi qu'à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et du Conseil de sécurité, et contribuent dans

une large mesure à la déstabilisation de la région et à la diffusion du terrorisme et de l'idéologie extrémiste fautive de solution juste à la question palestinienne.

L'Égypte continue d'espérer qu'une solution juste et globale pourra être trouvée à la question palestinienne, mettant fin aux souffrances du peuple frère palestinien et répondant à son souhait tant attendu d'établir un État indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. D'ici là, nous appelons la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, à continuer d'apporter leur soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'Office joue un rôle vital en fournissant des services de base aux réfugiés palestiniens, raison pour laquelle nous devons tous l'appuyer. L'Égypte voudrait saisir cette occasion pour demander à tous les États Membres de veiller à ce que, pendant la présente session de l'Assemblée générale, nous prorogions le mandat de l'UNRWA de trois ans afin qu'il puisse continuer à jouer son rôle humanitaire important.

L'Égypte souligne une fois de plus que la communauté internationale, telle que représentée par le Conseil de sécurité, doit assumer ses responsabilités, mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et régler la question palestinienne en appliquant les résolutions pertinentes du Conseil et de l'Assemblée générale. Nous ne pouvons parvenir à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient sans trouver une solution à la question palestinienne ni mettre fin aux souffrances du peuple palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays suivants, tous membres de l'Union européenne : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et mon propre pays, la Croatie.

Notre débat d'aujourd'hui intervient à un moment critique pour le processus de paix au Moyen-Orient et la viabilité de la solution des deux États. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité demandait l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui

mettent en péril la solution des deux États. Près de trois ans après l'adoption de la résolution, la situation sur le terrain n'a cessé de se détériorer. Israël continue d'occuper la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et ses activités de colonisation se poursuivent. Des appels ont également été lancés récemment en faveur de l'annexion de ces territoires. La menace constante de la violence, de l'extrémisme et du terrorisme, l'incitation à la haine et à la violence, l'absence de progrès dans la réconciliation interpalestinienne sont autant de facteurs qui compromettent les perspectives de paix et la solution des deux États. Entre-temps, aucune proposition de paix n'a encore été présentée.

Dans ce contexte, l'Union européenne réaffirme sa volonté d'œuvrer avec les deux parties et nos partenaires dans la région, ainsi qu'avec la communauté internationale, à la reprise de négociations constructives en vue de régler toutes les questions relatives au statut final et d'instaurer une paix juste et durable. Nous continuons de plaider pour une solution négociée à deux États qui mette enfin un terme au conflit israélo-palestinien et appelons de nos vœux un accord mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967, éteignant toutes les revendications et répondant aux aspirations des deux parties. Il s'agit notamment d'assurer les besoins de sécurité israéliens et palestiniens et de répondre à l'aspiration des Palestiniens à un État souverain, conformément au droit international, aux paramètres convenus sur le plan international et aux résolutions du Conseil de sécurité pertinentes. La position ferme et unie de l'Union européenne a été présentée en détail à de nombreuses reprises. Conformément au droit international, notamment la résolution 2334 (2016), l'Union européenne n'a cessé de réitérer sa ferme opposition à la politique de colonisation israélienne et aux mesures prises dans ce contexte. Les activités de peuplement à Jérusalem-Est compromettent sérieusement la possibilité que Jérusalem devienne la future capitale des deux États. L'Union européenne a également indiqué clairement qu'elle ne reconnaîtrait aucune modifications des frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autre que celles convenues par les parties. Nous attendons des deux parties, y compris de tout futur Gouvernement israélien, qu'elles agissent dans le respect du droit international.

La situation politique et sécuritaire à Gaza demeure instable, et la situation humanitaire est toujours une source de grave préoccupation. Tous les actes de violence, y compris les tirs de roquettes sur Israël depuis Gaza, nous rappellent que le rétablissement d'un

horizon politique de paix est essentiel pour apaiser la situation et contenir l'extrémisme dans la région. Nous invitons de nouveau Israël à respecter le droit fondamental de manifester pacifiquement, et nous appelons une nouvelle fois le Hamas à veiller à ce que les manifestations restent strictement non violentes. Nous demandons de nouveau à toutes les parties de prendre d'urgence des mesures conformes à la résolution 2334 (2016) aux fins d'un changement fondamental de la situation humanitaire, politique et économique et des conditions de sécurité à Gaza, notamment par l'arrêt de la politique de bouclages, l'ouverture complète des points de passage et l'octroi d'un accès humanitaire, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Ces mesures contribueraient à la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) et renforceraient les chances de parvenir à la solution des deux États.

Étant donné que la question des réfugiés – autre paramètre convenu au niveau international pour le règlement du conflit – n'est toujours pas réglée non plus, il est de la plus haute importance que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) puisse continuer à fournir une protection indispensable et des services essentiels aux réfugiés palestiniens. L'action de l'UNRWA est également importante pour la stabilité de la région, et l'Union européenne continuera de l'appuyer.

Le Conseil législatif palestinien a été dissous en décembre 2018. Des institutions démocratiques palestiniennes fortes, inclusives, responsables et performantes, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, sont essentielles à la solution des deux États. Dans ce contexte, et prenant note de l'annonce faite par le Président Abbas concernant la tenue d'élections (voir A/74/PV.7), il faut, dans les plus brefs délais, fixer une date pour les élections en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. L'Union européenne appelle toutes les factions palestiniennes à affirmer sans équivoque, en amont des élections, leur attachement aux principes démocratiques.

Des négociations fructueuses entre les parties sont possibles, comme nous l'avons vu récemment avec l'accord sur les transferts de recettes fiscales. Cette entente montre qu'il est possible de progresser lorsque la volonté politique est présente. Les deux parties doivent trouver le courage d'user de cette volonté politique pour avancer sur la voie de la solution des deux États. Instaurer la paix sur la base de la solution des deux États

reste envisageable dès lors que des mesures crédibles sont prises. En définitive, comme l'Union européenne l'a dit précédemment, c'est le défaut de mise en œuvre du droit international qui représente le véritable obstacle à l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Progresser sur la voie d'un règlement de ce conflit permettrait également d'influer sur les efforts visant à régler d'autres crises dans la région.

Qu'il me soit permis de dire un mot de la situation en Syrie. Elle demeure l'une des pires crises de notre époque – un conflit qui a tué un demi-million de personnes, déplacé la moitié de la population syrienne et qui menace la stabilité du Moyen-Orient tout entier. Elle a également servi de terreau fertile à l'émergence de l'organisation dite de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Il y a à peine un mois, au cours de la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, l'Union européenne a organisé une réunion ministérielle sur la Syrie, dont l'objectif était de réaffirmer la ferme volonté de parvenir à un règlement politique du conflit syrien et d'entretenir l'appui international au peuple syrien grâce aux promesses faites lors des trois Conférences de Bruxelles. Cette manifestation nous a également permis de réaffirmer notre appui aux pays qui accueillent des réfugiés, tout en réitérant la ferme position de l'Union européenne sur la reconstruction, à savoir que l'Union européenne ne sera prête à aider à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, concrète et inclusive, inscrite dans le cadre de la résolution 2254 (2015) et du processus de Genève, sera bien engagée.

À l'époque, la salle avait connu un rare sursaut d'optimisme lorsque le Secrétaire général a annoncé, le 23 septembre, que le régime syrien et l'opposition étaient parvenus à un accord sur la création de la Commission constitutionnelle – il s'agissait du premier accord inter-syrien depuis le début de la guerre en 2011. Mais les événements évoluent vite en Syrie et, à peine deux semaines plus tard, nous avons assisté à l'incursion unilatérale de la Turquie dans le nord-est de la Syrie. L'Union européenne a promptement condamné l'action militaire de la Turquie, qui compromet gravement la stabilité de toute la région, et appelé à une cessation immédiate des hostilités. Les combats ont provoqué les souffrances de la population civile, ainsi que des déplacements supplémentaires, et ont également entravé l'accès à l'aide humanitaire. Des exécutions extrajudiciaires ont été signalées, et elles doivent faire l'objet d'enquêtes minutieuses afin que les responsabilités en soient établies.

L'incursion turque a considérablement compromis les progrès réalisés à ce jour par la Coalition mondiale contre l'EIL, alors que le groupe continue de faire peser une menace sur la sécurité de l'Europe, de la région et du monde. Elle a également rendu beaucoup plus incertaines les perspectives d'un processus politique facilité par les Nations Unies pour instaurer la paix en Syrie. Des efforts constants de la communauté internationale, y compris au Conseil de sécurité, sont nécessaires pour mettre un terme définitif à cette opération militaire. Les préoccupations de la Turquie en matière de sécurité dans le nord-est de la Syrie doivent être traitées par des moyens politiques et diplomatiques et dans le plein respect du droit international et du droit international humanitaire.

La situation dans le nord-ouest de la Syrie, où les actes de violence et les déplacements de civils se poursuivent, demeure, elle aussi, très préoccupante. La présence dans la région de groupes terroristes inscrits sur la liste de l'ONU contribue aux souffrances des civils, mais le régime et ses alliés ne sauraient invoquer la lutte contre les groupes terroristes pour justifier des violations du droit international humanitaire. L'Union européenne continue d'appeler la Russie et la Turquie à rétablir le cessez-le-feu à Edleb, cessez-le-feu dont elles étaient convenues dans le cadre du mémorandum de Sotchi.

Comme nous l'avons toujours dit, il ne peut y avoir de solution militaire à la crise syrienne. Nous continuerons d'appuyer avec force le processus dirigé par l'ONU à Genève, ainsi que les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie pour relancer le processus politique et contribuer à la création d'une commission constitutionnelle équilibrée et ouverte, dans l'optique de jeter les bases d'élections libres et régulières, conformément à la résolution 2254 (2015), de promouvoir la société civile syrienne, notamment les femmes et leur participation équitable et constructive au processus politique, de recenser les mesures propres à renforcer la confiance entre les parties au conflit, en particulier sur la question des détenus et des personnes portées disparues, et d'entretenir un dialogue international sur la Syrie.

En outre, nous entendons rester à l'avant-garde des efforts internationaux visant à promouvoir l'établissement des responsabilités et la justice et à combattre l'impunité, dans le cadre d'un processus futur de réconciliation nationale en Syrie, quel qu'il soit; et nous réaffirmons notre appui au Mécanisme international,

impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger ceux qui en sont responsables. Nous renouvelons l'appel lancé par l'Union européenne pour que la situation en Syrie soit renvoyée devant les mécanismes judiciaires idoines, notamment la Cour pénale internationale.

L'Union européenne a renforcé ses sanctions contre le régime syrien cette année et elle continuera, tant que la répression se poursuivra, d'envisager de nouvelles mesures restrictives. Nous appuyons le droit des réfugiés et des déplacés syriens à un retour volontaire, dans la dignité et la sécurité. Les conditions fixées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés doivent être mises en place et suivies de très près.

Enfin, nous sommes heureux d'annoncer que, depuis la troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, tenue en mars, lors de laquelle les contributions annoncées ont atteint 8,3 milliards d'euros au total pour 2019 et au-delà, 92 % de ces fonds ont déjà été engagés. Ces contributions proviennent aux deux tiers de l'Union européenne et de ses États membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Croatie d'avoir prononcé le discours le plus court de la journée; il a parlé 40 secondes en moyenne par pays de l'Union européenne. Si tous les orateurs pouvaient parler pendant 40 secondes seulement, nous aurions terminé avant 16 heures.

Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dinh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie à mon tour M. Nikolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé éclairant et de ses efforts constants.

La paix ne pourra être pérennisée au Moyen-Orient tant que le conflit israélo-palestinien ne sera pas réglé. Depuis plus d'un demi-siècle, la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, déploie des efforts inlassables pour régler le conflit israélo-palestinien. Toutefois, l'espoir de parvenir à un processus de paix juste et viable par la voie d'un dialogue

et de négociations constructifs diminue à un moment où nous assistons au quotidien à des actes de provocation et de violence, à la démolition et la confiscation des structures palestiniennes, à des attaques faisant des blessés et des morts parmi les enfants et les civils innocents et à la mise en œuvre de mesures unilatérales.

Selon le rapport du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires sur la protection des civils, qui couvre la période allant du 1^{er} au 14 octobre, durant cette première moitié du mois d'octobre, un Palestinien a été tué par balle et 261 Palestiniens, dont 127 enfants, ont été blessés par les forces israéliennes pendant des manifestations à Gaza; tandis que 37 autres Palestiniens, dont 2 enfants, ont été blessés lors de manifestations en Cisjordanie. Nous notons également avec une vive inquiétude que les autorités israéliennes continuent de démolir ou de forcer la population à démolir les structures palestiniennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Les restrictions persistantes à la circulation des personnes et des marchandises dans le territoire palestinien occupé, alors que la situation économique et humanitaire à Gaza se dégrade, sont une source de vives préoccupations.

Il est urgent d'agir et de redoubler d'efforts pour éviter que la situation sur le terrain ne se détériore davantage. Face à une situation aussi alarmante et critique, je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, il faut désamorcer les tensions sur le terrain; il s'agit du premier pas vers la création d'un environnement propice au dialogue et aux négociations. Nous condamnons toutes les attaques contre les civils palestiniens et israéliens, notamment les tirs visant les manifestants palestiniens et les tirs de roquettes en direction d'Israël. Par conséquent, nous exhortons toutes les parties concernées à respecter strictement le droit international, à s'abstenir de tout acte de provocation ou de violence et à mettre fin aux attaques contre les civils palestiniens et israéliens. Par ailleurs, nous saluons et encourageons tous les efforts déployés par les Palestiniens, ainsi que les initiatives de l'ONU et de ses États Membres, visant à favoriser l'unité du peuple palestinien dans sa quête nationale d'un État indépendant et prospère.

Deuxièmement, l'occupation illégale est la cause profonde du conflit et la création de colonies de peuplement illégales constitue le principal obstacle au processus de paix. Il est impossible d'organiser des négociations alors que se poursuivent les activités d'implantation de colonies de peuplement illégales. Nous demandons à

Israël de cesser immédiatement toutes ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé et de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 2334 (2016).

Troisièmement, nous demandons à Israël de lever ses restrictions à la circulation des personnes dans le territoire palestinien occupé et exhortons toutes les parties concernées à prendre des mesures supplémentaires pour améliorer les conditions de vie du peuple palestinien à Gaza. Nous réaffirmons notre plein appui au mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Enfin, le Viet Nam réaffirme son appui indéfectible à la lutte légitime du peuple palestinien pour ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain. Nous sommes fermement convaincus que la seule solution viable consiste à créer un État palestinien sur la base des frontières d'avant 1967, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Les derniers exposés sur le Yémen présentés au Conseil il y a un peu plus d'une semaine (voir S/PV.8642) indiquent que la situation humanitaire reste très grave. Des enfants meurent de faim, l'accès à l'eau potable est limité, la situation économique demeure difficile et les personnes qui ne peuvent pas fuir les lignes de front n'ont toujours pas accès aux fournitures de base car les travailleurs humanitaires ne sont pas en mesure d'opérer dans certaines zones. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a décrit septembre comme le mois le plus meurtrier de cette année, avec une moyenne de 13 morts par jour. Même si l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen a indiqué qu'il y avait des signes d'espoir, il a également ajouté qu'ils étaient « fragiles et exige[aient] toute notre attention et tous nos soins » (*S/PV.8642, p. 4*). Malgré de timides avancées, un cessez-le-feu à l'échelle nationale, auquel le Conseil a appelé à maintes reprises, est essentiel si nous voulons que les souffrances intolérables du peuple yéménite prennent fin un jour. La cohérence et l'honnêteté exigent que cet appel à un cessez-le-feu s'accompagne d'une véritable cessation du flux d'armes vers cette région. En effet, les pires crises humanitaires

du monde se produisent là où les armes et les munitions circulent librement.

En Syrie, la formation de la Commission constitutionnelle, qui doit se réunir à Genève le 30 octobre, est une étape très importante pour restaurer la confiance des Syriens dans une constitution élaborée par eux-mêmes et entre les autorités syriennes et la communauté internationale. Toutefois, les événements survenus récemment dans le nord-est de la Syrie sont très préoccupants. Le pape François appelle de nouveau tous les acteurs à épargner de nouvelles souffrances à la population. Il appelle tous les acteurs concernés, ainsi que la communauté internationale, à s'engager en faveur d'un dialogue sincère et transparent.

Pour en venir à la question palestinienne, nous approchons du troisième anniversaire de l'adoption de la résolution 2334 (2016), et il y a en effet de quoi s'inquiéter à mesure que la situation sur le terrain se dégrade. Comme le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient l'a indiqué dans son exposé au Conseil du 20 septembre :

« Les colonies de peuplement se sont étendues, les démolitions se sont accélérées, les actes de violence et d'incitation se sont poursuivis, la réalisation de l'unité inter-palestinienne semble une perspective de plus en plus lointaine, et des négociations crédibles n'ont pas encore été lancées » (S/PV.8625, p. 7).

Tout cela a des conséquences sur les perspectives d'une paix durable et d'une solution des deux États. L'incapacité d'Israël de former un gouvernement est également préoccupante.

S'il est vrai qu'il faut tout mettre en œuvre pour assurer la protection des lieux saints, conformément au droit international et au statu quo dans la ville de Jérusalem et pour permettre aux fidèles de toutes les religions de visiter ces lieux et de pratiquer leur religion sans crainte, il est profondément préoccupant que les communautés chrétiennes autochtones se sentent obligées de quitter ces terres – le berceau même de leur foi – en quête de paix et de sécurité pour elles-mêmes et pour leurs enfants. Il faut faire davantage pour garantir leur protection et leur plein épanouissement dans leur patrie et celle de leurs ancêtres.

Selon certains, le fait que le Conseil ne veille pas à la pleine application de ses résolutions sur la question palestinienne porte atteinte à sa crédibilité. Il est grand temps que les décisions prises et les mécanismes déjà en

place soient utilisés efficacement pour réaliser l'objectif d'un État palestinien vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Enfin, au vu des conflits tragiques qui agitent le Moyen-Orient, il est d'autant plus urgent que toutes les parties concernées respectent les limites imposées par le droit international humanitaire. Il est en effet essentiel de protéger la vie et la dignité des victimes des conflits armés et d'assurer la protection des populations sans défense et des structures civiles, notamment les hôpitaux, les écoles, les lieux de culte et les camps de réfugiés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence sud-africaine de la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov, de son exposé détaillé.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par la représentante des Émirats arabes unis au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La situation instable qui règne au Moyen-Orient, en particulier en Palestine, est l'une des crises les plus regrettables et les plus anciennes de notre époque. Elle demeure l'une des causes profondes de nombre d'autres crises et dilemmes. Pourtant, la communauté internationale ne parvient toujours pas à trouver une solution politique pacifique, juste et viable à cette crise centrale. Le Conseil de sécurité n'a pas pris les mesures politiques et juridiques concrètes et décisives escomptées par beaucoup, pour mettre fin à l'occupation étrangère illégale du territoire palestinien par Israël, qui dure depuis des décennies.

L'agression sans borne, les tueries aveugles de Palestiniens innocents, y compris de femmes et d'enfants, l'intensification des politiques de colonisation israéliennes, les attaques continues contre les lieux saints islamiques et chrétiens, en particulier la mosquée Al-Aqsa, constituent les manifestations les plus flagrantes de l'injustice commise contre le peuple palestinien. Celles-ci modifient la démographie du territoire occupé. Le blocus illégal israélien rend encore plus

périlleuse une situation déjà explosive, exacerbant ainsi la catastrophe humanitaire. De plus en plus de civils palestiniens se retrouvent sans domicile et contraints de vivre dans des conditions inhumaines. Un groupe israélien de défense des droits de l'homme a récemment indiqué que les autorités israéliennes ont démoli au moins 140 maisons palestiniennes à Jérusalem-Est occupée cette année, soit le nombre le plus élevé en une année depuis qu'il a commencé à les comptabiliser en 2004. Le Bangladesh condamne tous ces actes répréhensibles et réaffirme son attachement aux droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous sommes profondément préoccupés par le marasme socioéconomique dans lequel se débattent les Palestiniens et, en particulier, par les difficultés qu'ils éprouvent à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'occupation israélienne contribue de façon directe à prolonger la pauvreté, le chômage et la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé. La réalisation des objectifs de développement durable échouera lamentablement si nos frères et sœurs palestiniens continuent de pâtir de leur difficile situation politique, sociale, économique et culturelle. La communauté internationale doit honorer l'engagement qu'elle a pris de ne laisser personne de côté, en accordant l'attention requise aux droits et aux besoins légitimes des Palestiniens. Nous sommes préoccupés par le fait que les programmes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit depuis des années des services humanitaires essentiels aux réfugiés, sont confrontés à de graves déficits budgétaires. Nous demandons instamment à la communauté internationale de se manifester et de faire collectivement montre de générosité afin de garantir un financement accru, prévisible et durable de l'UNRWA.

Les actes d'agression continus d'Israël ont créé une culture d'impunité scandaleuse. C'est pourquoi l'établissement des responsabilités est un impératif. La communauté internationale, à commencer par le Conseil de sécurité, doit s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de faire répondre Israël de toutes les atrocités et violations des droits de l'homme qu'il commet, de faire respecter la règle du droit international, et d'offrir une protection aux Palestiniens dans les territoires occupés. Nous réaffirmons notre appui à l'adhésion de l'État de Palestine aux organisations et aux traités internationaux et demandons à nouveau au Conseil de sécurité de recommander et d'envisager positivement son admission à l'ONU en tant que Membre à part entière. Nous

exhortons aussi à la mise en œuvre opportune des résolutions pertinentes du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016), en vue de mettre fin à l'occupation israélienne, ce qui est essentiel pour l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient, tout comme est essentielle la mise en œuvre de la feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient et de l'Initiative de paix arabe.

Durant notre guerre de libération, en 1971, notre peuple a dû endurer la pire forme de génocide. Près de 10 millions de Bangladais ont dû se réfugier en Inde, pays voisin. Ce sont nos douloureuses expériences qui nous ont poussés à nous tenir aux côtés des opprimés. C'est pourquoi notre Constitution stipule le soutien sans équivoque de notre nation aux peuples opprimés qui mènent une lutte juste partout dans le monde. Et c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à répondre à l'appel de l'humanité en détresse et à ouvrir les portes à plus d'un million de Rohingya fuyant les atrocités criminelles au Myanmar. Mue par nos obligations constitutionnelles et morales et par la réaffirmation par la Première Ministre Sheikh Hasina lors de la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session que nous restons fermes dans notre appui à nos frères et sœurs palestiniens (A/74/PV.10), le Bangladesh continuera de défendre résolument la cause de la lutte palestinienne jusqu'à la création de l'État de Palestine sur la base de la solution des deux États et dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence efficace du Conseil de sécurité ce mois, et souhaiter plein succès à l'Afrique du Sud, pays ami.

Le 14 septembre, mon pays a été la cible d'attaques odieuses contre des installations pétrolières appartenant à la compagnie saoudienne ARAMCO, menées à l'aide d'armes iraniennes. Ces attaques ont entraîné une réduction de près de 50% de la production de pétrole. Cet acte d'agression constitue une violation flagrante des règles et des usages internationaux, ainsi qu'une atteinte à la paix et à la sécurité internationales, et exige de la communauté internationale qu'elle adopte une position historique. Cet acte menace aussi grandement l'approvisionnement des marchés mondiaux en pétrole et, donc, l'économie mondiale et pas seulement celle de l'Arabie saoudite. Mais, grâce à Dieu, mon pays a pu rapidement

remédier à la situation créée par ces attaques et fait en sorte que la production de pétrole reprenne son cours naturel en un temps record.

Il nous apparaît clairement que ces menaces et d'autres contre l'approvisionnement des marchés mondiaux en énergie et les attaques aux missiles contre mon pays viennent défier les politiques résolues et fortes du Royaume, ainsi que les efforts internationaux conjoints visant à faire face au terrorisme qui est exporté dans la région. Elles sont aussi un appel à l'ingérence dans les affaires intérieures des États de la région. À cet égard, mon pays se félicite des condamnations de ces attaques ayant émané de la communauté internationale, et appelle cette dernière à prendre des mesures plus globales et plus fermes et à assumer ses responsabilités face à ces politiques destructrices qui soutiennent le terrorisme, favorisent le sectarisme dans la région, appuient les milices armées, visent à diviser les pays de la région et à y fomenter des troubles, et menacent la sécurité des approvisionnement des marchés mondiaux en énergie. La communauté internationale doit prendre conscience que le moment est venu d'agir résolument pour tirer les choses au clair et de s'unir pour protéger la région et l'économie mondiale contre tout aventurisme qui exacerberait encore les crises régionales et mondiales.

Je réitère ici la position claire de l'Arabie saoudite : nous sommes contre la fomentation de dissensions et de guerres dans la région; nous ne cherchons pas et nous ne voulons pas la guerre; et nous ne cherchons aucune provocation. Mais dans le même temps, il est clair que nous n'hésiterons pas à protéger notre territoire contre toute agression et à défendre nos citoyens et les ressources de notre pays par tous les moyens légaux. Nous réaffirmons aussi que nous croyons au principe du dialogue et du règlement des différends par la voie pacifique. Mais toute invitation au dialogue doit être suivie d'une cessation effective des menaces et des actes d'hostilité. Les pays qui appellent au dialogue doivent également rejeter les politiques fondées sur l'exportation des révolutions et sur la création de foyers et de colonnes sectaires dans les pays aux fins d'ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le monde n'a pas connu, depuis le siècle dernier et jusqu'à ce jour, de crise aussi prolongée que la crise palestinienne, ni de souffrances aussi prolongées que celles du peuple palestinien, ni de politiques d'occupation aussi répressives que celles d'Israël. Israël est Membre de l'ONU, mais malgré cela il ne fait aucun cas

des résolutions qu'adoptent cette organisation mondiale, et son Conseil de sécurité, pourtant créée pour maintenir la paix et la sécurité internationales. En effet, Israël poursuit ses violations odieuses des droits de l'homme en Palestine au vu et au su du monde entier. Le principe consistant à imposer une situation de fait accompli, fondement des politiques d'Israël, doit changer si l'on veut parvenir à un règlement de la crise la plus importante au monde, que subit un peuple tout entier.

La Palestine et les Palestiniens ont pâti et continuent de pâtir des pires formes d'occupation de l'époque moderne. Mais malgré cela, le peuple palestinien n'a pas cédé et continue de résister et de lutter, avec l'appui des pays frères et amis, aux fins d'un règlement juste de sa cause. On ne saurait régler cette question sans s'attaquer à ses causes profondes que sont l'occupation et les pratiques d'agression d'Israël. Mon pays réaffirme que la question palestinienne est d'une importance cruciale pour la stabilité de la région et que tout règlement de la crise doit se fonder sur la solution des deux États, conformément aux résolutions internationales et à l'Initiative de paix arabe de 2002, qui garantit la création de l'État de Palestine sur la base des frontières du 4 juin 1967 avec pour capitale Jérusalem-Est, le retour des réfugiés et la fin de l'occupation israélienne du Golan arabe syrien et des territoires libanais.

Mon pays est, historiquement, l'un des principaux donateurs au peuple palestinien et l'un des plus grands défenseurs de sa cause. C'est pourquoi, en septembre, nous avons annoncé une contribution supplémentaire de 50 millions de dollars en appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et de ses programmes, afin de fournir une aide humanitaire et de répondre aux besoins essentiels des réfugiés palestiniens. Ainsi, nous avons versé en tout près de 800 millions de dollars à l'UNRWA au cours des deux dernières décennies.

Mon pays se félicite une fois de plus de l'accord sur la création de la Commission constitutionnelle syrienne, ce qui nous permet d'espérer parvenir à un accord politique qui mettrait fin aux souffrances du peuple frère de Syrie et garantirait le retour sûr et volontaire des réfugiés syriens, conformément aux normes internationales. Mon pays condamne les opérations militaires turques dans le nord de la Syrie. Il importe de ne prendre aucune mesure qui aggraverait la crise syrienne et les souffrances du peuple syrien. Toutes les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures

susceptibles de compromettre les efforts internationaux contre le groupe terroriste Daech ou de menacer l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le Gouvernement de mon pays réitère son appel à faire face aux milices armées et à les expulser de Syrie. Ces milices servent des intérêts étrangers et cherchent à détruire la Syrie en fomentant l'instabilité dans la région. Nous appelons la communauté internationale à s'unir contre toute mesure unilatérale qui compromettrait une solution politique en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015).

Mon pays appuie sans réserve le Gouvernement yéménite et le peuple yéménite frère pendant cette crise que traverse leur pays et continuera de le faire jusqu'à ce qu'une solution politique globale soit trouvée et que la stabilité soit rétablie au Yémen. Le Royaume d'Arabie saoudite a récemment fourni 500 millions de dollars au Yémen, par l'intermédiaire de l'ONU, pour appuyer le plan d'intervention humanitaire pour l'année 2019. Cela signifie que le Royaume a versé plus de 14 milliards de dollars sous forme de soutien et d'aide au Yémen. Nous avons également accueilli récemment un dialogue entre le Gouvernement yéménite et le Conseil de transition du Sud pour aplanir les divergences concernant une solution au Yémen et le coup d'État houthiste. Ce dialogue s'est conclu par ce que l'on appellera l'accord de Riyad, qui sera signé prochainement. En vertu de cet accord, un nouveau gouvernement yéménite comprendra 24 ministres compétents et cherchera à créer un front uni, en mettant les institutions de l'État au service de l'ensemble du peuple yéménite tout en répondant à ses besoins essentiels.

Le Royaume d'Arabie saoudite appuie les efforts déployés par l'ONU pour résoudre la crise au Yémen et se félicite des progrès accomplis dans la création de postes d'observation conjoints à Hodeïda. Mon pays appelle une fois de plus la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm, qui a été adopté il y a près d'un an, mais qui n'est pas encore appliqué en raison du blocage des milices houthistes. L'Accord de Stockholm est nécessaire pour parvenir à une solution globale conforme aux trois mandats de paix, en particulier la résolution 2216 (2015) du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je félicite la délégation sud-africaine pour sa présidence

du Conseil en ce mois d'octobre. Je remercie également la Fédération de Russie d'avoir présidé avec succès le Conseil le mois dernier.

Malgré les résolutions et les accords adoptés au niveau international, y compris à l'ONU, le peuple palestinien attend toujours la fin de l'occupation israélienne et l'exercice de son droit légitime à établir un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. Sous la présidence de S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, le Royaume du Maroc appelle les parties à s'abstenir de tout acte de violence et de toute politique injuste contre le peuple palestinien désarmé, notamment les politiques de colonisation, la démolition de maisons et toute autre pratique qui constitue une violation flagrante du droit international, de la quatrième Convention de Genève et du droit international humanitaire et qui fait obstacle à la solution des deux États. Le Royaume du Maroc condamne la dernière annonce concernant l'annexion de la vallée du Jourdain et du nord de la mer Morte. De telles annonces constituent une grave escalade et, si elles étaient mises en œuvre, constitueraient une nouvelle violation du droit international et des résolutions internationales et compromettraient tous les efforts menés actuellement pour trouver une solution juste et globale au conflit israélo-palestinien.

Le Royaume du Maroc rejette également toute tentative visant à modifier le statut juridique et historique de Jérusalem. S. M. le Roi Mohammed VI a lancé plusieurs initiatives sérieuses et pratiques au profit des habitants de Jérusalem et des Palestiniens en général. En coopération avec S. S. le pape François, et dans le cadre de sa visite au Maroc le 30 mars à l'invitation de Sa Majesté, le Roi a demandé que des mesures soient mises en place pour aider le peuple de Jérusalem. Sa Sainteté et Sa Majesté conviennent qu'il est important de maintenir le statut actuel de Jérusalem comme patrimoine commun de l'humanité. Son caractère particulier de ville multireligieuse doit être préservé. Tous ses habitants, des trois religions monothéistes, doivent avoir accès aux sites religieux.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc, lors d'une réception que S. M. le Roi Mohammed VI a organisée en l'honneur de S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein durant sa visite au Maroc le 28 mars, a lancé une initiative conjointe avec le Royaume frère hachémite de Jordanie, visant à défendre la Ville sainte et à la protéger de toute tentative de modifier son statut historique, légal et politique, ainsi que ses monuments religieux et

culturels islamiques et chrétiens. Le Royaume du Maroc souligne l'importance de la garde jordanienne historique des lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem.

Il incombe à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et de trouver une issue à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis l'interruption des négociations entre Palestiniens et Israéliens, qui a débouché sur un regain de violence et de tension. C'est pourquoi la communauté internationale doit prendre l'initiative et ramener les Palestiniens et les Israéliens à la table des négociations pour mettre en œuvre la solution des deux États le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien. Ces négociations doivent reposer sur de véritables bases de bonne volonté et s'inscrire dans un calendrier précis afin de rétablir la confiance entre toutes les parties et d'aboutir à l'établissement d'un pays viable. Cela permettra aux deux États de vivre côte à côte dans la sécurité et la stabilité, conformément aux résolutions internationales et à l'Initiative de paix arabe. Nous apprécions également les efforts déployés par divers États en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Azerbaïdjan.

M^{me} Baghirova (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour la République d'Azerbaïdjan de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés à ce débat public trimestriel sur une question à laquelle nous avons toujours attaché une importance particulière, à savoir la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Tout d'abord, c'est pour moi un grand privilège de présenter nos sincères respects à S. E. M^{me} Naledi Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de la République d'Afrique du Sud, pays non aligné, et de féliciter sa délégation pour sa présidence et sa direction du Conseil de sécurité au cours du mois.

Il y a tout juste cinq jours, le Comité ministériel du Mouvement des pays non alignés sur la Palestine s'est réuni à Bakou pour examiner les derniers développements dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Malheureusement, la situation demeure critique et de toute évidence intenable. Dans la déclaration politique qu'il a adoptée à l'unanimité, le Comité ministériel a notamment renouvelé la solidarité et le soutien indéfectibles du Mouvement avec les

droits inaliénables et la juste cause du peuple palestinien, et appelé une fois de plus à une solution juste, durable et globale à la question de Palestine, qui a été trop longtemps retardée et a causé trop de souffrances et de tragédies humaines depuis des décennies. À cet égard, les États membres du Mouvement saisissent cette occasion pour réaffirmer une fois de plus que le conflit israélo-palestinien, dont l'occupation israélienne constitue le cœur gordien, continue de menacer gravement la paix et la sécurité régionales et internationales et exige une attention et une action urgentes, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et, bien entendu, à la Charte des Nations Unies elle-même, ainsi qu'aux outils qu'offre la diplomatie multilatérale pour le règlement pacifique des conflits.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité claire de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit s'acquitter des obligations que lui impose la Charte et agir pour mettre en œuvre ses propres résolutions, qui non seulement constituent le fondement d'un règlement pacifique, juste et durable du conflit, mais qui sont également juridiquement contraignantes pour tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La question de Palestine ne peut faire exception. C'est pourquoi nous restons profondément préoccupés par le fait que, depuis trop longtemps, cet organe n'est pas en mesure de s'acquitter de son mandat sur cette importante question, en raison du recours au veto d'un de ses membres permanents. Les membres du Mouvement demandent au Conseil de sécurité de sortir de sa paralysie et de s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte concernant la question de Palestine afin de rétablir sa crédibilité et d'honorer son obligation d'œuvrer à une solution juste et pacifique.

Le Mouvement des pays non alignés reste convaincu que la résolution 2334 (2016), qui a réaffirmé de nombreuses autres résolutions pertinentes du Conseil sur la question, constitue la seule voie viable vers la paix, énonçant les conditions et paramètres essentiels pour parvenir à un règlement juste fondé sur une solution prévoyant deux États basés sur les frontières d'avant 1967 et conforme aux critères adoptés de longue date par la communauté internationale, à savoir les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid – y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix –, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor, et garantissant la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance dans son propre État palestinien, avec

Jérusalem-Est pour capitale. Nous demandons donc le plein respect de la résolution 2334 (2016) et l'application effective de ses dispositions et obligations, en particulier de la part de la Puissance occupante, y compris l'obligation de distinction faite aux États – un élément qui est au cœur du principe de responsabilité.

De même, les États membres du Mouvement continuent d'appeler au plein respect et à l'application de toutes les autres résolutions pertinentes, notamment en ce qui concerne la cessation complète de toutes les activités de peuplement israéliennes et le statut de Jérusalem-Est occupée. On créerait ainsi les conditions requises pour mettre fin à l'occupation, régler le conflit sous tous ses aspects et faire de la paix et de la sécurité palestino-israéliennes une réalité, dans l'intérêt des peuples de la région mais aussi de la communauté internationale tout entière. Il est impératif que des mesures soient prises immédiatement, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, afin de redresser la situation sur le terrain, de désamorcer les tensions et de créer un climat propice à la recherche de la paix, notamment en évitant les mesures unilatérales et arbitraires ainsi que les provocations qui ne font qu'encourager Israël à poursuivre ses politiques et pratiques illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Les actes qui violent les résolutions du Conseil de sécurité et le statu quo historique de Jérusalem et de ses lieux saints sont provocateurs et dangereux et détruisent les perspectives de paix. Ils ne doivent être soutenus ou célébrés par aucun pays. Les menaces d'annexion par des responsables israéliens doivent être condamnées sans ambiguïté, et toute mesure prise à cet égard doit être immédiatement rejetée comme nulle et non avenue et sans effet juridique, et donner lieu à la réponse ferme que des violations aussi graves appellent pour garantir le principe de responsabilité.

En ce qui concerne la bande de Gaza, la situation sur place continue de préoccuper vivement le Mouvement, en particulier la grave situation humanitaire qui, malheureusement, continue de se détériorer de jour en jour. Le Mouvement des pays non alignés réitère son appel à la levée complète du blocus israélien, qui continue d'infliger des souffrances humanitaires, sociales et économiques indicibles aux plus de deux millions d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens qui vivent à Gaza. Cette crise doit être réglée de manière globale conformément au droit international, notamment le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et les résolutions pertinentes de l'ONU. Cela doit se faire dans le contexte de la situation

générale concernant la poursuite de l'occupation étrangère israélienne illégitime et belligérante du Territoire palestinien depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et des appels sans équivoque à mettre fin à cette occupation qui sont lancés depuis plus d'un demi-siècle.

En l'absence d'une solution, les États membres du Mouvement renouvellent leur appel à la poursuite de la fourniture de l'assistance humanitaire et socioéconomique dont a besoin le peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens. Le Mouvement des pays non alignés souligne donc l'importance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, pour alléger le sort des Palestiniens. Nous appelons à appuyer pleinement le renouvellement du mandat de l'UNRWA afin d'assurer la continuité de ses programmes essentiels et sa contribution à la stabilité régionale. Étant donné qu'Israël, Puissance occupante, a clairement abdiqué ses obligations de protéger la population civile palestinienne en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949, nous réitérons également notre appel de longue date à la communauté internationale pour que celle-ci garantisse la protection du peuple palestinien. Il est urgent d'agir pour faire reculer la terrible insécurité dans laquelle vit la population occupée et éviter de nouvelles pertes en vies innocentes. Faute de quoi, la situation ne manquera pas de s'aggraver davantage et d'autres civils perdront tragiquement la vie.

À cet égard, nous réaffirmons notre grave préoccupation face à l'absence de responsabilité pour toutes les violations commises par Israël, dont beaucoup peuvent constituer des crimes de guerre. L'absence de justice favorise l'impunité, conduit à la récurrence des crimes et déstabilise la situation sur le terrain, ce qui réduit encore les perspectives de paix. Nous continuons d'appeler à une action internationale, en particulier de la part du Conseil de sécurité, afin de faire en sorte que les violations systématiques commises par la Puissance occupante contre la population civile palestinienne occupée cessent et qu'il en soit répondu devant la justice. Israël doit s'acquitter des devoirs et responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international et il devra répondre de ses actes s'il continue de faire preuve de mépris flagrant pour le Conseil et ses propres obligations juridiques internationales.

En ce qui concerne la situation dans le Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés

réaffirme que toutes les mesures et actions qui ont été ou seront prises par Israël, Puissance occupante, pour modifier son statut juridique, son caractère physique, sa composition démographique ou sa structure institutionnelle, telle sa décision illégale du 14 décembre 1981, ainsi que toute mesure prise par Israël pour y appliquer sa juridiction ou son administration, sont nulles et sans effet juridique. Sur ce point, conformément à notre position de principe, nous exigeons une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). En outre, nous réitérons notre condamnation de la proclamation unilatérale et arbitraire par les États-Unis d'Amérique de la reconnaissance du plateau du Golan comme faisant partie d'Israël, et nous renouvelons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il condamne sans ambiguïté cet acte provocateur. Par ailleurs, les États membres du Mouvement soulignent la nécessité qu'Israël se retire de tous les territoires libanais, y compris les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba et la partie libanaise du village de Ghajar jusqu'à la Ligne bleue, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 1701 (2006).

Pour terminer, nous voudrions saisir cette occasion pour appeler de nouveau la communauté internationale à agir collectivement et de manière responsable pour faire respecter le droit international et à déployer et intensifier les efforts nécessaires pour appuyer la cause palestinienne, dont l'objectif ultime est de mettre fin à cette grave injustice historique. Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine sous tous ses aspects, y compris le sort des réfugiés palestiniens, et nous réaffirmons notre appui au peuple palestinien dans sa lutte pour obtenir justice et réaliser ses droits inaliénables et ses aspirations nationales légitimes, notamment l'autodétermination, la liberté et l'indépendance dans son propre État souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Bougacha (Tunisie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le plaisir d'annoncer que la Tunisie prononce cette déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat et je vous félicite pour la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil ce mois-ci. Au nom du Groupe des États arabes, je

tiens également à remercier M. Nickolay Mladenov de son exposé.

Au cours des dernières décennies, le Conseil de sécurité a adopté des dizaines de résolutions sur la question palestinienne en particulier, et sur le conflit israélo-arabe en général. Toutefois, ces résolutions n'ont pas encore été mises en œuvre. Cela a permis à Israël, Puissance occupante, de poursuivre sa politique d'agression et de répression contre le peuple palestinien, ses violations systématiques des lieux saints et ses activités expansionnistes de peuplement, et ce faisant, ce pays a défié la volonté internationale, rejeté la paix et fait fi des résolutions pertinentes de l'ONU.

Cette situation a prolongé le conflit, aggravé les souffrances du peuple palestinien, provoqué des tensions dans la région et mis en péril la stabilité, la paix et la sécurité régionales et internationales, qui sont au cœur du mandat du Conseil de sécurité. La région et le monde ne peuvent pas jouir de la paix, de la stabilité ou de la sécurité en l'absence d'une solution globale et juste à la question palestinienne qui permette au peuple palestinien de recouvrer ses droits légitimes, notamment le droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur son territoire, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem pour capitale, et qui permette de régler toutes les questions relatives au statut final conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, à l'Initiative de paix arabe et à la solution des deux États.

La réalisation de ces objectifs exige une volonté de paix au niveau international. En outre, le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité historique qui est la sienne de préserver la légitimité internationale et de contraindre Israël à respecter les résolutions de l'ONU, à mettre fin à son occupation des territoires palestiniens et arabes, à mettre un terme à sa politique de peuplement expansionniste et à lever le blocus injuste imposé à la bande de Gaza.

Le processus de paix se trouve toujours dans l'impasse car Israël continue de bloquer toutes les initiatives visant à le relancer. Les politiques intransigeantes d'Israël ont conduit à une grave escalade, alors qu'Israël poursuit sa politique d'imposition du fait accompli et continue de faire fi de tous les paramètres pertinents, notamment en essayant de modifier le statut historique et juridique de Jérusalem, du Golan arabe syrien occupé et du territoire libanais occupé et en violant la souveraineté du Liban par voie aérienne, maritime et terrestre. Dans le cadre de cette politique, le Premier Ministre

israélien a annoncé en septembre dernier son intention d'annexer certaines parties de la Cisjordanie occupée, au mépris flagrant du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'ONU, ce qui entraînerait de nouvelles violences et exacerberait les conflits dans la région.

Le monde arabe reste attaché à la paix en tant que choix stratégique. Cela ne signifie pas pour autant que nous acceptons la persistance de l'occupation et des agressions israéliennes, ni la poursuite des meurtres et des exactions qui visent le peuple palestinien. Cela ne signifie pas que nous acceptons les violations des résolutions de légitimité internationale, les tentatives visant à modifier le statut historique et juridique de Jérusalem et d'autres territoires arabes et palestiniens occupés ou les tentatives visant à préjuger du résultat des négociations sur les questions relevant du statut final.

Les États arabes restent attachés à leurs positions fondées sur des principes, telles qu'elles ont été exprimées par leurs dirigeants dans diverses instances internationales et régionales, notamment tout récemment au trentième sommet de la Ligue des États arabes en Tunisie et au quatorzième sommet de l'Organisation de la coopération islamique à La Mecque.

Le Groupe des États arabes voudrait réitérer les points suivants.

Premièrement, nous rejetons toutes les politiques et mesures unilatérales prises par Israël, Puissance occupante, visant à modifier le statut historique, juridique et démographique de Jérusalem-Est et à violer les lieux saints musulmans et chrétiens dans cette ville. Nous appelons les pays du monde à ne pas reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et à ne pas y transférer leurs ambassades. Nous appuyons la tutelle historique hachémite sur les lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem, et nous considérons le conseil jordanien du Waqf de Jérusalem comme étant la seule autorité légale de la mosquée Al-Aqsa en termes de gestion, d'entretien et de réglementation de l'accès.

Deuxièmement, nous condamnons à nouveau la loi sur la « judéité de la nation », qui consacre le racisme et nie les droits du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination.

Troisièmement, nous appelons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à assumer la responsabilité qui lui incombe d'assurer la protection du peuple palestinien, conformément aux Conventions de Genève et aux résolutions pertinentes

de l'ONU, y compris celles du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, notamment la résolution ES-10/20, du 13 juin 2018. Nous appelons également à la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général, publiées conformément à cette résolution.

Quatrièmement, nous appelons la communauté internationale à continuer d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de lui permettre de mener à bien son mandat et de surmonter ses difficultés financières actuelles.

Le Groupe des États arabes réaffirme qu'il est prêt à appuyer tout effort sérieux visant à relancer le processus de paix en vue de mettre fin à l'occupation et de trouver une solution globale et juste à la question palestinienne et au conflit israélo-arabe, conformément aux mandats internationaux pertinents, aux principes de Madrid et à l'Initiative de paix arabe. Il faut fixer un calendrier pour la conclusion d'un accord sur les questions relatives au statut final assorti de garanties internationales, notamment en ce qui concerne le statut de Jérusalem.

Le Groupe des États arabes souligne que tout effort ou initiative visant à régler le conflit qui ne tiendrait pas compte des paramètres susmentionnés ou de la solution des deux États ne permettra pas de progresser sur la voie du règlement du conflit. Le Groupe des États arabes réaffirme son appui aux efforts déployés par l'État de Palestine pour devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, le Groupe des États arabes réaffirme son engagement à respecter les résolutions de légitimité internationale, le droit international et le droit international humanitaire. Il appelle à des efforts concertés au niveau international pour garantir la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mobiliser la volonté de paix dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales et permettre aux peuples de la région de vivre dans la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et vous remercier d'avoir organisé cette séance importante, qui coïncide avec un certain nombre d'événements

internationaux importants qui touchent la stabilité de la région du Moyen-Orient.

Ces événements ont poussé la Ligue des États arabes à convoquer une série de réunions extraordinaires au sommet et au niveau ministériel, alors que le Conseil de sécurité se montre toujours incapable de traiter efficacement ces questions, qui sont pourtant directement liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Même s'il existe de nombreux foyers de tension dans le monde arabe, la question palestinienne reste au cœur de ces tensions. La Ligue des États arabes est extrêmement préoccupée par la crise électorale en Israël, car cela signifie qu'il n'y a pas d'interlocuteur reconnu dans le processus de paix. Néanmoins, nous réaffirmons les principes immuables et les paramètres internationaux qui sous-tendent le processus de paix, notamment la solution des deux États, la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et la nécessité de mener des négociations sur les cinq questions relatives au statut final : les colonies de peuplement, l'eau, les réfugiés, la sécurité et Jérusalem. La Ligue réitère son rejet de toute décision unilatérale susceptible de réduire le pouvoir de négociation des Palestiniens dans le cadre des négociations de paix finales. Nous réitérons en outre notre opposition à la modification du statut d'Al-Qods Al-Charif.

Nous appelons à une riposte efficace face aux attaques brutales que représentent les colonies de peuplement israéliennes contre les territoires palestiniens. Il faut protéger le peuple palestinien sans défense des attaques israéliennes. Le Conseil de sécurité doit examiner les options proposées par le Secrétaire général dans son rapport (A/73/346), qui a été examiné à la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, le 13 juin 2018.

Nous rappelons l'importance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et de son rôle consistant à prendre en charge les réfugiés palestiniens et à répondre à leurs besoins humanitaires jusqu'à ce qu'ils soient autorisés à exercer leur droit au retour conformément à la résolution 194 (III) adoptée en 1948 par l'Assemblée générale et qu'une solution globale et juste soit trouvée à la question palestinienne.

La Ligue attend avec intérêt le lancement des négociations de paix entre les parties palestinienne

et israélienne sur toutes ces questions une fois que le Gouvernement israélien sera formé, sur la base des paramètres convenus au niveau international, des Accords d'Oslo, des principes de Madrid et de l'Initiative de paix arabe. Nous comptons sur l'appui des puissances internationales, et du Conseil de sécurité en particulier, pour parvenir à un règlement juste et global de la question palestinienne et du conflit arabo-israélien dans son ensemble.

Dans le même temps, nous saluons tous les efforts déployés par le Secrétaire général et son Coordonnateur spécial, M. Mladenov. Nous nous félicitons des rapports sur les activités de peuplement illégales menées par Israël, établis en application de la résolution 2334 (2016), qui marque un tournant dans les efforts du Conseil et constitue le fondement de la légitimité internationale qui doit être respectée.

L'ingérence flagrante de l'Iran dans les affaires intérieures des pays arabes et son appui aux organisations et cellules terroristes qui luttent contre les gouvernements en place dans les pays arabes demeurent une source de vives préoccupations pour la Ligue des pays arabes et la communauté internationale. C'est pourquoi le Sommet arabe tenu à La Mecque, en mai dernier, a abordé cette question et a publié un communiqué réitérant le contenu de la déclaration publiée lors du précédent Sommet arabe, tenu en Tunisie. Les réunions ministérielles de la Ligue arabe tenues récemment au Caire en septembre et la réunion ministérielle de coordination tenue au début de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale ont adopté des déclarations confirmant la position ferme et sans équivoque de la Ligue des États arabes sur cette question, notamment la nécessité pour le Conseil de sécurité de contrer ces menaces.

Même si nous avons communiqué toutes ces déclarations au Secrétaire général pour distribution au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale comme documents officiels, je voudrais mettre en exergue les points les plus importants.

Premièrement, nous condamnons l'ingérence iranienne dans les affaires intérieures des États arabes, en particulier dans la région du golfe Persique. Nous condamnons les actions militaires menées avec l'appui de l'Iran contre l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et dans le golfe d'Oman.

Deuxièmement, la Ligue des États arabes est pleinement solidaire des États du golfe Persique pour

faire face à ces menaces et ces actes d'agression. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité et aux puissances internationales et régionales de renforcer la coopération internationale pour assurer la paix et la sécurité internationales et régionales et de contrer résolument toute tentative de l'Iran ou de ses partisans visant à porter atteinte à la sécurité énergétique et à la sécurité des installations maritimes dans le golfe Persique et dans d'autres voies navigables.

Troisièmement, les États arabes sont déterminés à faire face aux menaces et aux ingérences flagrantes de l'Iran dans le respect du droit international, de la légitimité internationale et de la Charte des Nations Unies et à amener l'Iran à honorer ses obligations en sa qualité d'État Membre de l'ONU et de pays voisin des pays arabes du golfe Persique. Cela permettra de prévenir tout affrontement militaire dans notre région.

Notre région a été également le théâtre d'autres faits nouveaux en ce qui concerne la Syrie. Alors que nous nous attendions à une désescalade grâce aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, qui ont abouti à la création de la Commission constitutionnelle, nous avons été surpris par le retrait des forces américaines du nord-est de la Syrie, qui a permis à la Turquie de mener une offensive militaire sur le territoire syrien afin de créer une zone tampon.

Malgré la suspension de la Syrie en tant que membre de la Ligue des États arabes, le 12 octobre, le Conseil des ministres de la Ligue a adopté la résolution 8454, condamnant fermement l'agression militaire turque et appelant explicitement le Conseil à intervenir pour y mettre fin. Nous saluons les efforts déployés par les États-Unis et la Russie, qui ont abouti à la conclusion d'accords consécutifs avec la Turquie, y compris des accords vagues concernant le territoire arabe syrien. Toutefois, la Ligue insiste sur la nécessité de mettre fin à l'agression militaire de la Turquie en Syrie et de retirer toutes les forces turques de ce pays.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de s'opposer à tout accord provisoire qui porterait atteinte à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Syrie ou qui aurait un impact négatif sur les efforts internationaux en cours qui ont permis d'éliminer Daech et d'enrayer ses activités en Syrie; notamment la dernière initiative en date qui a abouti à la mort du dirigeant de Daech dans le nord-ouest de la Syrie, qui a été annoncée hier.

À cet égard, la Ligue des États arabes réitère la teneur du document final du Sommet ordinaire arabe tenu en Tunisie, qui soulignait le refus de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan arabe syrien. Nous réaffirmons la souveraineté de la Syrie sur le Golan, conformément à la résolution 497 (1981), adoptée à l'unanimité. Nous réaffirmons également que nous sommes prêts à saisir le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice de cette question, en dépit de la suspension de la Syrie en tant que membre de la Ligue. Nous menons actuellement des consultations à ce sujet avec les parties concernées, en collaboration avec l'État arabe qui siège au Conseil de sécurité.

Pour conclure, la Ligue des États arabes continuera de jouer un rôle de premier plan aux côtés de l'ONU, de l'Union africaine et de l'Union européenne à l'appui des efforts du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, Ghassan Salamé, en faveur d'une paix globale. Nous n'épargnerons aucun effort pour appuyer le travail qu'est en train d'accomplir M. Griffiths au Yémen en sa qualité d'Envoyé spécial. Nous continuerons d'appuyer les efforts de stabilisation en cours en Algérie, au Soudan, en Somalie, en Iraq et dans d'autres États arabes. Nous espérons renforcer notre coopération et notre action conjointe avec l'ONU et toutes les autres organisations régionales et politiques pour rétablir la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Othman (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à l'intervenant qui a présenté un exposé aujourd'hui et pour l'en remercier, et je vous félicite. Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public.

La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis des décennies, le conflit palestinoisraélien assombrit l'horizon du Moyen-Orient. La région reste en proie à un cercle vicieux de guerres, de tensions politiques et de divisions. Un grand nombre de personnes ont été tuées, blessées ou déplacées. Et en ce qui concerne les Palestiniens, l'humanité est sur le point d'échouer.

Je vais être clair : le conflit palestinoisraélien ne se réduit pas à un différend territorial. Tous les Palestiniens, y compris les femmes, les jeunes et les

enfants, doivent jouir des mêmes droits que nous à une vie digne, à la justice, à vivre à l'abri de la peur et à la prospérité. Toutefois, notre solidarité avec le peuple palestinien ne doit pas reposer uniquement sur l'empathie, aussi importante soit-elle. Nous avons envers lui l'obligation de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin à son long calvaire.

Pour la même raison, la Malaisie continue d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui fournit une assistance, une protection et une défense à plus de 20 % de la population mondiale des réfugiés. Ce n'est pas une question de charité. Nous estimons qu'il incombe à la communauté internationale de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et la dignité de nos frères et sœurs palestiniens.

La violence récente à Gaza et en Cisjordanie continue de miner les espoirs d'un règlement pacifique de la question de Palestine. Nous ne pouvons rester les bras croisés et permettre à Israël de poursuivre son occupation brutale et ses politiques répressives qui violent de nombreuses résolutions de l'ONU et le droit international, notamment le droit humanitaire.

La Malaisie ne peut reconnaître et ne reconnaîtra aucune confiscation flagrante des terres palestiniennes par Israël en vue d'y construire des colonies, car cela viole ouvertement les droits du peuple palestinien et son droit à l'autodétermination. Nous rejetons également toute mesure unilatérale concernant le statut final de Jérusalem.

La Malaisie appelle donc la communauté internationale à agir rapidement et fermement pour prévenir de nouvelles pertes de vies palestiniennes innocentes et sans défense. Lorsqu'elle siégeait dans cette salle en 2016, la Malaisie et d'autres membres du Conseil ont réussi à adopter la résolution 2334 (2016), qui a fait date et exigeait notamment d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Nous gardons espoir et nous exhortons les parties à garantir le plein respect et la mise en œuvre de cette importante résolution.

La Malaisie continue résolument de penser que la solution des deux États par laquelle les Palestiniens et les Israéliens vivraient côte à côte dans la paix, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine, est la seule solution viable au conflit.

Les conditions tragiques dans lesquelles vit le peuple palestinien ne sont pas nouvelles. Le Conseil en débat âprement depuis des décennies. Nous devons agir maintenant. Il est absolument nécessaire de travailler collectivement pour écarter toute menace à la solution des deux États. Nous devons continuer d'encourager le dialogue et manifester notre attachement à la diplomatie et au multilatéralisme.

Nous devons également faire plus pour réduire, voire combler, l'écart entre nos paroles et nos actes. Nous avons besoin d'une forte volonté politique, et nous sommes convaincus que si nous parvenions à régler le conflit palestino-israélien, cela ouvrirait des perspectives nouvelles de progrès en vue de régler par des moyens pacifiques les autres conflits qui touchent la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Rivero Rosario (Cuba) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je tiens à exprimer la reconnaissance de notre délégation à l'Afrique du Sud pour sa brillante conduite des travaux du Conseil de sécurité en sa qualité de Présidente pour le mois d'octobre. Nous saisissons également cette occasion pour saluer la présence de S. E. M^{me} Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de la République d'Afrique du Sud. Nous saluons également la Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne.

Nous appuyons la déclaration prononcée par la représentante de la République d'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis le dernier débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (voir S/PV.8583), loin d'adopter des mesures pour mettre fin immédiatement et complètement à son occupation illégale du territoire palestinien, Israël a, en toute impunité, favorisé l'expansion des colonies dans les territoires occupés et a menacé d'annexer les territoires palestiniens de la vallée du Jourdain, en Cisjordanie, et Jérusalem-Est. Ces nouvelles mesures sont graves et préoccupantes.

Cuba condamne l'occupation israélienne du territoire palestinien ainsi que toutes les politiques, pratiques et mesures illégales et colonisatrices, notamment la construction et l'expansion des colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, les démolitions punitives, la confiscation de structures palestiniennes par les autorités israéliennes, les déplacements forcés de

centaines de civils palestiniens, le blocus de la bande de Gaza, l'intensification de la violence et l'emploi d'une force aveugle et disproportionnée contre les civils palestiniens, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire.

Nous appelons une fois de plus le Conseil de sécurité à exiger qu'il soit mis fin immédiatement à l'occupation des territoires palestiniens, aux politiques agressives et aux pratiques colonisatrices d'Israël, conformément aux résolutions sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en particulier la résolution 2334 (2016). Il est inacceptable que le Conseil de sécurité n'ait même pas condamné l'escalade de la violence et les événements tragiques survenus dans la bande de Gaza depuis le 30 mars 2018. L'obstruction réitérée des États-Unis, qui sont complices de l'occupation et de l'agression israéliennes, jette le discrédit sur cet organe.

La communauté internationale ne peut garder le silence. Il faut préserver la paix et la sécurité internationales et exiger qu'Israël respecte le droit international, notamment le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, et toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil, y compris la résolution 2334 (2016) susmentionnée.

Nous réaffirmons notre appui sans réserve à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de créer un État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et qui garantisse le droit au retour des réfugiés.

Nous rejetons la décision unilatérale du Gouvernement des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'établir sa représentation diplomatique dans cette ville, sans tenir compte de son statut historique. Nous dénonçons le retrait de l'appui financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, de même que toutes les mesures unilatérales et tentatives de remettre en cause la solution des deux États, qui est la seule solution viable et réaliste au conflit israélo-palestinien.

Nous redisons notre rejet du prétendu pacte du siècle élaboré par l'actuel Gouvernement des États-Unis, qui n'envisage pas la création d'un État palestinien, écartant la solution des deux États alors que celle-ci a toujours reçu l'appui de l'ONU, du Mouvement

des pays non alignés, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et d'autres acteurs internationaux.

Nous exigeons le respect du multilatéralisme, la fin du deux poids, deux mesures et l'arrêt de l'ingérence dans les affaires intérieures, de l'agression étrangère, du trafic d'armes et du parrainage de groupes terroristes dans la région.

Nous réitérons notre condamnation énergique de la décision du Gouvernement des États-Unis de reconnaître le Golan syrien occupé en tant que territoire israélien, ce qui constitue une violation grave et flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 497 (1981).

Nous continuerons d'appuyer la demande formulée par le Gouvernement de la République arabe syrienne concernant la restitution du plateau du Golan et appelons une fois de plus au retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés.

Nous exprimons notre rejet le plus catégorique de l'imposition de nouvelles mesures économiques coercitives unilatérales, arbitraires et injustes, annoncées par le Gouvernement des États-Unis contre la République islamique d'Iran. Le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien, l'augmentation du nombre de sanctions unilatérales et la menace militaire contre la République islamique d'Iran sont autant de facteurs qui exacerbent l'instabilité au Moyen-Orient.

Nous condamnons les attaques visant deux installations pétrolières du Royaume d'Arabie saoudite.

Nous appelons à la retenue et à la modération afin de prévenir l'instabilité et les conflits au Moyen-Orient. Nous exigeons que cet organe s'acquitte des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Mimouni (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que la délégation sud-africaine, des efforts inlassables que vous déployez à la tête du Conseil, en particulier à l'heure de traiter les événements internationaux importants, tels que ceux qui se

produisent dans les territoires palestiniens occupés et au Moyen-Orient.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur de la Fédération de Russie d'avoir présidé avec succès le Conseil le mois dernier.

J'adresse aussi mes remerciements à M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé sur l'évolution de la situation sur le terrain.

Notre séance se tient aujourd'hui alors que le Moyen-Orient traverse une phase délicate et précaire. Plusieurs pays frères sont frappés par des crises et souffrent de la présence d'organisations terroristes qui menacent leur existence même. Force est malheureusement de reconnaître que la situation s'est détériorée, parce que la communauté internationale n'a pas été en mesure d'adopter une approche adéquate qui permettrait de régler ces crises, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au droit international. Cette incapacité a conduit à une exacerbation du chaos et de la confusion et accru le risque d'effondrement de certains États arabes.

La question palestinienne reste au cœur du monde islamique et arabe. Son absence de règlement ne fait qu'aggraver les tensions et la violence au Moyen-Orient et dans le reste du monde. Les événements tragiques les plus récents et les souffrances du peuple palestinien montrent que les perspectives d'un règlement pacifique s'éloignent de plus en plus. La Puissance occupante continue, en effet, de défier la légitimité internationale, insiste pour imposer le fait accompli, renie ses engagements et ne respecte aucun accord afin de réduire à néant l'objectif de création d'un État palestinien souverain.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation globale en Palestine. Au vu de la persistance des violations commises par la Puissance occupante israélienne, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, assume pleinement ses responsabilités. L'ONU doit s'acquitter de ses obligations juridiques, faire respecter le droit et défendre l'ordre international. Elle doit agir conformément au droit, honorer son obligation morale de faire répondre de leurs actes les auteurs de ces crimes et assurer la protection du peuple palestinien.

Les activités de colonisation menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem et dans le Golan syrien occupé, visent à imposer un fait accompli, en violation flagrante du droit

international, notamment la résolution 2334 (2016). Il est regrettable qu'Israël cherche à imposer des mandats erronés et à suggérer des demi-solutions, en prétendant qu'elles sont réalistes, alors qu'il ne cherche qu'à saper le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination. Le monde s'est montré largement solidaire de la question palestinienne et a condamné le transfert des ambassades de certains pays à Jérusalem. Il s'agit d'un acte hostile et provocateur contre les droits nationaux du peuple palestinien, d'une violation flagrante du droit international et d'une agression contre le système international, en particulier l'Organisation des Nations Unies.

Le peuple palestinien désarmé n'est pas en mesure de jouir de ses droits nationaux les plus élémentaires, notamment le droit de retourner sur ses terres usurpées. Nous condamnons également toute tentative visant à modifier le caractère de Jérusalem. L'Algérie exprime à nouveau dans cette salle sa position de principe à l'appui de la juste cause du peuple palestinien. Nous espérons que l'ONU assumera sa responsabilité historique et permettra au peuple palestinien de décider de son propre sort. L'ONU doit rejeter tout acte injuste visant le peuple palestinien. Elle doit mettre fin aux pratiques d'Israël à Jérusalem, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et à ses occupations arbitraires dans ces territoires.

Alors que le processus de paix, qui est entravé depuis des années, est au point mort, l'Algérie appelle à intensifier les efforts diplomatiques au sein du Conseil et, au niveau des organisations internationales et régionales, à prendre des mesures concrètes pour désamorcer les tensions dans la région et créer les conditions nécessaires pour sortir de l'impasse actuelle. Nous espérons que ces débats inciteront l'ONU à assumer ses responsabilités et à appuyer les aspirations légitimes du peuple palestinien à la restitution de son territoire et à la création d'un État indépendant et souverain, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Depuis l'indépendance de l'Algérie, nous avons adopté une position claire et ferme fondée sur deux grands principes de notre politique étrangère. Le premier est la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, qui est une règle fondamentale des relations internationales. Le second est l'appui aux solutions politiques consensuelles qui respectent la souveraineté et l'unité des pays arabes et répondent aux aspirations des peuples arabes, sans conflit sectaire ni intervention étrangère, quelles que soient ses manifestations ou ses sources. Voilà pourquoi, s'agissant de la situation dans

le pays frère de la Syrie, il est important de se concentrer sur une solution politique et sur la réconciliation nationale afin de permettre à tous les Syriens de retourner dans leur patrie et de commencer la reconstruction en préservant l'unité et la souveraineté du pays et en le protégeant des interventions extérieures, conformément à la Charte et au droit international.

Pour terminer, l'Algérie réaffirme son appui inconditionnel à toutes les initiatives véritables visant à instaurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient. Nous sommes conscients que la communauté internationale doit assurer l'unité entre les membres du Conseil de sécurité et assumer la responsabilité historique et juridique qui lui incombe de rétablir la justice perdue. Cela nuira à la paix et à la sécurité internationales et régionales. Nous espérons que nos délibérations ouvriront la voie à une résolution courageuse qui mettra fin à la situation précaire en place au Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Nasir (Maldives) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Afrique du Sud d'avoir organisé l'important débat public de ce jour sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Les Maldives demeurent profondément préoccupées par la situation au Moyen-Orient et considèrent que la question de Palestine revêt une importance particulière.

Cette année a été marquée par une dégradation supplémentaire de la situation des droits de l'homme du peuple palestinien, avec de nouvelles violations. L'approvisionnement en électricité est limité à Gaza, ce qui a compromis l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et le fonctionnement des hôpitaux. Gaza affiche à présent l'un des taux de chômage les plus élevés au monde. Le Gouvernement d'Israël, Puissance occupante, continue d'imposer de sévères restrictions aux droits de l'homme du peuple de Palestine, en limitant la circulation des personnes et des biens vers et depuis la bande de Gaza, et en accélérant le transfert illégal de citoyens israéliens vers des colonies de peuplement en Cisjordanie occupée. Cette occupation fait obstacle à toute les mesures susceptibles d'octroyer aux Palestiniens un semblant de dignité. Je tiens à réaffirmer que mon gouvernement rejoint le consensus international autour de la solution à deux États, avec la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale, et dans lequel le peuple

palestinien pourrait vivre dans la paix, la dignité et la prospérité.

Il est profondément troublant que, alors même qu'Israël, Puissance occupante, s'emploie à exploiter, à endommager et à épuiser toujours plus les ressources naturelles du Territoire palestinien occupé, nous nous retrouvons une nouvelle fois dans cette salle aujourd'hui, pour dire notre préoccupation face au peu de progrès accompli pour mettre fin à de telles actions. Les Maldives appellent Israël à cesser ses attaques contre les civils palestiniens, y compris des femmes et des enfants, et à appliquer pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question de Palestine. Les Maldives exhortent également le Conseil de sécurité à faire davantage pour permettre au peuple palestinien et à toute la région de connaître une paix durable.

Le conflit syrien en cours continue de donner lieu à des violations des droits de l'homme et à des crises humanitaires. Cette catastrophe à plusieurs niveaux au Moyen-Orient a eu des conséquences désastreuses pour la sécurité internationale. L'exode massif des réfugiés a encore aggravé la crise humanitaire que subit le peuple syrien. Néanmoins, le conflit est enlisé, et aucune issue ne se profile à l'horizon. Mon gouvernement estime que l'ONU et la communauté internationale doivent faire davantage pour relancer les pourparlers visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit.

La guerre au Yémen touche des millions de civils, et ce sont les enfants qui en sont les plus durement frappés. Nous devons faire plus pour aider à atténuer la situation désastreuse des plus vulnérables. La paix et la prospérité doivent être placées au cœur des efforts visant à régler le conflit, et la paix doit être considérée comme un préalable indispensable au développement.

La persistance de conflits dans la région a engendré le terrorisme et la violence, avec des ramifications qui, au-delà du Moyen-Orient, s'étendent à toutes les régions du monde. Le Gouvernement maldivien condamne fermement les attaques terroristes dans la région, notamment celles qui prennent pour cibles les civils, les axes maritimes et, tout récemment, deux stations de pompage sur l'oléoduc est-ouest de la Saudi Aramco à Al-Dawadmi et Afif. Cela menace la sécurité et la stabilité de la région, ainsi que l'économie mondiale. Le fléau du terrorisme représente la menace la plus importante pour la paix et la sécurité mondiales. Il s'agit d'un problème mondial, qui appelle une solution mondiale. Les Maldives sont prêtes à appuyer les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et

l'extrémisme violent. Le Conseil de sécurité, qui est chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, doit faire davantage pour veiller à ce que son influence et sa légitimité ne soient pas compromises. Le Conseil doit intensifier et accélérer encore ses efforts pour faire en sorte que ses décisions soient appliquées, ce qui est nécessaire pour maintenir la paix et la sécurité mondiales. Les Maldives réaffirment leur appui au Conseil, ainsi qu'au Secrétaire général, dans le cadre de tous les efforts en cours pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence sud-africaine du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le présent débat public. Nous apprécions sincèrement les positions de principe de l'Afrique du Sud et les efforts louables qu'elle déploie au Conseil.

Je m'associe moi aussi à la déclaration qui sera prononcée par la représentante des Émirats arabes unis au nom de l'Organisation de la coopération islamique, ainsi qu'à la déclaration qui a été faite par la représentante de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

À ce jour, le Conseil de sécurité a adopté près de 2 500 résolutions. Quelque 365 d'entre elles portaient, en tout ou partie, sur la question palestinienne. Nombre d'entre elles concernent exclusivement la Palestine et ont été adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Pourtant, aucune de ces résolutions n'a été mise en œuvre. Au contraire, le régime israélien a continué, en toute impunité, de mener ses politiques illégales et ses pratiques brutales. Ces dernières incluent notamment la perpétration systématique des quatre principaux crimes internationaux. Par exemple, il a livré plus de 15 guerres, envahi tous ses voisins, sans exception, et attaqué d'autres pays, du Moyen-Orient à l'Afrique. Il maintient toujours les territoires de la Palestine, du Liban et de la Syrie sous son occupation et procède à des invasions et des agressions contre les pays de la région. Le dernier exemple en date étant la violation périodique de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban et de la Syrie. Il continue également de mener des politiques expansionnistes en construisant des colonies de peuplement supplémentaires. Illustration la plus récente : le Premier Ministre a proclamé son intention d'annexer illégalement la vallée du Jourdain. De même,

Israël continue de mettre au point tous types d'armes de destruction massive et refuse de rejoindre les traités pertinents. Il a éhontément menacé d'anéantissement nucléaire un pays de la région.

En outre, les forces israéliennes continuent de tuer brutalement des Palestiniens innocents. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, durant la seule année 2018, elles ont tué 299 civils palestiniens et blessé plus de 31 000 autres personnes, pour la plupart lors de la Grande Marche du retour, à Gaza. Le blocus illégal et inhumain de Gaza, qui dure depuis plus de 10 ans, constitue une autre des pratiques inhumaines d'Israël. La longue liste noire des brutalités d'Israël ne cesse de s'allonger, et elle ne laisse aucun doute sur le fait que, à tous les égards, ce régime se situe extrêmement en dehors de la loi.

Malheureusement, le Conseil ne s'est pas acquitté de ses obligations au regard d'Israël. La raison en est limpide : la protection inébranlable et systématique que les États-Unis accordent à Israël. Récemment, ils ont transféré leur ambassade à Al-Qods Al-Charif et ont reconnu la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé. Il s'agit dans les deux cas de violations importantes du droit international. La dernière tentative des États-Unis – le prétendu accord du siècle – est fondée sur l'illusion que ledit accord peut acheter toutes les causes, les aspirations, l'honneur, la dignité, la propriété, le territoire et les droits inaliénables de nations tout entières. Cette violation grave, flagrante et systématique du droit international par le régime israélien continue d'être lourde de répercussions négatives pour les institutions et instruments internationaux. Elle érode considérablement la crédibilité du Conseil et de l'Organisation elle-même, ainsi que la confiance qu'ils inspirent. D'autres conséquences de cette tendance sont aussi dévastatrices, si ce n'est plus, qu'une guerre totale.

Pour préserver la paix et la sécurité internationales, il faut faire en sorte qu'aucune nation ne se sente pas entendue ou remarquée, livrée à elle-même, frustrée et désespérée. Cela ne peut que se traduire par un manque total de confiance dans les institutions et instruments internationaux, entraînant ainsi notre monde sur la voie du désordre international. Le Conseil doit être vigilant face à cette tendance alarmante et dangereuse et honorer ses responsabilités afin de prévenir les crimes et les menaces du régime israélien.

Le représentant de la Ligue des États arabes a formulé des allégations contre mon pays. Il s'est malheureusement servi du débat public du Conseil sur la

Palestine pour accuser mon pays d'ingérence. Tous ses propos sont fabriqués de toutes pièces, c'est pourquoi je les rejette. Je ne prendrai donc pas la peine d'y répondre. Toutefois, je tiens à lui rappeler que le véritable nom de l'étendue d'eau qui sépare l'Iran et la péninsule arabique est le golfe Persique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en ma qualité de Présidente du groupe de l'OCI.

Je voudrais tout d'abord féliciter l'Afrique du Sud de sa présidence fructueuse du Conseil ce mois-ci. Je voudrais également remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov, de son exposé détaillé de ce matin.

Le débat d'aujourd'hui met en lumière la situation alarmante sur le terrain et la nécessité d'agir de toute urgence pour préserver les perspectives de paix et la possibilité d'une solution prévoyant deux États. À cet égard, les États membres de l'OCI restent attachés à la création d'un État palestinien indépendant, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes, au mandat de la Conférence de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à la feuille de route du Quatuor.

Nous réaffirmons une fois encore qu'une solution juste et globale au conflit permettra à la Palestine et à Israël de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, mais contribuera aussi à la stabilité de la région. Sinon, la poursuite de cette injustice sera exploitée par des groupes extrémistes à des fins de recrutement et de radicalisation, ce qui ne pourra que déstabiliser davantage la région.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'appliquer des mesures efficaces, conformément aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et ses propres résolutions, pour mettre un terme à ce conflit, notamment en contraignant Israël à cesser ses politiques illégales en Palestine.

Les États membres de l'OCI déplorent tout particulièrement la construction de nouvelles colonies de peuplement et l'expansion des colonies existantes, ainsi que l'annexion et la confiscation de terres dans les

territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Nous appelons également l'attention du Conseil sur la résolution adoptée par l'OCI au Royaume d'Arabie saoudite le 15 septembre, dans laquelle les États membres de l'OIC rejettent et condamnent toute intention d'annexer certaines parties de la Cisjordanie. Dans ladite résolution, l'OCI estime que ces agissements constituent une escalade dangereuse et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Une autre source de préoccupation est la tentative illégale visant à modifier le statut historique et la composition démographique de Jérusalem-Est occupée. Je pense notamment aux actes illégaux et provocateurs concernant les lieux saints chrétiens et islamiques de la ville, notamment le Haram el-Charif. Ils menacent le caractère sacré, la stabilité et le statut de ces lieux saints et risquent d'alimenter la violence et l'extrémisme dans la région.

De même, nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire et économique en Palestine, en particulier dans la bande de Gaza, qui est toujours soumise au blocus israélien. Comme nous l'avons entendu dans tous les exposés sur cette question, Gaza pâtit du manque de médicaments et de matériel de santé, de l'approvisionnement limité en électricité et en eau et des taux élevés de chômage et de pauvreté. Les conditions de vie difficiles ont semé le désespoir parmi les 2 millions de personnes vivant à Gaza, au point où les équipes sanitaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont qualifié la détérioration des conditions de santé mentale d'épidémie. En outre, dans un récent rapport, l'ONU a appelé l'attention sur le fait qu'une économie palestinienne de plus en plus fragile augmentera le risque de violence et d'instabilité. Ces tendances sont alarmantes et doivent être une source de grave préoccupation pour nous tous.

Compte tenu des problèmes actuels, les États membres de l'OCI font les recommandations pressantes suivantes au Conseil de sécurité et à l'ensemble de la communauté internationale.

Premièrement, nous devons créer un environnement propice aux efforts de paix en inversant les tendances négatives sur le terrain. Cela exige de mettre un terme à toutes les mesures illégales et provocatrices qui compromettent la solution des deux États, telles que les activités de peuplement qui sont mises en exergue dans les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016). Cela est fondamental pour

préservé la solution des deux États et, à terme, mettre fin à cette occupation illégale.

Nous demandons également le retrait total d'Israël du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous affirmons en outre que toutes les parties extérieures doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, et réaffirmons notre appui au règlement politique de la crise syrienne fondé sur la résolution 2254 (2015).

Deuxièmement, nous devons créer une dynamique internationale pour engager des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, conformément aux paramètres établis.

Enfin, nous devons de toute urgence éviter une nouvelle détérioration de la situation humanitaire et économique en Palestine et remédier aux besoins humanitaires et aux souffrances du peuple palestinien, y compris des réfugiés palestiniens. Nous encourageons les États Membres à fournir des fonds ou à augmenter leurs contributions à l'UNRWA, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux autres entités des Nations Unies qui s'emploient avec diligence à offrir une éducation et des soins de santé aux Palestiniens et à améliorer leurs moyens de subsistance et à appuyer le redressement économique et le développement. À cet égard, les États membres de l'OCI réaffirment leur ferme appui à l'UNRWA, qui joue un rôle vital dans l'appui aux réfugiés palestiniens et le maintien de la stabilité régionale, ainsi qu'au renouvellement de son mandat.

Pour terminer, nous affirmons que notre objectif est de concrétiser la solution longtemps repoussée des deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Les États membres de l'OCI continueront d'appuyer les efforts internationaux visant à promouvoir une solution juste, globale, durable et pacifique pour mettre fin à ce conflit, laquelle est, à notre avis, une condition préalable essentielle à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance sur la situation de plus en plus complexe au Moyen-Orient, au vu des événements récents qui constituent une menace pour la paix

et la sécurité internationales. Je tiens à féliciter votre délégation amie pour la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil durant le mois d'octobre. Je tiens également à remercier M. Nickolay Mladenov de son précieux exposé.

La réalisation de la paix exige une application cohérente de la Charte des Nations Unies et des nobles objectifs qu'elle consacre, en particulier la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, le respect des relations de bon voisinage, le règlement pacifique des différends et la mise en œuvre des résolutions des organes de l'ONU pour préserver la souveraineté, la dignité et la stabilité des pays. Tous les pays doivent s'abstenir de toute politique susceptible de menacer ou de compromettre, directement ou indirectement, la sécurité régionale et internationale, tout en s'employant collectivement à lutter contre le terrorisme et à réaliser le développement durable.

Une paix juste, globale et durable dans la région ne peut être instaurée sans régler la question palestinienne et sans accorder au peuple palestinien frère le droit légitime, semblable à celui des autres peuples, d'établir un État indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Cela serait conforme à l'Initiative de paix arabe, à la solution des deux États et aux résolutions internationales pertinentes. Le Royaume de Bahreïn ne ménagera aucun effort pour garantir le développement et la prospérité du peuple palestinien frère. La communauté internationale doit également assumer ses responsabilités et contraindre Israël à appliquer toutes les résolutions internationales pertinentes.

S'agissant de la République arabe syrienne sœur, le Royaume de Bahreïn souligne la nécessité de préserver l'indépendance de la Syrie, tout en rejetant l'occupation de toute partie du territoire syrien par une force étrangère. Nous soulignons aussi la nécessité de parvenir à un règlement politique, conformément au premier Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Nous réaffirmons aussi que le plateau du Golan est un territoire arabe syrien occupé, tel qu'affirmé dans les résolutions pertinentes adoptées à cet égard.

De concert avec ses partenaires au sein de la coalition arabe créée en vue d'appuyer la légitimité au Yémen, Bahreïn continuera de s'efforcer de rétablir la sécurité et la stabilité dans la République sœur du Yémen. Nous nous félicitons aussi des efforts que déploie le Royaume frère d'Arabie saoudite pour regrouper toutes les parties

nationales et le Gouvernement légitime au Yémen en vue de lutter contre les milices putschistes houthistes appuyées par l'Iran et tous les groupes terroristes qui menacent la sécurité et la stabilité du Yémen, ainsi que pour trouver une solution pacifique sur la base de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son Mécanisme de mise en œuvre, ainsi que des textes issus de la Conférence de dialogue national et de la résolution 2216 (2015), l'objectif étant de préserver l'unité et l'intégrité territoriale du Yémen et de son voisinage régional.

Le Royaume de Bahreïn a organisé en juillet dernier une importante réunion militaire internationale, qui a examiné les voies et moyens d'accroître la coopération internationale en vue de renforcer la sécurité de la région. Il a aussi organisé en octobre, de concert avec les États-Unis d'Amérique et la République de Pologne, une réunion du Groupe de travail sur la sécurité maritime et aérienne, dans le cadre du processus de Varsovie. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie Bahreïn pour réduire les menaces les plus graves à la paix et à la stabilité, que ce soit dans la région du Golfe arabe ou ailleurs dans le monde, en particulier après les menaces graves qui pèsent sur les couloirs maritimes et sur l'économie de la région du Golfe et du monde du fait des attaques perpétrées par des États et des groupes terroristes contre des navires commerciaux et des attaques terroristes ayant ciblé des installations pétrolières en Arabie saoudite, pays ami. Elles s'inscrivent aussi dans le cadre des efforts de coopération internationale visant à protéger la navigation maritime et aérienne et à trouver les moyens efficaces de contrer les menaces croissantes, garantir la sécurité des pays de la région et veiller à la stabilité de l'économie mondiale.

Enfin, l'instauration d'une paix, d'un développement et d'une prospérité durables dans le monde exige que nous accordions tous la primauté à l'intérêt suprême et que nous nous conformions aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui ont été créés pour préserver les peuples du fléau de la guerre, résoudre les différends par la voie pacifique et rétablir la paix et la stabilité partout dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : Notre délégation se félicite de la convocation du présent débat sous la présidence de l'Afrique du Sud, et en particulier sous votre présidence, Monsieur le président, et tient à réitérer que la question de Palestine est un thème d'importance permanente pour l'Équateur.

À cet égard, nous nous associons à la déclaration faite par l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé riche en informations.

Au nom du Gouvernement équatorien, je voudrais aborder trois aspects fondamentaux.

Premièrement, je voudrais rappeler la position de l'Équateur concernant les activités de peuplement et la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Malgré le caractère contraignant de la résolution 2334 (2016), les implantations de colonies, particulièrement à Jérusalem-Est occupée, les expulsions, les démolitions de structures appartenant à des Palestiniens et la confiscation de maisons – pratiques contraires au droit international – se poursuivent. L'Équateur condamne tous les actes de violence et de terrorisme d'où qu'ils viennent. Nous considérons extrêmement préoccupants la situation humanitaire, les violations des droits de la personne et le non-respect du droit international dans le territoire palestinien occupé. Nous sommes également préoccupés par la crise économique et financière à laquelle l'Autorité palestinienne est toujours confrontée. Malheureusement, cette situation continue de s'aggraver et de se détériorer, ce qui m'amène à mon deuxième point. Il est, selon nous, impératif que le Conseil agisse et adopte des mesures en vue de la pleine mise en œuvre des principes fondamentaux du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, comme cela lui a maintes fois été demandé.

Troisièmement, nous appelons à nouveau la communauté internationale à faire des progrès concrets pour aider à trouver un règlement politique, pacifique, définitif et juste pour les parties, sur la base de l'existence de deux États : la Palestine et Israël, vivant côte à côte en paix et en sécurité, dans des frontières reconnues, celles de 1967, et du consensus réaffirmé dans la résolution 2334 (2016). C'est la seule voie pour parvenir à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient, rétablir les droits du peuple palestinien et concrétiser l'établissement d'un État de Palestine indépendant, admis à l'ONU en tant que Membre à part entière. Nous estimons que pour être durables, les solutions doivent être fondées sur la justice, les droits de l'homme et le droit international. La diplomatie préventive est un outil crucial pour dissiper les tensions avant qu'elles s'intensifient et s'aggravent. Nous appuyons les initiatives internationales

visant à relancer les négociations et les pourparlers de paix entre Israël et la Palestine.

Enfin, je voudrais souligner que l'Équateur salue les efforts inlassables que déploie l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et réitérer notre appui total à son mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Itegboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, et féliciter l'Afrique du Sud de sa présidence réussie et du brio avec lequel elle a dirigé le Conseil durant ce mois.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation de la République d'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous voudrions faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Le Nigéria exprime de nouveau sa profonde préoccupation quant à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Tous les efforts déployés par la communauté internationale pour désamorcer les tensions entre les Israéliens et les Palestiniens ne semblent pas aller dans le sens de l'objectif souhaité, à savoir une solution durable et globale propice à la coexistence pacifique des deux parties. Cela était manifeste à la réunion du Comité ministériel du Mouvement des pays non alignés sur la Palestine, convoquée à Bakou, en Azerbaïdjan, pour examiner l'évolution de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que les questions qui restent malheureusement non réglées.

La question de Palestine est une question persistante qui affecte la paix et la sécurité internationales. La position du Nigéria sur la question est claire et sans équivoque. Nous continuons d'appeler à un État palestinien viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières de 1967, conformément aux nombreuses résolutions de l'ONU et du Conseil de sécurité. Nous appelons à nouveau les États ayant une influence sur les parties concernées à les encourager à renouer le dialogue sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid, de la Feuille de route du Quator, de l'Initiative de paix arabe et des autres accords existants. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à une solution à deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à

côte dans la paix. La pertinence d'une solution à deux États n'a pas besoin d'être réitérée dans ces débats, car nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de solution de remplacement. Toutes les parties et tous les interlocuteurs doivent prendre des mesures concertées pour créer les conditions nécessaires favorables à l'instauration d'une paix globale et durable au Moyen-Orient.

À cet égard, nous espérons que davantage de propositions seront formulées au cours du présent débat sur la meilleure façon de relever les défis existants et de combler les déficits de mise en œuvre de toutes les résolutions de l'ONU et du Conseil de sécurité portant sur la question. À cette fin, nous demandons une fois de plus à Israël de prendre des mesures concrètes pour geler toutes les activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupée en tant que mesure de confiance. Dans le même ordre d'idées, nous appelons l'État de Palestine à jouer son rôle dans le renforcement de la confiance en faisant montre, par des efforts accrus, de sa volonté de retourner à la table des négociations afin de forger l'unité et de lutter contre les agissements des militants aux fins d'un règlement juste.

Ma délégation engage de nouveau Israël et la Palestine à faire preuve de la plus grande retenue dans leurs actions et dans leurs déclarations. Les deux parties doivent entendre les appels bien intentionnés de la communauté internationale à reprendre les négociations sans plus tarder. Les progrès sur la voie d'une solution des deux États sont tributaires de la reprise des négociations directes, d'une volonté politique manifeste et de l'attachement au processus. Ma délégation appelle donc la communauté internationale à continuer d'appuyer et d'encourager Israël et la Palestine à rengainer leurs épées et à adopter le processus de paix comme moyen de régler les conflits qui persistent.

Le Nigéria réaffirme son appui aux droits du peuple palestinien, y compris à la protection de ses droits fondamentaux, en particulier son droit à la liberté de circulation et à l'autodétermination.

Pour terminer, ma délégation est convaincue que la réalisation d'une paix durable au Moyen-Orient dépendra de l'engagement et de la détermination d'Israël et de la Palestine à faire des sacrifices douloureux. C'est ainsi qu'on instaurera la paix et la justice tant désirées et qu'on réduira la grave menace qui pèse sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Bourgel (Israël) : Je voudrais réagir très brièvement aux propos du représentant de la délégation iranienne.

Je voudrais rappeler une fois encore que la République islamique d'Iran est l'un des principaux parrains du terrorisme international. L'Iran exporte ses missiles, favorise le terrorisme et diffuse à outrance son idéologie dévastatrice en violation des résolutions 1559 (2004), 1701 (2006) et 2216 (2015). Que ce soit au Liban, en Syrie, en Iraq, au Yémen ou dans le Golfe, le régime iranien agit en toute impunité selon le même *modus operandi* en vue de déstabiliser la région et d'exporter sa révolution. De plus, la République islamique d'Iran cherche à faire de la Syrie une plateforme de lancement d'attaques contre Israël. L'implantation de forces armées iraniennes en territoire syrien constitue une grave menace pour la sécurité régionale et internationale. Le Conseil de sécurité se doit de condamner

fermement les violations iraniennes et de prendre toutes les mesures utiles pour qu'il y soit mis fin.

Le 1^{er} septembre dernier, quelques jours à peine après le renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, le Hezbollah a tiré plusieurs missiles antichars à partir du sud du Liban vers des cibles situées en territoire israélien. Israël a régulièrement mis en garde la communauté internationale contre les efforts déployés par l'Iran et le Hezbollah afin de renforcer l'arsenal de ce dernier en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, notamment des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Le programme de missiles guidés de précision du Hezbollah est l'expression la plus alarmante de cette stratégie.

La communauté internationale se doit de prendre toute mesure nécessaire à l'encontre de ceux qui persistent à nourrir la violence et à favoriser le terrorisme dans le seul but de porter atteinte à la paix et à la sécurité.

La séance est levée à 17 h 20.